



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Mireille Paquet

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (science politique)

GRADE / DEGREE

École d'études politiques

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**Le «bon» immigrant.
Une exploration des représentations discursives de la citoyenneté des
immigrants au Québec et de leurs implications.**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Dimitrios Karmis

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

François Rocher

Martin Papillon

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

**Le «bon» immigrant.
Une exploration des représentations discursives de la citoyenneté des immigrants au
Québec et de leurs implications.**

Mireille Paquet
4609301

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences du programme de maîtrise ès arts en science politique

École d'études politique
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Mireille Paquet, Ottawa, Canada, 2008



Library and
Archives Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

ISBN: 978-0-494-48620-7

Our file Notre référence

ISBN: 978-0-494-48620-7

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

À Valérie L.,

Parce je pense qu'elle aime écouter la radio autant
que moi.

RÉSUMÉ

Cette thèse a pour objectif de déceler quels sont les critères d'une intégration réussie ressortant des discours tenus par des citoyens du Québec entre mars 2006 et décembre 2008 dans le cadre de l'émission de radio *Maisonneuve en direct*. L'ensemble des critères d'intégration y est traduit comme l'idéal du « bon » immigrant, soit une figure qui regroupe la somme des attentes issues de la présence d'altérité liée à l'immigration et qu'il est possible de retracer par l'utilisation inversée du concept de régime de citoyenneté (Jenson 1998). L'étude de la radio participative y est justifiée suivant la conception du public proposée par Michael Warner (2002), à situer dans une conception élargie de la sphère publique défendue par Iris Marion Young (2002). Les implications des représentations recensées sont évaluées par le biais de l'idéal de parité de participation de Nancy Fraser (2005) et de la contribution de Leonard Feldman (2004). Cela permet de conclure que quatre éléments ressortent des discours étudiés: 1) une définition procédurale de l'égalité, 2) une utilisation instrumentale de la laïcité, 3) une culture commune inaccessible et figée et 4) une absence presque totale de mentions de la participation des immigrants dans la société et dans la sphère politique.

REMERCIEMENTS

Je suis venue à Ottawa un peu par bravade et surtout par esprit de découverte. À l'heure d'en repartir, deux ans plus tard, je suis reconnaissante à tant de gens pour m'avoir permis d'apprendre sur le monde et sur moi.

Mon incassable directeur de thèse, le professeur Dimitrios Karmis a été d'un soutien inestimable dès mon arrivée à l'École d'étude politique. En plus d'être un interlocuteur intéressé et stimulant, je lui serai toujours reconnaissante d'avoir écouté les torrents d'angoisse et de doute qui ont marqué la rédaction de cette thèse. Ce guide généreux m'a aidé à me familiariser avec le langage de la théorie et a compris, peut-être mieux que moi au début, l'intention à la base de mes interrogations sur le « bon » immigrant. Je dois finalement le remercier d'avoir été un excellent mentor par rapport au monde universitaire, de m'avoir fait tant confiance, d'avoir joué un grand rôle dans ma première publication, de m'avoir présenté à David Lodge et bien entendu pour plusieurs cafés délicieux.

Au jour le jour, Paul a été un compagnon grandiose. Sa patience, son ouverture, sa cuisine et le sens qu'il donne à l'existence ont renforcé la charpente de cette thèse. Pour m'avoir forcé à penser à comment je veux vivre, je lui dirai toujours merci. Il fait également partie des personnes m'ayant inspiré ma question de recherche. J'espère donc pouvoir continuer à l'étudier longtemps!

Ma très précieuse amie quotidienne et virtuelle, Martine Hubert, mérite également le titre honorifique d'artisane de cette thèse. Pour avoir lu mes élucubrations avec patience et toujours avec une générosité herméneutique entière, je lui serai toujours reconnaissante.

Je dois aussi à mes parents deux attitudes qui m'ont permis d'écrire cette thèse. Premièrement, je crois avoir hérité de leur souci pour la justice et l'égalité, tout comme de leur foi en la possibilité de changement des êtres humains. Deuxièmement, j'ai eu l'immense privilège d'avoir été forcée à « faire des peut-être », à construire mes réponses plutôt que d'accepter des faits, tout au long de mon enfance. J'estime que ces quelques mots sont à la base de mon désir d'apprendre et de comprendre le monde selon mes termes. Un merci sincère pour le soutien total qu'ils m'ont prodigué tout au long de mes études, en acceptant mes chemins en spirale, en me permettant pendant longtemps de vivre décemment et en croyant toujours en mes capacités. Un merci particulier à Marguerite Paquet pour son soutien ainsi qu'à Monique Bouchard.

J'ai eu la chance de rencontrer des professeurs géniaux à l'École d'études politiques. Je tiens à remercier en particulier Martin Papillon et François Rocher. L'école ne serait pas la même sans la constante bonne humeur et la grande générosité d'Annick Mineault, de Sylvie Lachapelle et de Diane Déziel. Leur aide me fut cruciale plus souvent que je n'ose le déclarer. J'ai également eu la chance de bénéficier du soutien financier de l'Association des professeurs de science politique et de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Je ne peux que souligner le privilège que fut pour moi de pouvoir étudier l'esprit libre de tracas financier.

De grandes rencontres ont marqué l'écriture de cette thèse. Dans le désordre et non exhaustivement, je tiens à remercier mes collègues et amis pour leur écoute, leur enthousiasme et leur perspicacité. Je pense entre autres à la gracieuse Catherine Ellyson qui a fait si souvent preuve de vertu, d'un potentiel à créer des complexes et aussi d'une efficacité dans le transport des thèses, à Martin Normand qui a été hautement perspicace, à Mélanie Tanguay qui m'a amenée très souvent « ailleurs » et à Marie-Eve Bélanger qui est aléatoirement débarquée ici en

revenant au Canada. Valérie Fournier, Vincent Bédard, Geneviève Bélanger, Maya Christa J., Rob et l'ensemble de la famille Kousha sont aussi à remercier.

Cette recherche a été grandement facilitée par l'accès qui m'a été donné aux sources audio de mon corpus. À cet égard, je tiens à remercier toute l'équipe des archives de la Maison de Radio-Canada à Montréal. De plus, mon intérêt pour la radio s'est développé sévèrement lors de mon passage à Radio-Canada en 2006. Je veux donc remercier Jean-Philippe Pleau, Nathalie Lussier, Louis-Yves Dubois et Christiane Corbeil pour des raisons qui leur seront évidentes.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES FIGURES	viii

INTRODUCTION	1
--------------------	---

CHAPITRE 1 : LE «BON» IMMIGRANT

1.1 Introduction	8
1.2 Revue des écrits	8
1.2.1 La citoyenneté : statuts et pratiques.....	8
1.2.2 Une définition opératoire de la citoyenneté	11
1.2.3 Un grille de lecture : le régime de citoyenneté	13
1.2.4 L'idéal de citoyenneté et l'idéal du citoyen	15
1.2.4.1 Considérations générales	15
1.2.4.2 Le Québec et son idéal citoyen au regard de la diversité	17
1.3 Question spécifique	26
1.4 Concepts opératoires.....	28
1.4.1 Régime de citoyenneté.....	28
1.4.2 Représentations du « bon » immigrant	28
1.4.3 Discours populaires	29
1.5 Approches déployées	31
1.6 Hypothèse.....	32
1.7 Méthode de recherche	34
1.7.1 Corpus et échantillon	34
1.7.2 Utilisation du corpus	36

CHAPITRE 2 : L'ESPACE PUBLIC RADIOPHONIQUE: *MAISONNEUVE EN DIRECT*, LES CITOYENS ET LA PARTICIPATION.

2.1 Introduction	38
2.2 L'émission.....	40
2.3 L'insertion du discours dans l'ensemble plus large de la sphère publique	43
2.3.1 Une sphère publique ancrée dans la communication politique inclusive	47
2.4 L'émission comme un public dans une sphère publique diversifiée et agonique?	49
2.4.1 L'auto-organisation discursive.....	51
2.4.2 L'altérité (la méconnaissance) commune des participants	56
2.4.3 La présence de discours s'adressant de façon personnelle et impersonnelle au public.....	60
2.4.4 La dépendance à un niveau d'attention minimale	63
2.4.5 La circulation réflexive des discours	64
2.4.6 La temporalité historique de la circulation réflexive.....	66
2.4.7 La construction et la diffusion d'idéaux visant à influencer et transformer la réalité.....	67
2.5 Conclusion.....	68

CHAPITRE 3 : LES REPRÉSENTATIONS DU «BON» IMMIGRANT

3.1 Introduction	70
3.2 Présentation de l'échantillon	71
3.2.1 Méthode de sélection de l'échantillon	71
3.2.2 Composition de l'échantillon	73
3.3 Présentation de la méthode d'analyse	74
3.3.1 Principes à la base de la construction de la grille d'analyse	75
3.3.1.1 La nature de la question de recherche	75
3.3.1.2 Le type de données	76
3.3.1.3 Le cadre théorique	77
3.3.2 La grille d'analyse	80
3.3.2.1 Description	80
3.3.2.2 Utilisation de la grille et compilation des résultats	82
3.4 Présentation des résultats	84
3.4.1 Portrait de l'échantillon	84
3.4.1.1 Sujets principaux des interventions	84
3.4.1.2 La relation entre le sujet de l'intervention et l'orientation de cette dernière	86
3.4.1.3 Groupes visés	87
3.4.1.4 Ordre langagier général	89
3.4.1.5 Un portrait général de l'échantillon	90
3.4.2 Altérité et identité	91
3.4.2.1 Comment parle-t-on de l'autre?	91
3.4.2.1.1 L'autre selon ses actions	93
3.4.2.1.2 L'autre selon sa position	93
3.4.2.1.3 L'autre et son discours	94
3.4.2.2 Qui est l'autre?	94
3.4.2.3 Qui sommes-nous?	95
3.4.2.3.1 Nous sommes par nos pratiques publiques	96
3.4.2.3.2 Nous sommes culture	97
3.4.2.3.3 Nous sommes religion	98
3.4.2.3.4 Le nous à grands traits	99
3.4.2.4 L'autre et le nous	99
3.4.3 Représentations et régimes de citoyenneté	101
3.4.3.1 L'immigrant dénoncé et son régime de citoyenneté Imparfait	102
3.4.3.1.1 Droits et devoirs	102
3.4.3.1.2 Appartenance	103
3.4.3.1.3 Accès à l'État	105
3.4.3.1.4 Partage des responsabilités	107
3.4.3.2 Les régimes de citoyenneté idéaux du « bon » immigrant	108
3.4.3.2.1 Les fondations d'une citoyenneté idéale	108
3.4.3.2.1.1 Droits et devoirs	108
3.4.3.2.1.2 Appartenance	110
3.4.3.2.1.3 Accès à l'État	110
3.4.3.2.1.4 Partage des responsabilités	111

3.4.3.2.2 Les types de régimes de citoyenneté du « bon » immigrant	113
3.4.3.2.2.1 Le « bon » immigrant laïc	114
3.4.3.2.2.2 Le « bon » immigrant québécois	115
3.4.3.2.2.2.1 Le « bon » immigrant québécois dans une nation culturelle	117
3.4.3.2.2.2.2 Le « bon » immigrant québécois dans un Québec contre le Canada.....	117
3.4.3.2.2.3 Le « bon » immigrant francophone	119
3.4.3.2.2.4 Le « bon » immigrant culturel.....	120
3.4.3.2.2.5 Le « bon » immigrant bonifiant.....	121
3.4.3.2.2.6 Le « bon » immigrant travailleur.....	122
3.4.3.3 Le régime idéal du « bon » Québécois	123
3.4.3.3.1 Droits et devoirs.....	123
3.4.3.3.2 Appartenance	124
3.4.3.3.3 Accès à l'État.....	125
3.4.3.3.4 Partage des responsabilités	126
3.4.3.4 L'« autre », sa voix et son régime	127
3.4.3.4.1 L'« autre »	128
3.4.3.4.1.1 Qui sont les « autres »?	128
3.4.3.4.1.2 La façon dont les « autres » se décrivent	128
3.4.3.4.1.3 L'« autre » de l'« autre ».....	129
3.4.3.4.2 Le régime de citoyenneté du « bon » immigrant selon l'« autre ».....	130
3.4.3.4.2.1 Droits et devoirs	130
3.4.3.4.2.2 Appartenance	130
3.4.3.4.2.3 Accès à l'État	131
3.4.3.4.2.4 Partage des responsabilités	131
3.5 Conclusion.....	131

CHAPITRE 4 – INCLUSION ET CITOYENNETÉ EFFECTIVE : LES IMPLICATIONS DES REPRÉSENTATIONS DU « BON » IMMIGRANT

4.1 Introduction	134
4.2 Inclusion et exclusion à la citoyenneté	135
4.2.1 La citoyenneté	135
4.2.2 L'inclusion	136
4.2.2.1 L'inclusion externe	137
4.2.2.2 L'inclusion interne	139
4.2.3 L'inclusion, une synthèse	143
4.3 Le/les régimes de citoyenneté	145
4.3.1 Les traces d'un régime de citoyenneté	145
4.3.1.1 Droits et devoirs	146
4.3.1.2 Appartenance	148
4.3.1.3 Accès à l'État.....	150
4.3.1.4 Partage des responsabilités	150
4.3.2 Le régime de citoyenneté du Québec, du Canada ou un hybride ?	153

4.4 Implications	155
4.4.1 Égalité procédurale et intégration : un couple raisonnable?	156
4.4.2 L'utilisation instrumentale de la laïcité	158
4.4.3 La culture commune inaccessible et figée	160
4.4.4 L'absence de mentions de la participation des immigrants	163
4. 5 Conclusion.....	165
CONCLUSION.....	169
BIBLIOGRAPHIE	178
ANNEXES	189
ANNEXE A : Chronologie partielle des événements liés à l'échantillon	189
ANNEXE B : Liste des émissions étudiées	192
ANNEXE C : Grille d'analyse	193
ANNEXE D : Provenance déclarée des intervenants de l'émission <i>Maisonnette en direct</i> pour la période sélectionnée, par régions administratives du Québec.....	196
ANNEXE E : Tons se retrouvant dans l'échantillon.....	197

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Façons détaillées par lesquelles les auditeurs marquent leur appartenance.....	53
Figure 2 : Catégories des termes utilisés par les intervenants pour se décrire.....	59
Figure 3 : Distribution des orientations selon le sujet des interventions.....	87
Figure 4 : Groupes visés par les interventions	88
Figure 5 : Distribution du vocabulaire en catégories	89
Figure 6 : Catégories utilisées pour faire référence à l'autre dans l'échantillon.....	92
Figure 7 : Catégories selon lesquelles le nous est défini dans les interventions.....	96

Introduction

Qu'est-ce qu'un bon citoyen ? La question a inspiré Platon et continue d'inspirer les réflexions contemporaines au sujet de la démocratie (Pocock 1995). Que l'on aborde les idéaux républicains ou les législations régissant l'obtention d'un passeport, la question du bon citoyen – et en corollaire celle du mauvais citoyen ou du citoyen indésirable – sous-tend nombre de débats politiques.

Le Canada compte une population immigrante de près de 6 186 950 personnes (Canada, Statistique Canada 2007)¹. Entre 2001 et 2006, le pays a accueilli près de 1 109 980 personnes et de ce nombre, 193 905 se sont installées au Québec (Canada, Statistique Canada 2007). On estime qu'environ 92 % des nouveaux arrivants dans tout le pays souhaitent devenir des citoyens en bonne et due forme (Tran, Kustec et Chui 2005, 11-2). L'immigration fait rejaillir l'importance de la citoyenneté, en rappelant qu'elle n'est pas innée. L'ouverture d'une société à l'inclusion de nouveaux membres implique une remise en question du contenu même de l'appartenance et des critères légitimes pour rejeter ou admettre un étranger. En pratique, l'immigration met les sociétés contemporaines en quête d'une réponse à la question de savoir ce qu'est un bon citoyen. Pour l'immigrant, l'acquisition de la citoyenneté suit un ensemble de conditions complexes et marque un rite de passage pour l'entrée dans la communauté d'accueil. Ce statut en est un d'égalité avec les autres membres de la société. Une fois ce rituel passé, on pourrait croire que l'histoire culmine en une relation à l'intérieur de laquelle tous et toutes ont des chances égales de trouver liberté et bonheur.

¹ Statistique Canada définit dans ce cadre les personnes immigrantes comme « [...] des personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus au Canada. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. » (Canada, Statistique Canada 2007)

Simplifier ainsi l'accès à la citoyenneté est oublier l'importance du processus d'intégration et son rôle dans la formation de citoyens autonomes, responsables, contributeurs à la société et perçus comme tels. C'est aussi limiter la citoyenneté à un statut alors qu'elle est aussi une pratique (Nootens 2001, 117). Les États disposent de moyens importants pour s'assurer que l'établissement des immigrants soit aussi le début d'un processus d'intégration visant à assurer une participation pleine et entière à la société. Le processus d'intégration débute donc avant l'attribution de la citoyenneté et se poursuit bien après.

Quantifier et qualifier l'intégration est une entreprise normative², le plus souvent présentée comme une responsabilité de l'État. Toutefois, la population a aussi une sensibilité à propos de l'intégration. Les événements d'Hérouxville (Gagnon 2007), tout comme les audiences publiques de la Commission québécoise de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles 2008), montrent qu'il existe partout des attentes et des critères qui définissent ce qu'est une intégration réussie. Ainsi, on peut se demander s'il existe un idéal type du « bon » immigrant en tant que citoyen au Québec et au Canada, construction à laquelle participeraient de multiples acteurs impliqués dans les processus d'établissement et d'intégration³.

Partant du point de vue que l'intégration est un processus longitudinal, cette thèse vise à décoder quel est ce citoyen immigrant idéal. Ce faisant, la tâche est de dégager, de façon critique, les attentes explicites et implicites envers les immigrants, en portant un intérêt particulier aux

² La définition même des indicateurs d'intégration en démographie et en science économique est sujette à de multiples débats. Comparer à ce sujet Renaud, Desrosiers et Carpentier (1993) à Grant (1999).

³ Dans ce texte, l'utilisation du terme immigrant dépasse le sens usuel de « celui qui arrive dans un pays » pour plutôt faire du terme une catégorie incluant tous ceux qui sont décrits comme tels dans les discours. L'intuition pousse à croire que l'étude démontrera que l'expression réfère dans la pratique à plusieurs individus qui ne sont pas, ou plus, des immigrants.

citoyens de la société d'accueil. Cet idéal peut délimiter les possibilités d'action pour ceux qui y sont soumis et sa recherche est donc une façon d'établir de quelles manières se déclinent les possibles de la citoyenneté effective pour les immigrants au Canada, bien au-delà de la citoyenneté formelle⁴.

Cette thèse tente d'établir, de façon générale, quel est le modèle du « bon » citoyen immigrant émanant des discours tenus par les citoyens. La figure du « bon » immigrant est utilisée pour traduire la somme des attentes, des émotions et des réactions issues de la présence d'altérité liée à l'immigration. Le « bon » immigrant est en quelque sorte le parfait étranger venant s'établir dans une société égalitaire et juste. Sa représentation est le fantôme auquel peuvent être confrontés et mesurés les nouveaux arrivants et toute autre personne perçue comme immigrante. La recherche de cette représentation s'effectue dans un cadre évaluatif dont les balises sont l'inclusion et l'exclusion de la citoyenneté effective⁵. La conception théorique et empirique de la citoyenneté mobilisée par la thèse est celle du régime de citoyenneté, dans le but de rendre compte du caractère relationnel et partagé de la notion. De plus, la thèse traduit un intérêt pour les discours de citoyens et les sites où ces derniers sont projetés, bien plus que pour ceux de l'État et des politiciens. C'est pourquoi son corpus émane de la radio participative, un terrain peu étudié par la science politique et encore moins par la science politique francophone.

⁴ À l'heure où des discours proposent de limiter les politiques de multiculturalisme à un cadre libéral minimal, on pourrait s'attendre à percevoir avec plus de clarté ce que sont les attentes de l'État envers les nouveaux citoyens. Les discussions à propos du retrait du multiculturalisme sont une justification de plus vis-à-vis de l'objet de recherche choisi. Voir Joppke (2004); Tebble (2006); Huntington (2004).

⁵ Dans le cadre de la thèse, une distinction analytique est soutenue entre la citoyenneté formelle et la citoyenneté effective. La première réfère au statut légal de citoyen, tel qu'attribué par l'État soit à la naissance ou soit comme le résultat d'un processus de naturalisation. En ce sens, la citoyenneté formelle comprend un ensemble de droits et devoirs relatifs à la condition de citoyen : égalité, droit de vote, liberté d'expression, etc. La seconde portion de la citoyenneté vise quant à elle la pratique concrète des droits hérités du statut de citoyen. Par exemple, la façon dont les conditions qui culminent à l'égalité réelle des citoyens sont mises en place ou encore, les possibilités véritables pour les citoyens de participer politiquement. Se référer à la section 1.2.2 pour une définition de la citoyenneté et à la section 4.2 pour un retour sur la notion par rapport aux concepts d'inclusion et d'exclusion.

La question spécifique à laquelle la thèse vise à répondre est la suivante : Quelles sont les implications, en termes d'exclusion et d'inclusion, des représentations du « bon » immigrant, liées aux définitions des régimes de citoyenneté québécois et canadien qui sont articulées dans les discours populaires ? La réponse exploratoire proposée pour guider le travail est que les représentations du « bon » immigrant, en instaurant un ensemble de critères implicites et explicites d'inclusion à la communauté québécoise et dans une moindre mesure canadienne, deviennent dans la pratique des facteurs d'exclusion à la citoyenneté effective des acteurs qui y sont soumis. Ce sont donc les entraves possibles à une citoyenneté égale et qui sont issues des représentations de tous les jours, elles-mêmes influencées par certaines politiques publiques, qui sont l'objet de cette thèse.

La démarche de recherche se déroulera en quatre temps. Au premier chapitre, les bases de l'étude sont posées. Tout d'abord, une revue des écrits à propos de la citoyenneté, de la figure du citoyen idéal et de la diversité ethnoculturelle au Québec permet de poser les assises de la question spécifique et de l'hypothèse exploratoire. Les approches théoriques qui campent l'analyse, en particulier le néo-institutionnalisme, sont également présentées. De plus, le corpus de la thèse (l'émission de radio *Maisonneuve en direct*) et les considérations méthodologiques qui guident l'analyse des discours y sont exposés. Finalement, le premier chapitre se termine par les justifications intellectuelles et politiques de la démarche ainsi que par un survol des contributions pouvant en émaner.

Le deuxième chapitre explore la radio participative comme espace de projection des discours des citoyens. Spécifiquement, on y démontre qu'il est possible de concevoir l'émission *Maisonneuve en direct* comme l'exemplification d'un public au sens proposé par Michael Warner (2002), soit un espace social créé par la réflexivité et l'autocompréhension de ses acteurs. Cet

espace est lui-même à situer dans une sphère publique inclusive et ouverte, telle que conçue par Iris Marion Young (2002). Après un retour sur l'émission, ce chapitre réfléchit sur le concept de sphère publique pour en tirer une caractérisation qui permet d'y inclure la participation des citoyens dans le cadre de l'émission *Maisonneuve en direct*. Par la suite, les caractéristiques des interventions émanant de l'émission sont comparées aux attributs du public avancés par Warner, soit : 1) l'auto-organisation discursive, 2) l'altérité (la méconnaissance) commune des participants, 3) la présence de discours s'adressant de façon personnelle et impersonnelle au public, 4) la dépendance à un niveau d'attention minimale, 5) la circulation réflexive des discours, 6) la circulation des discours suivant la temporalité caractéristique de son époque, ainsi que 7) la construction et la diffusion d'idéaux visant à influencer et transformer la réalité (2002, 67-115). La présence de ces caractéristiques dans l'échantillon permet ainsi de soutenir que l'émission *Maisonneuve en direct* apparaît comme un site idéal où recueillir les représentations du « bon » immigrant. En particulier, il ressort de ce chapitre que la participation à l'émission se rapproche d'un acte de formation et de propagation qui vise à transformer et influencer la réalité des participants. En ce sens, ce chapitre justifie l'utilisation d'un échantillon provenant de la radio participative de deux façons. Premièrement, comme exploration d'un site de participation politique et deuxièmement, en tant que source créatrice de conditions idéalisées de la citoyenneté.

Ce prélude théorique met la table pour le troisième chapitre qui présente les résultats de l'analyse des discours. Dans un premier temps, les considérations méthodologiques ayant guidé le dépouillement des données sont exposées, surtout en ce qui a trait à la construction et à l'utilisation de la grille d'analyse. Dans un deuxième temps, la présentation des résultats s'effectue en trois sections : 1) la caractérisation de l'échantillon, 2) l'analyse des propos sur l'altérité et l'identité et enfin, 3) les représentations liées aux régimes de citoyenneté.

Le quatrième et dernier chapitre de la thèse explore les implications des représentations recensées dans les discours au regard de l'inclusion et de l'exclusion à la citoyenneté effective. Pour ce faire, un cadre d'évaluation de l'inclusion est élaboré, suivant l'idée de parité de participation de Nancy Fraser (2005) et le complément qui apporte Leonard Feldman (2004). Par la suite, les principales conclusions à propos des régimes de citoyenneté inventoriés par l'étude sont présentées, tout comme une réflexion sur l'utilisation du concept dans le cadre de l'étude. Subséquemment, les implications au regard de l'inclusion et de l'exclusion des représentations découvertes dans le corpus sont explorées. Cette étape rend ensuite possible de confirmer, avec quelques modifications, l'hypothèse exploratoire présentée en début de démarche. En effet, le quatrième chapitre se termine avec l'assertion que l'étude des discours issus de l'émission *Maisonneuve en direct* présente un cas au sein duquel les représentations du « bon » immigrant, en instaurant un ensemble de critères implicites et explicites d'inclusion à la communauté québécoise, eux-mêmes influencés par l'existence d'un régime de citoyenneté canadien, deviennent dans la pratique des facteurs d'exclusion à la citoyenneté effective des acteurs qui y sont soumis. C'est donc dire que la logique d'exclusion présagée en début de démarche se démontre généralement avérée suite à l'analyse des discours, tout en différant en matière institutionnelle. En effet, la relation entre le régime de citoyenneté du Québec et celui du Canada apparaît comme étant antagoniste pour les intervenants, plutôt que simplement parallèle. En particulier, dans les discours étudiés, le régime de citoyenneté canadien devient fréquemment la justification pour des politiques publiques en matière d'immigration et d'intégration reflétant la distinction du Québec.

Finalement, la conclusion permet d'effectuer un retour sur les principales contributions de la thèse. À cet égard, il est démontré que la démarche de recherche contribue à la connaissance

par l'utilisation du concept de régime de citoyenneté comme grille de lecture pour l'étude des discours de citoyens et comme cadre général de l'étude. De plus, la thèse, en s'intéressant aux discours de citoyens, arrive à combler un vide quant aux conceptions qu'ils ont des liens entre les politiques publiques et la citoyenneté, surtout au regard de la diversité ethnoculturelle. Finalement, l'examen de la radio participative comme site d'expression des idéaux de citoyenneté est également une contribution à cette thèse. Également, les plus importantes limites des résultats sont exposées. On note à ce propos le caractère situé dans le temps de l'échantillon, le genre relativement atypique de l'émission de radio étudiée et la faible représentativité statistique des interventions étudiées au regard de la distribution de la population du Québec.

CHAPITRE 1 – LE « BON » IMMIGRANT

Citizenship exists on a spectrum, involving a pool of rights that are variously denied, or challenged, as well as a set of obligations that are unequally demanded. (Stasiulis et Bakan 2005, 2)

1.1. Introduction

La recherche de la figure idéalisée de l'immigrant et de ses implications pratiques est une tentative d'élaboration d'un modèle de citoyenneté qui prend en compte son caractère institutionnel et surtout relationnel. C'est aussi une reconnaissance de l'importance de faire des théories politiques et des discours normatifs sur la justice et l'égalité des outils pour penser le changement social, au-delà des pages de cette thèse. Toutefois, avant même de mettre en terre les semences d'une alternative, il est impératif de pouvoir cerner la situation du Québec face aux immigrants et l'immigration. Cela requiert d'abord d'exposer les approches et conclusions des écrits à propos de la citoyenneté, de la figure du citoyen idéal et de la diversité ethnoculturelle au Québec. Cette revue permettra ensuite de mieux situer la question au centre de la thèse, tout comme l'hypothèse exploratoire qu'il faudra confronter aux résultats de l'analyse. Ce premier chapitre présentera aussi les approches théoriques qui orientent la recherche, le corpus étudié et les considérations méthodologiques qui guident l'analyse.

1.2. Revue des écrits

1.2.1. La citoyenneté : statuts et pratiques

Puisque l'idéal de l'immigrant est aussi le plus souvent un idéal citoyen, il convient de commencer le cheminement par un retour sur le concept. Les écrits de T.H. Marshall sont souvent cités comme point de départ d'une discussion sur la citoyenneté. Aux dires de Marshall, en tant que statut marquant l'appartenance à une société, la citoyenneté dans un cadre libéral

démocratique se composera progressivement de droits civils, politiques puis sociaux (Marshall 1965, 77-91). Cette conception est tributaire d'une vision de l'État-providence comme outil pour l'atteinte de la citoyenneté égale, par l'adoucissement des inégalités créées par le capitalisme (Marshall 1965, 105-26). Cette vision est influente, mais est aussi très contestée, en tant que concept centré sur le développement historique anglais et sur le processus d'acquisition de la citoyenneté des hommes blancs, laissant de côté les trajectoires des femmes et des minorités (Benhabib 1992 ; Pateman 1988).

La notion de citoyenneté comme statut continue toutefois d'occuper une place importante dans les écrits. Plusieurs utilisent le concept comme tel pour décrire l'appartenance à l'État⁶. De ce nombre, Michael Walzer présente la citoyenneté comme un moyen de discerner l'étranger du membre à part entière, tant au niveau légal que symbolique (1983, 42)⁷ et d'autres, bien que critiquant le référent mâle de la citoyenneté, utilisent une définition inspirée fortement de Marshall (Smith 1999, 140). Dans la recherche de la construction d'un idéal type de citoyenneté, le statut revêt l'intérêt de souligner le rôle de l'État et l'important pouvoir constructeur des lois d'immigration quant à la sélection des individus pouvant acquérir la citoyenneté. Ces visions ne permettent toutefois pas de prendre en compte de façon satisfaisante l'exercice de la citoyenneté, ni de l'évaluer.

Il est possible de mieux percevoir la substance de la citoyenneté par le biais d'une définition telle que celle prônée par Christian Joppke pour qui la citoyenneté représente un statut spécifique, des droits et une identité « which refers to the behavioral aspects of individuals acting

⁶ Cet état de la question laissera de côté les avancées théoriques à propos de la citoyenneté postnationale. Cela est justifié dans la mesure où l'analyse conçoit la citoyenneté comme étant le produit de la relation entre État souverain et individus et surtout parce que les discours étudiés la conçoivent comme telle. Pour un avis divergent, voir Soysal (1994).

⁷ Une telle définition met en lumière le fait que la citoyenneté est aussi un marqueur d'exclusion formelle.

and conceiving of themselves as members of a collectivity, classically the nation, or the normative conceptions of such behavior imputed by the state » (Joppke 2007, 38)⁸. Soulignant le statut, cette vision implique que l'exercice, réel ou imaginé, est partie intégrante de la notion. Semblable est la définition sociologique de Brian S. Turner, qui présente la citoyenneté comme un ensemble de pratiques politiques, judiciaires, économiques et culturelles permettant de définir une personne comme membre compétent de la société (1993, 2). Une conception élargie semble donc promettre plus quant à l'aspect substantiel de la citoyenneté, partie prenante de la question générale.

Les approches multiculturelles et pluralistes de la citoyenneté, dont celles de Will Kymlicka et Iris Marion Young, nonobstant ce qui les séparent, démontrent l'importance de s'attarder à la citoyenneté effective et de déconstruire les attributs considérés comme universels. Ces conceptions proposent une citoyenneté comprenant des droits différenciés en raison de la diversité, de l'impossible neutralité étatique (Kymlicka 1995) et pour combattre l'oppression de la majorité (Young 1989, 250-74 ; Young 1990). Les deux approches proposent les modèles d'une citoyenneté pouvant être plus juste, mais donnent peu de moyens pour appréhender la pratique réelle dans un contexte précis. Ces théories sont toutefois la source des intuitions voulant qu'il existe peut-être un idéal de citoyenneté différent pour les immigrants ou qu'il puisse exister une tension entre l'idée d'un statut universel et la présence de la diversité.

Qu'il soit question de statuts ou de devoirs⁹, ces conceptions de la citoyenneté demeurent, dans la majorité des cas, des idéaux normatifs qui encadrent l'évaluation de la démocratie. Sans

⁸ Pour une approche apparentée, voir Paquet (2004, 231-6).

⁹ Kymlicka et Norman font remarquer, à juste titre, que les études sur la citoyenneté peuvent et doivent traiter des devoirs et obligations reliés à la citoyenneté. Ils sont toutefois tièdes quant aux avancées théoriques en la matière (1994, 355-69).

nier leur importance, des voix s'élèvent pour demander plus d'attention aux réelles implications de la citoyenneté : « The field would be enriched by more empirical studies [...] of the cultural, social and political practices that constitute live citizenship for different groups of citizens in different [...] contexts » (Lister 2007, 58). Pour la recherche de l'idéal du citoyen immigrant, il faut donc se tourner vers des visions permettant de comprendre comment s'articulent les normes de la citoyenneté effective.

Les théories de la citoyenneté culturelle introduisent l'aspect continu, relationnel et multidimensionnel de la citoyenneté, qui y est conçue comme une relation totale « inflected by identity, social positioning, cultural assumptions, institutional practices and a sense of belonging » (Stevenson 2003, 36 ; Fierlbeck 1996). D'autres, s'inscrivant dans le courant de la démocratie radicale, définissent la citoyenneté comme une activité politique de lutte, où l'espace politique est décloisonné et où les tensions contribuent à reconstruire sans arrêt la signification de la citoyenneté (Mouffe 1993). Ces contributions soulignent l'importance des pratiques comme porteuses de pouvoir et de sens, mais permettent difficilement de délimiter, et c'est là leur objectif, ce qu'est le politique. En ce sens, elles pousseraient la recherche à tenter de cerner un univers trop large, par exemple en multipliant les sources formant le corpus, ce qui serait difficile à réaliser compte tenu des ressources disponibles.

1.2.2. Une définition opératoire de la citoyenneté

Une revue des différentes conceptions de la citoyenneté montre comment la définition employée par les chercheurs diffère souvent selon la problématique étudiée. Ainsi, on attachera une grande importance aux infrastructures de la *polis*, à la reconnaissance différenciée des contributions sociales et aux marqueurs différenciant l'humain du non-humain dans une

définition de la citoyenneté utile à l'étude des capacités d'agir pour les personnes handicapées ou souffrantes physiquement et psychologiquement (Meekosa et Dowse 1997, 49-72 ; Butler 2006, 75-95). Pareillement, l'étude de la justice sociale au regard des migrations internationales mobilise souvent une définition de la citoyenneté qui dépasse le socle de l'État national (Isin et Turner 2007, 12-7).

Il apparaît donc essentiel de délimiter le sens donné à la citoyenneté pour cette étude ; le « bon » immigrant est un citoyen idéal, mais sa représentation dépasse les critères étatiques d'octroi de la citoyenneté. Puisque la recherche tente de jauger l'importance des citoyens, et non seulement l'influence de l'État, dans la construction, le maintien et l'oblitération des possibilités politiques, sociales et économiques pour les nouveaux arrivants, elle part d'une prémisse relationnelle. Ainsi, comme le souligne Alan C. Cairns, il faut comprendre la citoyenneté en tant que relation à la fois verticale et horizontale :

Citizenship has both a vertical and a horizontal dimension. The former links individuals to the state by reinforcing the idea that it is "their" state – that they are full members of an ongoing association that is expected to survive the passing generations. Their relation to the state is, accordingly, not narrowly instrumental, but supposed by a reservoir of loyalty and patriotism that gives legitimacy to the state. The horizontal relationship, by contrast, is the positive identification of citizens to each others as valued members of the same civic community. Here, citizenship reinforces empathy and sustains solidarity by means of official statements of who is "one of us". Citizenship, therefore, is a linking mechanism, which in its most perfect expression binds the citizenry to the state and to each other. (Cairns 1999, 4)

Choisir de définir la citoyenneté comme une réalité et un idéal ancrés dans les relations entre les entités qui lui donnent naissance, mais aussi entre ses porteurs, justifie et demande une étude élargie des sites où elle se décline, se forge et se pratique. La citoyenneté est aussi une réalité, un marqueur constant d'appartenance et, comme il a été mentionné auparavant, une pratique

quotidienne. La recherche propose donc de la concevoir comme un statut et un état d’agir qui est forgé par des relations. Comme le rappelle Geneviève Nootens,

[l]a citoyenneté est définie, du point de vue formel, par les droits accordés par la communauté politique à l’individu ; elle fait référence à une relation, constitutionnellement fondée, entre l’État et l’individu. Sa dimension substantielle se manifeste principalement dans la participation et les responsabilités découlant de l’attribution du statut de citoyen. Elle comporte également une dimension identitaire, reliée, dans la compréhension moderne conventionnelle, à son enchevêtrement avec la nationalité. (2001, 117)

Cette définition de travail permet de délimiter le sens minimal que l’on donne à la citoyenneté dans cette étude. Toutefois, la nature du sujet recherché implique un choix quant à la manière de découvrir les façons dont se traduisent ces principes dans le monde social et dans les politiques étatiques. Au-delà des traités normatifs sur l’idéal d’une citoyenneté pour une société plus juste, il faut plutôt en arriver à rendre compte et à étudier le pouvoir des représentations communes sur les conditions qui structurent les possibilités de la citoyenneté.

1.2.3. Une grille de lecture : le régime de citoyenneté

C’est ainsi que pour sortir du dilemme entre « la citoyenneté comme statut et la citoyenneté comme une activité souhaitable »¹⁰, le concept de régime de citoyenneté apparaît comme l’approche permettant de rendre compte de l’existence de l’idéal du « bon » immigrant. Plutôt que d’établir un idéal normatif, le concept de régime de citoyenneté permet de déceler la signification de la citoyenneté dans un contexte situé. Inspiré du néo-institutionnalisme historique, un régime de citoyenneté comprend « les règles, conventions et arrangements institutionnels qui orientent et façonnent les différentes dépenses de l’État, la façon dont l’État et

¹⁰ Traduction libre de « citizenship-as-legal-status [...] and citizenship-as-desirable-activity » (Kymlicka et Norman 1994, 353).

les citoyens définissent les problèmes, et la façon dont les citoyens expriment leurs revendications » (Jenson 1998, 238). C'est aussi la façon dont les relations entre l'État, les marchés et les communautés sont configurées, délimitant leurs rôles dans la pratique de la citoyenneté (Jenson et Phillips 2001, 72-3). Le régime est la matérialisation d'un modèle de la citoyenneté pour une société, à un moment particulier, et il permet de déceler l'idéal du citoyen tel que reconnu par l'État, ainsi que sa signification pratique (Jenson et Phillips 1996, 113-5)¹¹. À l'aide des quatre dimensions du régime – les droits et devoirs, le sentiment d'appartenance, le partage des responsabilités et l'accès au pouvoir –, il devient possible de mettre en lumière les balises d'inclusion et d'exclusion de la citoyenneté effective, ce qui revient à identifier le citoyen de plein droit et le citoyen de seconde zone, ainsi que les frontières du public et du privé (Jenson 1997, 632).

Le concept de régime de citoyenneté semble la meilleure avenue pour appréhender la question de l'idéal du « bon » immigrant au Canada. Sans nier la dimension du statut, le régime de citoyenneté permet de concevoir les frontières intérieures de la citoyenneté. Le concept permet aussi de prendre en compte les dimensions culturelles, relationnelles et de représentation de la citoyenneté. On y considère la citoyenneté comme la matérialisation des frontières sociales et des conventions sociétales à propos des valeurs (Jenson 1998, 235), ce qui répond au besoin de délimiter les attentes implicites et explicites au sujet de l'intégration des immigrants.

Cette approche conceptuelle n'a pas été appliquée de façon directe aux questions liées à l'immigration et à l'intégration ; l'application se rapportant le plus au thème choisi traite des notions de transnationalité et de citoyenneté légale (Wong 2002, 176-81). Le plus souvent, le

¹¹ Sans prétendre que l'État a le plein pouvoir dans la définition de la pratique de la citoyenneté, les auteures conviennent du fait que l'État reconnaît certaines pratiques au détriment d'autres, ce qui a comme effet d'engendrer la formulation d'idéaux.

concept de régime de citoyenneté a été utilisé pour l'étude des modifications de l'État-providence dans le cadre canadien (Jenson 2001, 107-24 ; Jenson et St-Martin 2003, 77-99). Il a aussi été utilisé pour expliquer les effets du néolibéralisme sur l'action collective de groupes sociaux (Smith 2005 ; Dobrowolsky et Jenson 2004, 154-80), les tensions au sein du régime fédéral canadien (Jenson 1998) et les stratégies de mobilisation autochtone (Jenson et Papillon 2000, 245-64). Ces applications font ressortir que le régime est spatialement, historiquement et socialement situé. En outre, plusieurs régimes peuvent coexister dans le même ensemble politique et certains groupes peuvent agir dans un régime différent de celui de la majorité (Jenson et Papillon 2000). L'utilisation du régime de citoyenneté pour aborder l'existence et les retombées de l'idéal du « bon » immigrant permettra d'articuler de nouveaux emplois pour ce concept et d'élargir les connaissances, par une revue critique des discours.

1.2.4. L'idéal de citoyenneté et l'idéal du citoyen

1.2.4.1. Considérations générales

Au cœur du concept de régime de citoyenneté se trouve l'idée de représentation hégémonique idéalisée du citoyen, comme guide des politiques, mais aussi comme ensemble incarnant les règles et limites pour l'inclusion dans la communauté. Cela permet d'ancrer la recherche du « bon » immigrant dans une logique politique et sociale. Toutefois, l'intuition selon laquelle il existe un idéal de citoyen est aussi présente dans des études qui n'utilisent pas cette approche. Marshall lui-même faisait une utilisation de l'idée du citoyen idéal en rappelant que « societies [...] create an image of an ideal citizenship against which achievements can be measured and toward which aspirations can be directed » (1965, 92). À titre de symbole puissant, cet idéal a été critiqué comme étant source d'exclusion, mais au-delà des critiques, des études se sont affairées à délimiter quelles en sont les formes et les répercussions.

Dans le cadre canadien, Janine Brodie a brossé le portrait du citoyen type à partir de l'analyse des discours du Trône et du concept de régime de citoyenneté. Ce faisant, ses recherches démontrent l'existence de la figure du citoyen social, comme porteur de droits reliés à l'expansion de l'État-providence et aux efforts de construction nationale (Brodie 2001, 59-60). Figure centrale de la citoyenneté jusque dans les années soixante-dix, le citoyen social est de nos jours remplacé par le citoyen entrepreneur, autonome et compétitif, en réponse à l'influence du néolibéralisme (Brodie 2002, 61-3). Dans la même veine, Deborah Cowen a démontré combien la figure du citoyen soldat a été une influence importante dans la définition de l'État-providence au Canada (Cowen 2005, 654-78)¹². L'idéal du soldat n'est pas une idée nouvelle en science politique, plusieurs auteurs ayant démontré sa centralité pour la définition des citoyennetés nationales et des conditions d'individuation leur étant liées¹³.

Au regard de l'immigration, on a aussi établi certains modèles du citoyen idéal. Un excellent exemple à cet égard est le pouvoir de fait des critères de sélection des immigrants dans l'établissement d'une population répondant à des critères idéalisés à tous les niveaux (Abu-Laban 1998, 73-8). Les travaux de Tamara Vukov présentent en ce sens la construction sexualisée de l'immigrant. En utilisant la notion de gouvernementalité, elle montre qu'une partie de la construction de l'immigrant par les politiques et les discours étatiques en fait une figure de reproducteur (Vukov 2003, 340-44). De même, Yasmeen Abu-Laban et Christina Gabriel, par le biais de l'économie politique, démontrent l'existence d'un nouvel idéal type du citoyen influencé par le néolibéralisme. En présentant l'immigrant idéal comme un acteur économique compétitif, cet idéal privilégie les hommes ayant une éducation compatible au marché canadien, ce qui

¹² Une démarche probablement inspirée des travaux de Theda Skocpol (1992).

¹³ Par exemple, le lien entre la citoyenneté et le fait de porter les armes (Yuval-Davis 1997).

renforce les discriminations de genre, de race et de classe qui existent à l'échelle mondiale (Abu-Laban et Gabriel 2002, 65-9).

Dans une autre étude, Arlene Tigar McLaren et Isabelle Dyck soulignent l'importance des discours sur le capital social et des politiques d'immigration dans la construction de l'immigrant-citoyen idéal, décrit comme « [...] normatively male, white, well-educated, eminently employable and flexible[...] » (2002, 44). Plus frappante encore est l'analyse de l'évolution des politiques canadiennes d'immigration effectuée par Micheline Labelle et Daniel Salée qui soutiennent, suivant un document du gouvernement fédéral, que

[l']immigrant idéal est donc d'abord l'immigrant économique qui connaît bien le Canada, possède un niveau élevé d'éducation, des qualifications professionnelles reconnues, et maîtrise au moins l'une des deux langues officielles ; il est relativement jeune, a une bonne expérience de travail ou des compétences comme entrepreneur ; il est financièrement indépendant et entretient des rapports économiques avec le Canada. (Labelle et Salée 1999, 134)

De même, Daiva K. Stasiulis et Abigail B. Bakan soutiennent que les immigrants négocient leur citoyenneté dans une arène construite par les structures de genre, de race, de classe et d'idéologie reproduites dans l'État, sans toutefois pouvoir accéder à l'égalité en raison de la définition racialisée de l'idéal citoyen canadien (Stasiulis et Bakan, 2005, 11-37).

1.2.4.2 Le Québec et son idéal citoyen au regard de la diversité. Parce que la figure du « bon » immigrant dans cette recherche s'applique avant tout au cas du Québec, un regard spécifique doit être posé sur la présence et la gestion de la diversité dans la province. Après tout, comme le soulignent Linda Cardinal et Marie-Joie Brady, « [l]e fédéralisme [...] est le cadre politique, normatif et institutionnel d'aménagement de la citoyenneté au Canada » (2006, 436-7; cela implique donc une diversité, parfois problématique, des conceptions de la citoyenneté. Le

cas d'un idéal citoyen québécois présente certainement des particularités, fait imputable, entre autres, au projet nationaliste et à une définition de la citoyenneté souvent soulignée comme étant plus républicaine que celle du reste du pays (Rocher et Labelle 2006, 15-25)¹⁴. D'un point de vue constitutionnel, les politiques québécoises de gestion de l'immigration s'ancrent dans un cadre de compétences partagées clairement définies. De même, la gestion de la diversité est une entreprise complémentaire, en raison de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur le multiculturalisme qui s'applique à tout le pays (Labelle et Salée 1999, 133 ; Boushey et Luedtke 2006, 207-27). Pourtant, s'il est du ressort du gouvernement fédéral d'octroyer la citoyenneté légale, la conception du partage des responsabilités entre les gouvernements canadien et québécois quant à la citoyenneté, en particulier quant à l'intégration des nouveaux arrivants, ne fait pas l'objet d'un consensus. L'exemple récent du projet de citoyenneté québécoise parrainé à l'Assemblée nationale du Québec par Pauline Marois (Croteau 2007) et même celui des critiques qui voient dans la « crise des accommodements raisonnables » un effet indésirable de la Charte canadienne des droits et libertés, montrent l'existence d'une tension dans l'entreprise de définition du « bon » immigrant au Québec-communauté nationale et au Québec-simple province dans le Canada.

L'immigration n'est pas un phénomène récent au Québec. Tout comme pour une majeure partie de l'Amérique du Nord, les populations majoritaires d'aujourd'hui sont issues des mouvements migratoires des siècles derniers, le plus souvent ancrés dans des projets coloniaux. À cet égard, l'historien Martin Pâquet propose une intéressante typologie historique de la culture politique de l'immigration au Québec. Cette dernière est liée principalement à la façon dont la communauté se définit au cours de l'histoire. Ainsi, Pâquet délimite trois phases dans la

¹⁴ François Rocher et Micheline Labelle (2006) proposent également que les racines de ce modèle sont modifiées selon le parti au pouvoir, le Parti Québécois appuyant une vision plus républicaine.

définition historique de la communauté québécoise au regard de l'immigration au Québec entre 1627 et 1981 : 1) la cosmogonie théologico-politique ; 2) la cité organique ; 3) la communauté contractuelle (2005, 242-3). Bien que l'auteur soutienne que la période contractuelle s'étende de 1968 à 1981 (Pâquet 2005, 201-2), il est facile de soutenir que plusieurs de ses caractéristiques sont toujours présentes à ce jour. En effet, elle marque le début de la préséance discursive de l'économie dans la gestion et la justification de l'immigration, l'importance du respect de principes issus du libéralisme et de la définition commune des critères d'inclusion et d'exclusion à la citoyenneté effective (Pâquet 2005, 245). Pâquet met également en lumière le fait qu'à partir de ce moment, l'immigrant est représenté comme un individu apte à être partie prenante d'un contrat. On peut toutefois se questionner à savoir dans quelle mesure les termes du contrat sont explicites, qui en sont les parties et, surtout, quels en sont les termes.

À cet effet, les politiques fédérales et provinciales de gestion de la diversité sont souvent présentées comme des « ententes » qui sont par nature antinomiques (Labelle et Rocher 2004, 265). Alors que le gouvernement fédéral prône une politique de multiculturalisme depuis 1971 (Houle 1999) le gouvernement du Québec a investi le champ de l'immigration et de l'intégration à la même époque en négociant une série d'ententes lui assurant un contrôle sur les flux d'entrée (Rocher et Labelle 2006, 3-10). La politique québécoise dite d'« interculturelisme » est alors devenue un outil de gouvernance provinciale, tout comme le contrôle que détient le Québec sur une partie du processus de sélection des immigrants venant s'installer dans la province. Dès lors, plusieurs percevront le multiculturalisme comme un outil de négation du caractère national du Québec (McRoberts 1997, 128-30 ; Labelle 1999 ; McRoberts 2001 ; Gagnon et Iacovino 2007).

Ce conflit – postulé, instrumentalisé ou éprouvé – entre les orientations de deux niveaux de gouvernement est important : d'un côté, il peut impliquer la présence de deux idéaux de

citoyenneté dominants et de l'autre, une hiérarchisation et une polarisation des citoyens eux-mêmes par la transposition des tensions issues du fédéralisme aux questions liées à la diversité et à l'immigration. Toutefois, le caractère intrinsèque de la différence entre les deux politiques n'est pas toujours le même pour les acteurs en présence et même pour les chercheurs. Par exemple, le juriste Guillaume Rousseau, en tentant de proposer une nouvelle politique d'intégration pour le Québec soutient que :

[...] l'intégration à la canadienne : « [...] doit être considérée comme un processus d'adaptation réciproque dont l'objectif est la pleine et active participation de tous à la vie sociale, culturelle et économique du Canada. » Nous croyons que l'intégration à la québécoise pourrait être définie comme étant un processus de participation à des institutions sociales fondée sur une langue commune et favorisant une adaptation réciproque. Nous entendons par « adaptation réciproque mais asymétrique » un processus qui requiert des changements, et de la société d'accueil, et des immigrants, mais davantage de ces derniers. (Rousseau 2006, 118)

Ici on soutient que la différence entre une politique dite « canadienne » et une politique projetée répondant aux besoins spécifiques du Québec serait l'absence de limites aux efforts d'adaptation qui peuvent être demandés à la société d'accueil dans le cadre de la première politique. D'autres considèrent que les deux politiques sont incompatibles puisque, de prime abord, la politique fédérale fut « [...] fondée sur le refus de reconnaître l'État canadien comme un État multinational [...] », ce qui dans les faits maintient et envenime un « conflit plus large qui porte sur l'intégration de la citoyenneté au sein de deux communautés politiques distinctes, sinon antithétiques, les nations canadienne et québécoise » (Bourque et Duchastel 2000, 159-60). Par ailleurs, en traçant un portrait critique de l'évolution des deux politiques, les sociologues Danielle Juteau, Marie McAndrew et Linda Pietrantonio concluent que la seule différence fondamentale entre les deux est l'affirmation, dans le cas québécois, de la primauté d'une culture majoritaire (1998, 101).

À cet égard, la langue française a toujours été de prime importance pour la gestion de la diversité au Québec et doit donc figurer haut dans la liste des caractéristiques potentielles du « bon » immigrant. Ainsi, bien que les nomenclatures utilisées dans les politiques québécoises pour référer aux nouveaux citoyens aient évolué, l'importance du français comme outil premier d'intégration a toujours eu l'avant de la scène. Que l'immigrant soit compris comme un membre d'une communauté culturelle ou encore un néo-Québécois, son apprentissage du français est un préalable à l'inclusion dans la communauté politique (Helly 1996 ; Rocher et Labelle 2006, 10-22).

Voilà ce qui permet à Michel Pagé de présenter une typologie des modèles de citoyenneté dominants dans les débats politiques québécois ayant tous la langue en leur centre. D'abord, un modèle d'assimilation culturelle complète, inspiré de la pensée de Fernand Dumont, où le français est le dernier bastion vivant de la culture. À l'intérieur de « [...] ce modèle, la langue ethnique de la majorité québécoise est la langue nationale » et l'immigrant doit s'y assimiler au risque de ne pouvoir appartenir qu'à la communauté politique procédurale (Pagé 2006, 30-2). Un second modèle prônant l'inclusion sans assimilation culturelle use toutefois du français comme pôle pratique et symbolique de l'intégration. D'un côté, l'inclusion peut se faire par le biais d'une citoyenneté qui est supportée par des pratiques ancrées dans une langue civique, le français, devenue outil d'une culture commune procédurale (Pagé 2006, 33-4). Une autre incarnation de ce modèle est l'utilisation du français comme outil d'intégration à une communauté dépassant les frontières du Québec : la communauté francophone nord-américaine (Pagé 2006, 35-9). Défendue notamment par Gérard Bouchard, cette conception de la langue comme agent d'intégration est donc reconnaissance du fait français, tout comme inclusion des différentes cultures qui viennent se greffer à un projet basé sur « l'engagement à contribuer au visage français du Canada » (Pagé

2006, 36).

Les idéaux au sujet des immigrants sont donc très certainement liés aux principaux débats qui ont marqué le Québec : langue, culture, autodétermination et nationalismes. La lecture que les citoyens font de ces enjeux devrait avoir une grande incidence sur la façon dont ils définissent leur appartenance et, par extension, sur la forme de celle qu'ils attendent des nouveaux venus. Par exemple, au regard du caractère fédéral du Canada, Denise Helly et Nicolas Van Schendel ont élaboré une typologie des communautés d'appartenance ressortant d'une étude empirique auprès de Montréalais nés au Québec et à l'étranger. Trois types généraux d'appartenance y sont répertoriés. Premièrement, une appartenance et une identité uniquement québécoise qui nie l'existence du Canada (Helly et Van Schendel 2001, 73-4). Deuxièmement, des citoyens qui se disent avant tout canadiens, mais qui se déclarent attachés au Québec comme société civile et comme région francophone dans le pays. Chose intéressante, pour ces répondants, la citoyenneté canadienne est perçue comme un élément passif : « [l']État canadien demeure néanmoins une entité lointaine et il est défini surtout par une fonction : assurer la protection des droits individuels et des acquis sociaux. Être Canadien, c'est jouir de droits, mais nullement participer activement à la vie sociale et politique, si ce n'est que par le vote » (Helly et Van Schendel 2001, 115). Troisièmement, une tranche des répondants se définissaient comme n'appartenant qu'au Canada, présentant le Québec comme une société équivalente aux autres dans la communauté fédérale canadienne (Helly et Van Schendel 2001, 165-88). Cela démontre la possibilité de déceler de multiples unités d'appartenance, et donc plusieurs régimes de citoyenneté y correspondant dans les discours. Cette étude souligne aussi la présence d'une forte perception d'exclusion sociale chez les immigrants, mais surtout d'une impression d'impuissance face à des structures qui réprouvent leur différence. Par exemple,

[p]our les immigrants de Haïti et du Viêt Nam, la citoyenneté dans son acception libérale formelle est, par contre, fortement valorisée, mais le sens d'inclusion, au sein des sociétés canadienne et québécoise qu'elle pourrait fonder, est totalement compromis par la perception d'une stigmatisation raciale. À la différence des autres immigrants, la détention de la citoyenneté canadienne n'a dans ce cas de figure aucune efficacité contre l'exclusion subie au Québec et supposée similaire dans les autres provinces canadiennes [...]. (Helly et Van Schendel 2001, 224)

Le « bon » immigrant québécois peut aussi répondre à l'idéal de communauté présenté dans les discours étatiques. À titre d'illustration, Danielle Juteau soutient qu'à partir de 1995, les politiques québécoises en matière de diversité ethnoculturelle ont abouti à une « construction of la *citoyenneté québécoise* [which] corresponds to the development of a thick definition of citizenship closer to the republican model » (2000, 453). Ce modèle, se voulant universel, correspond à un idéal fondé par l'appartenance à la communauté politique du Québec, basée sur la langue, le partage d'un héritage commun et une communauté de droits¹⁵. De ce développement ressort donc un idéal, celui de l'immigrant comme parlant le français, peu attaché à ses particularités ethniques dans la sphère publique et n'entretenant pas, au minimum, d'animosité envers un projet nationaliste.

Cette conclusion est reprise à maintes reprises dans les écrits¹⁶. Pour Azzedine Marhraoui, l'idéal est encore celui d'un citoyen détenant un sentiment d'appartenance à la communauté québécoise et parlant le français qui accepte d'être partie d'un contrat moral visant la survie et l'évolution de la société d'accueil (Marhraoui 2005, 44-6). Parallèlement, une analyse des conceptions de la citoyenneté des intervenants de la société civile en matière d'intégration au Québec fait ressortir une vision de l'idéal citoyen comme étant basé sur l'adhésion à la culture

¹⁵ L'auteure soutient que les droits attachés à ce modèle de citoyenneté sont d'abord politiques et subordonnés au droit politique essentiel : l'autodétermination (Juteau 2002, 449-51).

¹⁶ Bien que les termes puissent être modifiés, nous n'avons recensé qu'une seule étude niant les caractéristiques plus sociales pour ne prendre en considération que le critère de résidence comme base à une « citoyenneté québécoise ». Voir Glenn et Desbiens (2003, 117-73).

sociétale (pas le biais de la langue française), la participation économique et politique ainsi que le respect de principes qualifiés de « libéraux » (Helly, Lavallée et McAndrew 2000, 283-93).

Bien que la dimension du genre soit très peu présente dans les études sur l'idéal du citoyen au Québec, une étude effectuée par Myrlande Pierre a l'intérêt de souligner l'importante marginalisation des femmes immigrantes au sein de la société québécoise. Étant surtout liée à la pauvreté, et donc à des impératifs de participation économique (Pierre 2005, 75-94), l'exclusion dont sont victimes ces femmes lève le voile sur la possibilité d'une dimension de genre dans l'idéal de citoyenneté au Québec. Parallèlement, Ariane Cyr a documenté les effets de la catégorisation et de l'étiquetage des citoyens d'origine haïtienne de Montréal qui continuent d'être un frein à l'inclusion à une citoyenneté effective. Suite à des entrevues avec des ressortissants haïtiens de première et de deuxième générations, elle conclut qu'il

[...] se dégage en effet avec prégnance une barrière entre le « nous » immigrants minoritaires et le « eux » Québécois majoritaires. De plus, la société québécoise est perçue comme ethniquement homogène (« une société d'individus d'ascendance française »), d'où le sentiment d'une exclusion latente de l'individu « non national » et « visible » des principales structures économiques et politiques. (Cyr 2002, 47)

Cette étude oblige à porter attention à la dimension raciale ou ethnique du « bon » immigrant, mais aussi à ce que peuvent nous apprendre les perceptions qu'ont les acteurs minorisés de l'idéal citoyen au Québec. À cet égard, une enquête récente sur la construction de l'identité de jeunes Haïtiens et Jamaïcains de deuxième génération vivant au Québec est révélatrice. Micheline Labelle y rapporte que dans les discours :

[l]es Québécois sont considérés comme un groupe ethnique, sinon racial, ce sont des « blancs » et des francophones : « A Quebecer is to be white and French ». Ces interviewés témoignent alors, inévitablement, de leur non-appartenance. De toute façon, on a toujours insisté pour savoir d'où ils venaient, on n'a eu de

cesse de les renvoyer à leur altérité : « Where are you from? » And you realize you are not a Quebecer, you are whatever your parents are. » (Labelle 2001, 310)

Cet aspect gagnera à être clairement explicité par l'analyse du discours ; ses conséquences peuvent être importantes puisque les marqueurs de race peuvent logiquement avoir pour effet d'enclencher des dynamiques d'exclusion se répétant de génération en génération, sans lien avec le statut objectif d'immigrant.

Les écrits sur le sujet soulèvent donc que les politiques sociales, les règles d'immigration, les discours et la compétitivité économique sont tous des pôles où se construisent des images de l'immigrant idéal. De même, la dynamique québécoise se complique d'impératifs linguistiques et culturels, hautement influencés par des tensions politiques et par un projet d'émancipation au sein de la fédération canadienne. Les écrits recensés indiquent aussi que des tensions existent entre les idéalizations — de la citoyenneté, des immigrants et de la communauté — et que celles-ci ont comme effet de dramatiser la distinction entre le « nous » et le « eux », peu importe l'acteur et la définition donnée à ces termes. De même, l'omniprésence de la notion de contrat est à prendre en compte, surtout dans la mesure où elle peut impliquer une représentation particulière de la capacité d'agir de l'interlocuteur qu'est l'immigrant dans une relation telle que celle du le continuum d'intégration.

Cet état des connaissances montre aussi certaines lacunes. Plusieurs travaux ont porté sur les règles d'immigration et d'acquisition de la citoyenneté comme statut. Par contre, peu d'études brossent un portrait global, qui impliquerait autant l'idéal de l'intégration économique que celui de l'intégration sociale, culturelle et politique. De plus, la majorité des études qui s'intéressent à la réalité de la citoyenneté vécue par les immigrants et à l'opinion de la population issue des

groupes dits majoritaires proviennent de la sociologie. Elles font usage de conceptions de la citoyenneté typiquement liées aux besoins de leur discipline mais surtout, elles permettent mal la remise en question de leurs résultats dans le cadre d'une autre discipline. Il est difficile de soumettre leurs conclusions à une évaluation ancrée dans une conception normative de l'inclusion ou à une théorie de la justice sociale. Qui plus est, il semble exister une lacune quant à la place des citoyens dans la production de normes — implicites ou explicites — liées à un idéal de citoyenneté pour les immigrants, la majorité des écrits recensés traitant des discours et des politiques gouvernementales.

1.3 Question spécifique

Le problème de base est donc de déterminer s'il existe une construction de l'idéal du citoyen immigrant au Québec, et de façon plus générale au Canada, qui diffère d'autres idéaux s'appliquant aux individus conçus comme des citoyens conçus comme étant membres à part entière de la société québécoise et canadienne. En ce sens, la question générale à la base de l'étude s'énonce comme suit : *Quel est le modèle du « bon » citoyen immigrant transpirant des discours tenus par les citoyens ?*

La citoyenneté est évidemment au cœur de cette interrogation. Afin de pouvoir rendre compte des entrecroisements de plusieurs communautés, discours et acteurs en mesure de l'influencer, le concept de régime de citoyenneté est l'angle qui sera utilisé. Cette conception élargie et systémique de la citoyenneté permet d'entrevoir la possibilité de la coexistence de dynamiques d'inclusion et d'exclusion auxquelles la revue des écrits a commencé à faire allusion. De plus, elle permet de rendre compte du rôle des citoyens dans l'élaboration des balises de la citoyenneté effective, sans pour autant nier le rôle de l'État dans ce processus.

C'est donc avec comme ambition de lever le voile, par le biais des discours, sur des dynamiques pouvant baliser l'existence des individus identifiés comme immigrants, que la recherche tentera d'élucider la question spécifique suivante : *Quelles sont les implications, en termes d'exclusion et d'inclusion, des représentations du « bon » immigrant, liées aux définitions des régimes de citoyenneté québécois et canadien, qui sont articulées dans les discours populaires ?*¹⁷

Cette question guidera la recherche des implications de la figure idéalisée du citoyen immigrant au Québec et permettra aussi de proposer des pistes de réponses à plusieurs questions qui ont mené à l'élaboration de la problématique de recherche. Par exemple : Existe-t-il des éléments d'un régime de citoyenneté qui s'appliquent spécifiquement aux immigrants, au-delà de l'acquisition de la citoyenneté légale ? Comment se définissent les différences entre le « bon » immigrant et le « bon » citoyen ? De même, est-il possible pour les individus d'effectuer le passage entre la catégorie du « bon » immigrant vers celle du simple citoyen ? Les discours pourront aussi expliciter la compréhension qu'a la population du partage des responsabilités en matière d'immigration et d'intégration, surtout au regard du partage des compétences au Canada. Finalement, le choix de s'intéresser aux discours populaires permettra d'explorer un type de discours particulier et de recenser quelques façons par lesquelles les citoyens décrivent la réalité politique perçue et souhaitée.

¹⁷ Dans le cadre de cette étude, l'expression « discours populaire » revêt un sens assez inclusif pour prendre en compte les discours qu'on peut identifier comme majoritaires, mais aussi les discours d'acteurs plus en marge. Se référer à la section 1.4.3 pour une explication du sens de la notion.

1.4 Concepts opératoires

1.4.1 Régime de citoyenneté

S'inscrivant dans l'approche du néo-institutionnalisme historique, un régime de citoyenneté est le plus souvent décrit comme un ensemble de « règles, conventions et arrangements institutionnels qui orientent et façonnent les différentes dépenses de l'État, la façon dont l'État et les citoyens définissent les problèmes, et la façon dont les citoyens expriment leurs revendications » (Jenson 1998, 238). Le régime est conçu ici comme l'ensemble des facteurs qui influencent la conception et la représentation de la citoyenneté en tant que pratique avant tout relationnelle. À des fins opératoires, le régime sera utilisé selon sa définition originale et suivant les quatre dimensions qui lui sont attribuées généralement – les droits et devoirs, l'appartenance, l'accès à l'État et le partage des responsabilités – mais sera représenté comme étant reproduit dans les discours des citoyens. En ce sens, il sera ici question des représentations du régime de citoyenneté. Ces représentations oscillent dans le territoire flou de la perception et les propos recensés entremêlent le normatif et le résultat d'observations individuelles plus ou moins systématiques. Néanmoins, nous considérons que ces représentations sont au cœur de la vie intellectuelle et sociale des citoyens, ce qui en fait des éléments structurants dont il faut tenir compte.¹⁸

1.4.2 Représentations du « bon » immigrant

Les écrits utilisant le concept de régime de citoyenneté soutiennent que ce dernier représente l'incarnation d'un modèle de citoyenneté pour une société, à un moment particulier, et

¹⁸ Pour une présentation plus en profondeur des différentes dimensions du régime de citoyenneté et de la façon dont il sera opérationnalisé pour l'analyse de discours, voir la section 3.2.1.3 du chapitre 3.

qu'il permet de déceler l'idéal citoyen reconnu par l'État, ainsi que sa signification pratique (Jenson et Phillips 1996, 113-5). Avec comme prémisse que les discours de la population sont le reflet du régime de citoyenneté et l'une de ses composantes, la recherche conceptualise cet idéal comme une représentation paradigmatique suivant l'approche néo-institutionnelle sociologique. Cette représentation doit donc être comprise comme une conception dominante de ce que devrait être la citoyenneté de l'immigrant au Québec et, dans une moindre mesure, au Canada.

Ce concept sera mobilisé à deux niveaux au cours de cette recherche. En premier lieu, on souhaite, bien entendu, établir le contenu de cette représentation. En deuxième lieu, ce concept est le pivot permettant l'exploration d'une approche usant du néo-institutionnalisme. En effet, l'utilisation du concept de représentation paradigmatique conduit à s'intéresser aux effets des représentations discursives en politique et dans la vie sociale en général. De même, elle pousse l'analyse à explorer le lien entre les politiques publiques, leurs traductions pratiques et la compréhension qu'en ont les citoyens. L'idée de représentation paradigmatique permet donc de rendre compte de la place de l'État et des citoyens dans la création et le maintien des balises de la citoyenneté.

1.4.3 Discours populaires

Par discours populaires, il est question ici des discours perçus, à tort ou à raison, comme l'expression d'une voix majoritaire. Cette expression est intentionnellement imprécise : la qualification des voix étudiées ne pourra se faire qu'en portant une attention à la façon dont les intervenants se définissent. En effet, il est possible qu'une partie des discours issus de l'échantillon proviennent de personnes qui s'identifient comme extérieures à la société qu'ils

décrivent. En ce sens, la méthode d'analyse veillera à rendre compte de la façon dont les intervenants se décrivent afin de mieux qualifier le type de discours en présence¹⁹.

L'expression discours populaire vise également à souligner que l'analyse portera sur les propos tenus par les citoyens et non pas sur les discours émanant de l'État, des politiciens ou encore de ceux reconnus comme experts. En plus de répondre à une lacune certaine des écrits, l'utilisation de ces discours permettra d'élaborer une façon originale de concevoir la participation dans le cadre des médias. Les discours analysés proviendront des participations à des tribunes radiophoniques où les intervenants conversent avec l'animateur. Il convient de comprendre ces discours comme des actes citoyens, des contributions à une délibération publique. Cette position semble soutenue par l'opinion des participants à ce type d'émissions, comme le souligne l'enquête de Karen Ross sur la relation entre la participation démocratique et les tribunes radiophoniques : « [...] listeners to and participants in public access programs nonetheless do perceive the genre as a genuine public sphere that allows the articulation of alternatives (i.e. real people's) voices » (Ross 2004, 788). On ira même jusqu'à proposer que de telles émissions contribuent, par l'interaction et le discours, à constituer des communautés imaginées d'auditeurs, détenant des voix politiques et une identité (Fitzgerald et Housey 2007 ; 2002). Sans prétendre proposer des conclusions généralisables des analyses tirées de ces discours situés, ils représentent toutefois une porte d'accès originale sur les propos des citoyens dans un cadre où les contraintes souvent liées aux interactions directes avec l'État sont moindres (Fairclough 2001 ; Hausendorf et Bora 2006).

¹⁹ Se référer à la section 3.2.2 pour une présentation détaillée de la grille d'analyse et de la méthode d'analyse employée.

1.5 Approches déployées²⁰

L'utilisation du concept de régime de citoyenneté implique d'inscrire la démarche de recherche au sein des approches néo-institutionnelles. Dans ce cadre, une analyse politique se doit de débiter par les institutions qui influencent le jeu des acteurs et leurs préférences, les changements et le sens qui est donné à la politique (Lecours 2005, 6). Alors que le courant historique de cette approche s'intéresse à l'influence des institutions comme une réalité matérielle dans le continuum temporel (Hall et Taylor 1996, 937-42), le néo-institutionnalisme sociologique envisage les institutions comme des normes qui se légitiment en reflétant la réalité sociale et culturelle d'une société (Hall et Taylor 1996, 956-60). Les changements institutionnels sont expliqués par l'influence des institutions dans la construction des identités et des perceptions des acteurs (Lecours 2002, 9). De plus, les institutions sont également influencées par les processus d'apprentissage social et la construction des perceptions inhérentes à la complexité de l'environnement (Gazibo et Jenson 2004, 208).

En ce sens, cette approche permet d'envisager le dialogue entre institutions et société comme une interinfluence cumulative (Hall et Taylor 1996, 948-9). De plus, elle permet de concevoir la citoyenneté comme une institution ce qui est renforcé par l'utilisation du régime de citoyenneté. En effet, ce dernier renvoie finalement à l'effet combiné des interactions entre institutions et monde social pour l'établissement et le maintien de la citoyenneté. De plus, cette institution aura elle-même une influence subséquente sur l'ensemble des facteurs dont elle origine.

²⁰ La section 3.2.1.3 effectue un retour sur le cadre théorique en expliquant son influence sur la construction de la grille d'analyse des discours.

Le néo-institutionnalisme sociologique permet donc de donner un sens au rôle de l'État et aux discours qui en découlent dans la formation du régime de citoyenneté. En particulier, l'approche sociologique permet de comprendre que le régime de citoyenneté sera la source de significations et de représentations, mais aussi le reflet des conceptions qu'en a la population. En ce sens, l'État et ses politiques sont autant initiateurs de valeurs et de perceptions sociales que réflecteurs de ces dernières (Smith 2005, 29-82). Il est possible de prendre ce cadre comme point de départ à l'analyse, mais aussi comme justification de la distanciation des discours proprement étatiques au profit de ceux des individus, puisque la frontière entre institutions et monde social n'est pas étanche. Cette approche propose donc de poser les bases pour penser le potentiel des discours à être analysés en tant que porteurs et réflecteurs de normes et donc d'institutions²¹.

1.6 Hypothèse

En se représentant l'idéal du « bon » immigrant comme une construction liée à des conceptions du régime de citoyenneté et s'inscrivant dans des dynamiques plus larges que celles de l'immigration, il apparaît clair que les représentations de la population peuvent avoir un effet important sur l'accès à la citoyenneté effective des individus catégorisés comme immigrants.

²¹ Il convient de souligner que les approches postcoloniales représentent aussi une influence théorique de cette thèse. Par exemple, l'intérêt majeur de la recherche du « bon » immigrant est la reconnaissance de ce que Gayatri Spivak nomme la violence épistémique des discours sur l'autre (1987). Des typologies, le plus souvent hiérarchisées, utilisées pour la description des porteurs d'altérité, risquent fort de se retrouver dans les discours étudiés, souvent suivant une simplification ou une déformation de caractéristiques mineures de l'autre. Spivak parlera par exemple des représentations du colonisé, du primitif et de l'exotique (1987) et il y a fort à parier que la figure du « bon » immigrant se déclinera aussi en plusieurs représentations fortes caractérisées par un ou plusieurs traits imaginés et essentialisés à propos des nouveaux venus. En lien, le principe d'extériorité issu des travaux d'Edward Said (1979, 20) est également éclairant. Selon ce dernier, l'altérité induite par la production de savoir à propos de l'autre est un site où se construisent des représentations ne laissant pas de place à la présentation volontaire provenant de l'acteur ou de l'ensemble décrit (Said 1979, 21-2). Une illustration de ce principe est ce que Said appelle l'orientalisme, soit la construction hégémonique de l'« Orient » par l'« Occident » au moyen de représentations qui sont la conséquence d'un positionnement stratégique de ses idéateurs impliquant et infligeant une relation de domination (Said 1979, 20). Ces principes sont des justifications supplémentaires de la recherche des représentations du « bon » immigrant, les effets potentiellement dévastateurs d'une mauvaise représentation étant bien démontrés dans les travaux postcoloniaux (Spivak 1999) et dans les écrits sur la reconnaissance (Taylor 1997). L'influence de ces approches se fait surtout sentir dans le cadre de la grille d'analyse des discours, mais elle sert aussi d'inspiration au développement de certaines critiques par rapport aux implications des représentations recensées.

Pour clarifier cette intuition la recherche vérifiera l'hypothèse exploratoire suivante : *Les représentations du « bon » immigrant, instaurant un ensemble de critères implicites et explicites d'inclusion à la communauté québécoise, et dans une moindre mesure canadienne, deviennent dans la pratique des facteurs d'exclusion à la citoyenneté effective des acteurs qui y sont soumis.*

En toute connaissance de cause, la formule « facteurs d'exclusion » demeure large et très peu qualifiée au regard du cas étudié. Comblar cette déficience requiert l'établissement d'une définition, toute exploratoire soit-elle, de l'exclusion. Parce que le vocable est, nous le reconnaissons, facilement galvaudé ou du moins utilisé en tant que « concept horizon » (Guérin 1997, 57), la prudence est de mise, d'autant plus que la citoyenneté comporte intrinsèquement une part jugée acceptable – ou juste – d'exclusion (Taylor 1998 ; Carens 2002, 100-118). Si l'on accepte la prémisse selon laquelle « [l']exclusion est un processus, [qui] fabrique des exclus dont on peut parler, mais que l'on ne rencontre jamais dans une forme singulière [...] » (Guérin 1997, 52), la meilleure façon de conceptualiser les facteurs d'exclusion serait d'en faire une charpente qui, lorsqu'assemblée de façon lâche dans son entièreté, devient un frein à l'égalité des citoyens au sens large du terme²². En ce sens, les facteurs d'exclusion et d'inclusion dans le cadre de cette thèse seront dérivés d'une conception de l'inclusion à la citoyenneté basée sur le potentiel pour les individus d'interagir avec leurs semblables sur un pied d'égalité. En d'autres mots, les facteurs d'exclusion se réfèrent ici aux obstacles à la participation égale des citoyens à la société, soit à la parité de participation (Fraser 2005, 53-4). Les travaux de Nancy Fraser (2005) et de Leonard Feldman (2004) seront mobilisés pour établir un idéal concret d'inclusion auquel mesurer les résultats des analyses de discours. Sous la forme de la parité de participation, ancré

²² L'égalité demeure aussi un concept à baliser pour l'adjoindre à la définition de l'exclusion. Sans une définition relativement précise, l'égalité peut aussi devenir un concept fourre-tout. En laissant sa signification ouverte, il sera plus facile de rendre compte des différences qui peuvent exister dans les discours quant aux dimensions de l'égalité (des genres, collective, individuelle, culturelle, nationale, raciale, etc.).

dans une conception de la justice sociale combinant des dimensions économique, socioculturelle et politique, le sens à donner à l'inclusion dans le cadre de la thèse sera pleinement explicité dans le chapitre final.

1.7 Méthode de recherche

1.7.1 Corpus et échantillon

Afin de vérifier l'hypothèse, les discours tenus dans le cadre des tribunes téléphoniques de l'émission de radio *Maisonneuve en direct* (et son équivalent estival *La Tribune*) diffusée à la Première Chaîne de Radio-Canada seront utilisés²³. Cette tribune, retransmise quotidiennement dans l'ensemble du Québec et dans la région d'Ottawa, compte un auditoire moyen de 395 000 personnes, dont près de 78 000 proviennent de Montréal (Canada, Radio-Canada 2007) et une grande majorité du reste du Québec. D'une durée de deux heures, l'émission présente un segment de plus ou moins 30 minutes, sans publicité ou interruption, où les auditeurs sont appelés à se prononcer, en discutant avec l'animateur, sur un sujet d'actualité le plus souvent analysé auparavant par des invités ou des journalistes.

L'analyse portera sur l'intervalle séparant le jugement de la Cour suprême du Canada sur le port du kirpan dans les écoles, le 2 mars 2006, et la fin du mois de novembre 2007, qui correspond à la fin des émissions spéciales de l'émission *Maisonneuve en direct* sur les audiences publiques de la Commission québécoise de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles 2008). Une série d'événements relatifs à l'immigration, à l'intégration et à la diversité se sont déroulés au Québec durant cette période,

²³ Voir : <http://www.radio-canada.ca/radio/maisonneuve>.

créant une réelle effervescence publique et médiatique à propos des questions liées à la citoyenneté et à la différence²⁴. Cet épisode est compris comme un créneau « exemplaire » et comme tel, il promet de receler des discours « particulièrement instructif[s] » (Tully1999, 3).

Un échantillon de dix-neuf émissions servira à l'analyse²⁵. Celles-ci ont été choisies en raison de la centralité de la figure de l'immigrant ou encore des thèmes de l'immigration, des politiques de gestion de la diversité et de l'intégration des nouveaux venus dans les questions posées aux auditeurs. Bien entendu, un tel échantillon implique des limites quant à la généralisation des conclusions de l'étude. D'abord, plusieurs analyses soulignent que la participation aux émissions de type ligne ouverte est une activité plus populaire chez les hommes que chez les femmes (Ross 2004, 787-91). Dans la même veine, l'âge, la sphère d'activité et le niveau d'éducation des participants sont souvent peu représentatifs de la distribution de ces caractéristiques dans la population (Ross 2004, 787-91). Finalement, il faut prendre en considération que les caractéristiques générales de l'auditoire de la Première Chaîne de Radio-Canada ne sont pas nécessairement représentatives de celles de la population en entier. L'analyse des discours tentera d'esquisser un portrait global des participants avec les informations fournies lors des interventions pour assurer une certaine validité interne, mais les conclusions seront en définitive plus exploratoires que générales : un portrait de l'idéal du « bon » immigrant dans la communauté imaginée de l'émission *Maison neuve en direct*²⁶.

²⁴ Voir l'annexe A pour la chronologie des événements.

²⁵ Voir l'annexe B pour la liste des émissions à être utilisées.

²⁶ Voir, à propos du pouvoir de construction d'une communauté de telles émissions, l'étude de Paula Romanov (2005) sur la Société Radio-Canada et le développement de l'identité canadienne.

1.7.2 Utilisation du corpus

À des fins d'exhaustivité, une grille d'analyse sera appliquée aux interventions de chaque participant à l'émission. Regroupant tout d'abord les attributs de l'intervenant, la grille visera dans l'ensemble à expliciter les représentations du « bon » immigrant et aussi du « bon » citoyen québécois dans les discours.

Une première section visera à identifier le message général de l'intervention, la nomenclature utilisée par le participant, les groupes visés par le discours et l'élément sur lequel est basée la référence à l'autre. Dans un deuxième temps, la représentation du « bon » immigrant dans le discours sera évaluée selon la dichotomie entre citoyenneté et pratiques *imputées* et citoyenneté et pratiques *souhaitées*. Cette section prendra comme point de repère les quatre dimensions du régime de citoyenneté — droits et devoirs, appartenance, accès à l'État et partage des responsabilités — pour discerner les impératifs et les doléances présents dans les discours. De plus, la grille prendra en considération les mentions du genre, de l'ethnicité ou de la race et de la culture dans les représentations. Le même exercice sera effectué par rapport à la représentation qui est faite du citoyen québécois dans l'intervention. Ceci permettra une comparaison plus étayée de la différence des attentes des intervenants face aux Québécois et par rapport aux immigrants. Finalement, la grille servira à identifier les pôles de comparaisons dans le discours, les implications du statu quo aux yeux des intervenants et la présence d'une morale ou d'une conclusion à l'intervention²⁷.

L'analyse de discours permettra de brosser un portrait général du « bon » immigrant, mais aussi de la représentation que les intervenants se font de l'immigrant réel et des archétypes du

²⁷ Voir l'annexe C pour la grille d'analyse.

citoyen québécois. Une fois établies, ces représentations serviront à une évaluation des écarts, similitudes et parallèles entre les figures. Ce seront ces différences qui permettront d'évaluer les possibles dynamiques d'exclusion ressortant de l'idéal du « bon » immigrant, au regard d'une comparaison avec les représentations de l'immigrant et les figures projetées du citoyen québécois.

Il convient de demeurer sensible à l'échelle de la démarche, qui ne pourra pas rendre compte de l'ensemble d'une réalité riche en subtilités discordantes et convergentes. En ce sens, l'étude proposera des conclusions hautement situées au regard du contexte des discours et gagnera à être comprise comme le début d'une exploration sur les paramètres d'une citoyenneté et d'une communauté qui semblent remis en question par la population. Le fait de ne pas chercher à établir la représentation perçue par les immigrants dans l'étude apparaît comme une limite intrinsèque à une meilleure compréhension complète des paramètres de la citoyenneté de ces individus. Compte tenu de l'échelle de la thèse, cette limite semble justifiée, d'autant plus que l'objet essentiel de l'analyse est le discours populaire. On ne peut qu'espérer que les conclusions de la recherche démontreront l'importance, empirique et sociétale, de porter attention aux voix qui émanent de la société et surtout de faire l'effort de prendre en compte celles qui sont marginalisées.

CHAPITRE 2 – L’ESPACE PUBLIC RADIOPHONIQUE: *MAISONNEUVE EN DIRECT*, LES CITOYENS ET LA PARTICIPATION

« [...] the radio would be the finest possible communication apparatus of public life [...] if it knew how to receive as well as to transmit, how to let the listener speak as well as hear, how to bring him into a relationship instead of isolating him [...]. » (Brecht 1964[1932], 52)

2.1 Introduction

Cinq jours par semaine, près de cent jours par année, des milliers de personnes syntonisent la Première Chaîne de Radio-Canada pour écouter l’émission *Maisonneuve en direct*. Une portion de ces personnes, en plus d’écouter, tenteront d’entrer en communication avec l’animateur afin de participer à la portion ligne ouverte. Comment peut-on expliquer le désir exprimé et justifier l’effort déployé des participants à cette émission ? De l’autre côté du transistor, la conversation médiatisée qui arrive aux oreilles de l’audience sera parfois divertissante, d’autres fois choquante ou encore informative. Mais, quelle en est la portée, l’effet sur ceux qui l’entendent et sur la société en général ? Peut-on voir dans ces discours une force agissant sur le quotidien des citoyens ? Bref, dans quelle mesure et de quelle façon l’émission *Maisonneuve en direct* est-elle un site où se construit l’idéal du « bon » immigrant ?

Le choix d’utiliser une tribune radiophonique comme corpus pour la recherche de l’idéal citoyen du « bon » immigrant est motivé d’abord par une curiosité face à des discours souvent absents des discussions académiques, ceux des citoyens « ordinaires ». C’est aussi l’occasion d’explorer une façon de rendre compte de plusieurs sites de participation populaire, hors des canaux traditionnels de l’État, qu’il est possible de concevoir comme des espaces essentiels à la vie politique, malgré leurs limites. Spécifiquement, l’étude prend le parti de concevoir l’émission de radio *Maisonneuve en direct* tant au niveau de son contenu, de sa forme participative que de

son auditoire, comme l'exemplification d'un public au sens proposé par Michael Warner (2002). Ce public, ouvert, participe aussi à l'ensemble qu'est la sphère publique, suivant la conception de la démocratie délibérative d'Iris Marion Young (2002). En ce sens, les discours qui forment et alimentent ce public contribuent à la formation des conceptions de la citoyenneté dans la sphère publique. Suivant cela, il est possible de concevoir ces sites de participation comme étant riches d'indicateurs sur les conceptions de la citoyenneté véhiculées par la population, mais aussi comme des indices quant à la construction de l'identité des participants et aux balises qui délimitent leurs communautés. En somme, il apparaît juste d'y voir un site où rechercher les représentations du « bon » immigrant.

Dans la première partie de ce chapitre, l'importance et le potentiel d'un tel corpus seront mis en lumière par une présentation plus précise de l'émission *Maisonnette en direct*. Cela facilitera son insertion dans un cadre théorique exprimant la signification politique de la participation des citoyens aux médias. Par la suite, ladite émission sera resituée dans l'ensemble plus large de la sphère publique, suivant une définition permettant la prise en compte de la diversité des identités, des modes de communication et des appartenances. Cela débouchera sur la caractérisation de la place particulière que prend l'émission dans cette étude : celle d'un public participant à la sphère publique. Pour ce faire, la conception développée par Warner (2002) sera combinée à des études sur la radio participative afin d'illustrer les caractéristiques du public que forme *Maisonnette en direct*. Ce faisant, il deviendra possible de comprendre le corpus de la thèse comme un espace public où se font et se défont des idéaux ayant pour objectif le changement sociétal. En ce sens, ce chapitre permettra de justifier et de situer les discours analysés pour la recherche du « bon » immigrant et de développer des arguments afin de justifier l'étude de sites d'expression des citoyens qui sont souvent laissés de côté par la discipline.

2.2 L'émission

L'émission *Maisonneuve en direct* est une diffusion quotidienne de la Première Chaîne de Radio-Canada, réalisée dans les studios de Montréal. Mêlant information et participation des citoyens, l'émission est l'héritière d'une tradition radiophonique existant depuis les débuts de la société d'État, celle de favoriser la participation des citoyens, surtout avec l'objectif d'amenuiser la distance géographique les séparant (Romanov 2005 ; Dale et Naylor 2005, 203-214). Diffusée depuis 2003, elle entre en ondes en remplacement d'une autre émission au format semblable, *La Tribune du Québec*. Une émission de radio permettant aux citoyens de s'exprimer est donc une constante dans le paysage radiophonique et elle compte même un substitut équivalent durant la saison estivale.

L'émission est diffusée en direct, du lundi au vendredi, de 11 h 30 à 13 h 30, et elle peut être syntonisée dans tout le Québec, dans la région d'Ottawa et gratuitement à partir d'Internet. De ces deux heures, entre quarante et cinquante minutes sont consacrées à la tribune téléphonique. Généralement, l'animateur converse entre vingt et vingt-cinq minutes avec les intervenants au téléphone, alors que le reste de cette période sert à situer le sujet grâce à des entrevues. La première demi-heure de l'émission propose un retour sur les nouvelles québécoises de la journée, une tournée des événements en « région » avec l'intervention de journalistes et parfois accompagnée par des entrevues avec les acteurs de l'actualité. La deuxième heure est consacrée à la tribune des auditeurs. La question générale, introduite dès l'ouverture de l'émission, est alors présentée plus en profondeur par l'animateur qui assure une mise en contexte et pose certaines questions subsidiaires. La troisième portion de l'émission est aussi consacrée à l'actualité, mais elle se concentre sur un thème particulier et avance une analyse poussée, souvent soutenue par des reportages ou des entrevues.

Lors de la portion tribune, qui constitue le corpus de cette étude, les auditeurs sont appelés à se prononcer sur la question du jour, qui est toujours liée à un sujet d'actualité. Ils peuvent participer par téléphone, à l'aide d'un numéro local et d'un numéro sans frais, ou ils peuvent écrire leurs réactions par le biais de courriers électroniques, qui seront parfois lus en ondes le jour même ou le lendemain. La sélection des participants est en partie aléatoire : les appels sont reçus par des téléphonistes, le plus souvent les recherchistes de l'émission, suivant l'ouverture ou la libération des lignes. Par la suite, une pré-entrevue téléphonique est effectuée afin de connaître des informations de base sur le participant, ainsi qu'un résumé sommaire de son intervention. C'est ensuite l'animateur, ou le plus souvent le réalisateur de l'émission, qui décide quel participant entrera en ondes. Ce choix est fait alors que les responsables ne détiennent que des informations partielles sur l'intervenant et son propos. Ainsi, les propos qui se retrouvent diffusés ne sont que marginalement filtrés par les responsables de l'émission. À l'instar d'autres formes de participation médiatique où les propos des participants sont formatés par des journalistes, la participation à *Maisonneuve en direct* est peu filtrée. Cela est en grande partie attribuable aux contraintes de temps et au moyen de communication par lequel les gens participent à l'émission. Alors que la participation à un courrier des lecteurs dans un journal sera faite par écrit et sera révisée, évaluée et mise en contexte au moins quelques heures avant sa publication (Richardson et Franklin 2003, 184-5 ; Atkins et Richardson 2007 ; Wahl-Jorgensen 2001), il est plus difficile de faire de même avec des appels lors d'une émission en direct. En ce sens, ceci laisse à penser que l'émission a le potentiel d'être un site où s'exprime un éventail plus diversifié d'opinions.

Le participant passe environ entre une et quatre minutes en ondes. Durant ce laps de temps, il interagit avec l'animateur et, lors de très rares exceptions, avec un invité. L'interaction est un geste de dévoilement ; le participant est présenté sommairement et est amené à exprimer

rapidement son point de vue sur la question du jour²⁸. L'attitude de l'animateur fait montre d'un réel effort d'impartialité face aux interventions des participants. Cette évaluation est renforcée par la comparaison avec le style général des animateurs dans ce genre d'émissions. En effet, depuis une quinzaine d'années, les tribunes téléphoniques radiodiffusées ont gagné en popularité dans le monde industrialisé, mais plus souvent qu'autrement, les émissions les plus populaires sont très teintées sur le plan idéologique. Elles attirent un auditoire qui s'identifie à un animateur charismatique et peu enclin à la délibération et aux nuances (Barker 1998a). Le cas que représente *Maisonnette en direct* est assez différent. Malgré les attaques envers l'objectivité de Radio-Canada, il n'en demeure pas moins que les émissions qu'elle diffuse sont tenues à des standards assez élevés en matière d'information et d'impartialité²⁹. Peu idéologique et peu agressif, le style de l'animateur pourrait être qualifié de bienveillant et recoupe les caractéristiques classiques du genre (Hutchby 1992). Souvent, l'animateur questionnera le participant, le relancera et, parfois, interrompra son intervention pour éviter de diffuser des propos haineux. Il présentera des exemples ou confrontera des faits qui lui semblent erronés, mais jamais il ne s'avancera à émettre un réel commentaire éditorial. Malgré l'irréalisable objectivité, il est possible de soutenir que l'animateur est relativement transparent, fait un effort d'impartialité et permet à la majorité des participants de s'exprimer dans les limites de l'acceptable aux yeux de l'institution publique.

Bien entendu, le fait que cette émission soit diffusée par la radio publique a un effet sur le type de voix qui se font entendre et implique que l'on problématise l'implication de l'État dans la construction d'espaces visant la pratique de l'expression publique (Bélanger 2005 ; Bastien

²⁸ Le processus de dévoilement et de présentation des participants sera exploré plus en profondeur dans les sections suivantes de ce chapitre et sera aussi présent dans la présentation subséquente des résultats.

²⁹ Suivant, en particulier, les *Normes et pratiques journalistiques* (Canada, Société Radio-Canada 2004) de la société d'État, ainsi que l'exercice du Bureau de l'ombudsman (Bernier 2002).

2004). Chaque média a son public et il va sans dire que les auditeurs de Radio-Canada diffèrent de ceux d'autres fréquences. C'est ainsi qu'il convient de comprendre l'émission : comme un forum parmi d'autres, comportant nécessairement une orientation, mais tentant du moins d'établir des conditions permettant une participation diversifiée. Le défi devient donc de situer ce forum et la participation qui s'y déroule quotidiennement dans une architecture théorique permettant de rendre compte de sa richesse pour la recherche en science politique.

2.3 L'insertion du discours dans l'ensemble plus large de la sphère publique

Une revue des écrits sur les productions médiatiques faisant appel à la participation des citoyens, dont les tribunes radiophoniques, démontre l'influence immense du travail de Jürgen Habermas sur les conceptions contemporaines de la démocratie et de la participation. Ces travaux, cherchant à comprendre pourquoi, comment et avec quels effets les citoyens participent à ces productions, partent souvent d'une lecture rigide de la conception de la sphère publique chez le célèbre sociologue et philosophe allemand (Habermas 1989 ; Lunt et Stenner 2005, 59-61). En conséquence, ils soutiennent généralement que les émissions de tribunes téléphoniques sont des illustrations de l'institutionnalisation et de la commercialisation des espaces de dialogues, et peuvent même être rejetées parce qu'ayant somme toute assez peu d'intérêt politique. Le médiatique, qui équivaut ici au divertissement, finit par être une nuisance pour le démocratique.

Bien que les travaux d'Habermas soient, il va sans dire, des incontournables de la théorie politique contemporaine, l'utilisation qu'en font les études sur la radio participative réduit donc souvent cette dernière à un média vide, avec un potentiel essentiellement avilissant. Le lien apparaît pourtant presque organique. Du moment que l'on conçoit la sphère publique comme un

réseau pour la communication de points de vue et d'informations visant au développement d'une opinion publique (Young 2002, 170 ; Habermas 1996), la participation aux médias peut apparaître comme une panacée devant les transformations qui menacent sans cesse la sphère publique dont la montée du consumérisme et de la diminution de la délibération liés à sa commercialisation. On pourrait donc penser que la participation de l'audience puisse avoir le potentiel d'être, en réponse aux contraintes modernes, l'espace corollaire de la sphère publique bourgeoise. Nancy Fraser résume bien l'attrait, presque romantique, que peut avoir la conception tirée des travaux d'Habermas. Elle rappelle que la sphère publique :

[...] designates a theatre in modern societies in which political participation is enacted through the medium of talk. It is the space in which citizens deliberate about their common affairs, hence, an institutionalized arena of discursive interaction. This arena is conceptually distinct from the state; it is a site for the production and circulation of discourses that can in principle be critical of the state. The public sphere in Habermas' sense is also conceptually distinct from the official-economy; it is not an arena of market relations but rather one of discursive relations, a theatre for debating and deliberating rather than for buying and selling. Thus, this concept of the public sphere permits us to keep in view the distinctions between state apparatuses, economic markets, and democratic associations, distinctions that are essential to democratic theory. (Fraser 1993, 2-3)

Tout en soulignant l'importance et l'attrait de la notion, il convient aussi de reconnaître que plusieurs postulats à la base de la conception d'Habermas posent problème pour la prise en compte d'une participation médiatisée. Tout d'abord, l'inconfort de l'auteur lui-même face au rôle des médias de masse dans le déroulement des affaires publiques est à souligner. En effet, les médias peuvent, selon Habermas, créer l'illusion d'une participation, créant par le fait même le processus sociétal de fabrication d'une fausse légitimation, la véritable légitimité ne pouvant provenir que d'une délibération réelle, spontanée et directe (Lunt et Stenner 2005, 59-60). Il souligne que « [...] newspapers and magazines, radio and television are the media of the public

sphere [...] » (Habermas [1989] 2006, 73) et non le site des pratiques inhérentes à la sphère publique. Partageant une position analogue, le philosophe Alastair Hannay, par le biais d'une exploration des conceptions contemporaines du public, conclut que l'influence des médias dans les processus de délibération est somme toute négative. Selon lui, l'expansion de l'espace public induite par la pénétration de plus en plus importante des médias de masse finit par décourager l'engagement personnel des citoyens et encourager la passivité mentale. De là découlent deux conséquences : « first, opinion is generated by forces beyond the individual's control, and second, the individual is denied a process of self-learning and inner development » (Hannay 2005, 90).

Il semble donc difficile de dévoiler le potentiel politique de la radio participative en tentant de la faire cadrer avec l'idéal hautement diffusé de la sphère publique d'Habermas. Il existe aussi une tension majeure entre la sphère publique d'Habermas et l'objectif général de l'étude, celui d'explorer les implications des idéaux de citoyenneté au regard de l'immigration dans le contexte du Québec. Face à cet objectif, la conception d'Habermas est difficile à concilier avec un idéal de parité de participation qui va de pair avec une discussion sur les dynamiques d'inclusion et d'exclusion liée à la citoyenneté effective³⁰. Ce sont encore les critiques de Nancy Fraser qui permettent de mesurer l'importance d'une conception plus inclusive de la sphère publique. En premier lieu, elle rappelle que l'idéal d'Habermas implique une mise à distance des différences (*bracketing*) au nom de l'égalité des participants. En pratique, cela a pour effet de renforcer deux prémisses qui s'opposent à la conciliation de la redistribution et de la reconnaissance, encore une fois devenant irréconciliables avec une conception de la citoyenneté

³⁰ Pour Fraser, la notion morale de parité de participation inclue l'égalité juridique, les conditions objectives permettant l'indépendance (soit la redistribution) et les conditions intersubjectives permettant la recherche de l'estime sociale dans des institutions exprimant un respect égal des individus (2005, 43-69). Voir la section 4.2.2.2 de la thèse pour une discussion plus en profondeur de l'idéal de parité de participation.

ancrée dans le principe de parité de participation. D'abord, la prémisse selon laquelle les conditions hors de la sphère publique n'ont aucun effet sur les capacités de participation des citoyens. Ensuite, celle selon laquelle les modes de participation à la sphère publique sont par nature neutres (Fraser 1993, 10-2). En deuxième lieu, Fraser dénonce l'idéalisation d'une sphère publique unique comme source paradigmatique d'avancement démocratique, qui a pour effet de nier la pertinence et l'importance de publics parallèles et subalternes dans le cadre de sociétés comprenant encore des dynamiques de domination, ainsi qu'une diversité importante (Fraser 1993, 12-3). En troisième lieu, Fraser rappelle que l'objectif de cette sphère publique, centrée sur le modèle « civique républicain », est la délibération visant le bien commun et reposant sur une séparation stricte entre ce qui est compris comme le public et le privé (2005, 134-8). En quatrième lieu, la division rigide entre la société civile et l'État, qui est inhérente à la conception d'Habermas, apparaît problématique à Fraser (2005, 138-43). Selon elle, « [...] toute conception de l'espace public qui exige une séparation tranchée entre la société civile (associative) et l'État sera incapable d'imaginer les formes d'autogestion, de coordination interpublique et de responsabilité politique qui sont essentielles à une société démocratique et égalitaire » (Fraser 2005, 142). Cela convainc de la difficulté de concilier l'idéal d'Habermas avec l'objectif général de cette étude.

Comme nous le verrons dans les pages suivantes, les interactions qui constituent le corpus ne répondent donc pas aux caractéristiques mises de l'avant par Habermas pour décrire la sphère publique. Ce ne sont pas des exemples de distanciation de la part des participants et elles mêlent allégrement des discours qui traitent de sujets particuliers tout en présentant des déclarations qui visent à être universelles. Qui plus est, aux yeux des participants, elles ne semblent pas non plus représenter l'unique forme de délibération citoyenne. Les disparités entre le cas étudié et la

formulation d'Habermas rendent nécessaire de mobiliser une conception du public qui permette une lecture généreuse de la participation des citoyens à l'émission *Maisonnette en direct*, tout en constituant un outil qui pourra aider à tirer des conclusions sur la citoyenneté « bon » immigrant en fin d'étude.

2.3.1 Une sphère publique ancrée dans la communication politique inclusive

L'idée d'une sphère publique fait partie de la fibre même de l'architecture de la pensée sociale. Pour Charles Taylor, il s'agit d'un pilier de l'imaginaire social, référant aux « [...] ways people imagine their social existence, how they fit together with others, how things go on between them and their fellows, the expectations that are normally met, and the deeper normative notions and images that underlie these expectations » (Taylor 2004, 23). Autrement dit, l'idée d'un espace proprement public structure notre pensée sur le politique et peut s'avérer un cadre fertile dans lequel inscrire les discours produits par les participants à l'émission *Maisonnette en direct*. Pour ce faire, la conception de la sphère publique d'Iris Marion Young (2002) offre une façon souple de situer le corpus tout en lui donnant l'importance qui lui revient. Comme son titre l'indique, l'ouvrage *Inclusion and Democracy* (2002) est pour Young l'occasion de présenter un modèle de démocratie participative ancrée dans l'inclusion, mais répondant aux caractéristiques des peuplées sociétés contemporaines caractérisées par la persistance d'inégalités. L'espace politique et l'exercice des droits et devoirs démocratiques apparaissent dans ce cadre comme les moyens d'arriver à une inclusion réelle. Cette dernière, corollaire de la justice, doit s'appliquer autant aux domaines de l'économie, aux relations sociales, aux structures de l'État et même aux communications entre les citoyens.

La sphère publique ne fait pas exception à cet impératif. Pour Young, il est possible d'accepter le postulat d'unité de la sphère publique proposé par Habermas, dans la mesure où

cela correspond aux exigences démocratiques du maintien de la solidarité et de l'existence d'une communauté qui permet de traiter de tensions sociales de façon publique (2002, 171). Toutefois, ajoute-t-elle, cette position face à l'aspect nécessaire d'une unicité de communication peut et doit absolument cohabiter avec le concept de « publics subalternes » développé par Fraser³¹, afin de contrecarrer les dynamiques d'exclusion inhérentes à l'existence parallèle d'inégalités sociales et d'égalité légale (2002, 171-2).

La reconnaissance de l'existence combinée de ces multiples sites d'action publique, qui sont interdépendants, est ancrée dans un impératif d'inclusion des processus démocratiques. Dans ce cadre, les conceptions idéales des sites et des normes de la démocratie devraient avant tout avoir pour objectif de rétablir un lien entre les citoyens et le pouvoir et de leur procurer ainsi une influence réelle sur la délibération sociétale (Young 2002, 173). La poursuite de cet idéal rend nécessaire une mise en commun à l'intérieur d'une sphère publique unique, c'est-à-dire

[...] a process of interaction and exchange through which diverse sub-publics argue, influence one another, and influence policies and actions of the state and economic institutions. The public is open in the sense that its diverse elements are porous to one another, as well as in the sense of its stage being exposed to the view of anyone. (Young 2002, 172-3)

Espace de rencontre de publics issus de multiples réalités sociales, la sphère publique de Young implique un élargissement des catégories de la délibération et un décloisonnement des identités qui s'éloignent de l'essentialisme pour que la communication politique devienne un

³¹ Fraser démontre que des contre-publics subalternes ont toujours existé : « [H]istory records that members of subordinated social groups—women, workers, peoples of color, and gays and lesbians—have repeatedly found it advantageous to constitute alternative publics. I propose to call these subaltern counterpublics in order to signal that they are parallel discursive arenas where members of subordinated social groups invent and circulate counterdiscourses, which in turn permit them to formulate oppositional interpretations of their identities, interests, and needs » (Fraser 1990, 14). Elle ne les conçoit pas comme des agents automatiques de contributions positives pour les groupes marginalisés et pour la société en général, mais reconnaît leur rôle dans l'élargissement des modalités de contestation discursive.

facteur de changement. L'auteure propose de concevoir la sphère publique comme un espace d'opposition, de responsabilisation et d'influence politique. Ainsi, les citoyens y agissent dans les buts suivants : « [...] raise issues, publish information, opinions, and aesthetic expression, criticize actions and policies, and propose new policies and practices [...] » (2002, 173-4). À large échelle, les discours et les contestations animant cette sphère publique peuvent donc être à la base de changements sociétaux.

Il apparaît ainsi possible de situer les modes de participation, tels que les tribunes radiophoniques, dans la conception de la sphère publique proposée par Young. *Maisonneuve en direct* et les autres émissions du même genre en viennent à former, individuellement et en tant qu'ensembles, des publics. Elles peuvent être vues comme un outil parmi l'attirail nécessaire au déroulement de la délibération dans les sociétés modernes, diversifiées et surtout populeuses. Ceci étant établi, bien que Young reconnaisse la présence de plusieurs publics culminants en relation d'intercommunication dans et hors de la sphère publique, elle ne s'attarde pas à les définir. Sont-ils par nature subalternes ? S'inscrivent-ils toujours dans une relation hiérarchique ? Visent-ils nécessairement à intégrer de nouvelles voix dans les délibérations au sein de la sphère publique ou peuvent-ils uniquement être des espaces parallèles ?

2.4 L'émission comme un public dans une sphère publique diversifiée et agonique?

C'est dans le travail de Michael Warner, en particulier dans les essais rassemblés dans l'ouvrage *Publics and Counterpublics* (2002), qu'apparaît un cadre pouvant être appliqué aux interactions issues de l'émission *Maisonneuve en direct* ainsi qu'à leurs rapports avec un ensemble plus vaste de discours. Puisant dans la littérature et la théorie politique, Warner propose une analyse de l'idée du public qui fait se rencontrer les théories de la sphère publique avec le

mouvement et la théorie *queer*. Il porte une attention particulière aux formes d'expressions qui ne sont pas toujours considérées comme politiques – au premier chef les arts – afin d'approfondir la compréhension théorique de multiples groupes en marge. Bien que son effort théorique s'intéresse d'abord à un public centré sur le texte et vise surtout à revitaliser la compréhension des contres-publics, ses descriptions peuvent néanmoins apporter un éclairage utile sur *Maisonneuve en direct*.

Warner propose de comprendre les publics et les contre-publics comme des espaces sociaux créés par la réflexivité des textes — des discours oraux dans le cas présent — et l'autocompréhension des acteurs (2002, 9). Ils doivent être compris comme une portion, un secteur d'un dialogue agonique aboutissant à des conclusions consensuelles temporaires. Ainsi, pour Warner,

[t]he ideal unity of the public sphere is best understood as an imaginary convergence point that is the backdrop of critical discourse in each of these contexts and publics – an implied but abstract point that is often referred to as 'the public' or 'public opinion' and by virtue of that fact endowed with legitimacy and the ability to dissolve power. [...] In modern societies, a public is by definition an indefinite audience rather than a social constituency that could be numbered or named. (2002, 55-6)

Les sites portant le sceau de publics sont donc divers, ils peuvent aller dans le sens de la majorité ou encore se définir en opposition aux discours paradigmatiques dans la sphère publique et ainsi agir en tant que contre-publics (Warner 2002, 56-7)³². En ce sens, cette conception semble aller de pair avec la vision de la sphère publique définie par Young. En effet, son impératif d'unité des

³² Warner est plutôt sceptique quant au caractère subalterne des contre-publics. Un contre-public peut exister sans porter la marque de la subalternité, aspect qu'il considère comme un glissement chez Fraser. Il corrobore toutefois le potentiel transformatif des contre-publics, peu importe leur statut (Warner 2002, 56-7). Il sera peu question de la distinction entre les deux types de publics ici, car le public décrit est clairement un public s'approchant du discours dominant, à l'intérieur duquel des voix des contre-publics s'expriment parfois. Il provient des médias de masse plutôt que d'un mouvement de contestation ou d'un groupe issu des marges de la société, sans pour autant être fermé à des contributions de publics qui pourraient en émaner.

publics étant réalisable par la porosité et l'interconnexion des espaces de dialogue, il devient plus réaliste lorsque conçu dans le domaine des idées et des discours.

Un public est marqué par l'indéfinition et la fluidité, ce qui fait conclure à Warner que le sens même du public est presque un archétype de la conscience moderne : « [t]he idea of a public, as distinct from both *the* public and any bounded totality of audience, has become part of the common repertoire of modern culture. Everyone intuitively understands how it works [...] » (2002, 7). Si les publics sont finalement aussi des pièces de notre imaginaire social, mais semblent avant tout fonctionner sur le registre de l'intuition, comment délimiter le caractère de l'émission *Maisonneuve en direct* ? Dans quelle mesure est-il juste de soutenir que l'entièreté de l'émission — sa diffusion, son auditoire, l'animateur et les participants — forme bel et bien un public ? Warner souligne que les publics sont caractérisés par sept propriétés : 1) l'auto-organisation discursive, 2) l'altérité (la méconnaissance) commune des participants, 3) la présence de discours s'adressant de façon personnelle et impersonnelle au public, 4) la dépendance à un niveau d'attention minimale, 5) la circulation réflexive des discours, 6) la circulation des discours suivant la temporalité caractéristique de son époque, ainsi que 7) la construction et la diffusion d'idéaux visant à influencer et transformer la réalité.

Il est possible de retracer ces caractéristiques dans l'émission *Maisonneuve en direct*, mais aussi d'en trouver des illustrations dans plusieurs recherches empiriques. Dans le cadre de cette étude, la conception de Warner permet de mieux comprendre l'émission comme un phénomène en soi, mais aussi de commencer à explorer les effets des discussions qu'elle produit sur les idéaux de citoyenneté.

2.4.1 L'auto-organisation discursive

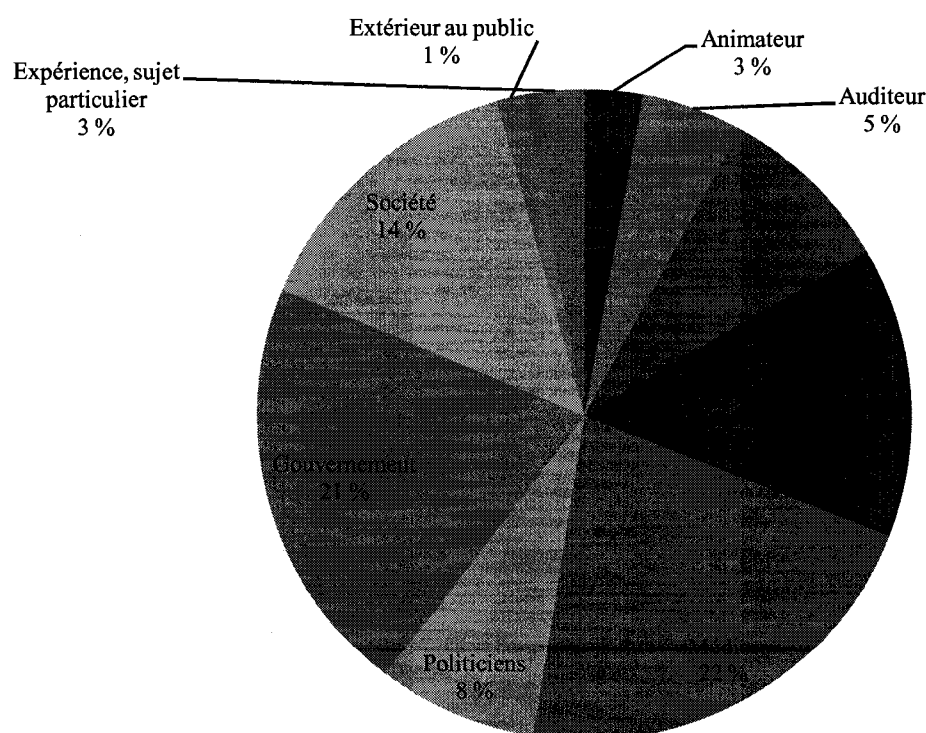
La première caractéristique défendue par Warner est qu'un public est organisé par le discours lui-même, « [t]he discourse of a public is a linguistic form from which the social conditions of its own possibilities are in large part derived » (2002, 105). Le discours crée le public en s'adressant à lui, mais le discours est lui-même créé en fonction de l'auditoire à interpeller (Warner 2002, 67-73). Cette sommation discursive peut s'appuyer sur des canaux sociaux déjà établis, dans la mesure où la circulation des signifiants et des références est facilitée par un horizon culturel partagé (Warner 2002, 105-6), mais le public demeure malgré tout une idéation issue *du* discours et reflétée *par* le discours. Ainsi, penser l'émission *Maisonneuve en direct* comme un public implique qu'on accepte qu'elle ne soit pas une somme d'auditeurs déjà organisés autour d'une identité sociale préalable, mais plutôt le résultat même de l'interpellation de l'auditoire. Sa genèse viendra plutôt de l'acte d'imaginer un ensemble d'individus pouvant être attirés par le sujet et le traitement offert par l'émission lors de sa conception. Sa réalisation provient de sa diffusion.

Il est facile de constater, à l'écoute de l'émission, que l'animateur et les participants font constamment appel à un public. En posant la question de la tribune, l'animateur s'adresse, implicitement ou explicitement, à un interlocuteur. L'interpellation agit comme facteur de création, mais aussi de consolidation du public, par la légitimité quotidiennement donnée au point de vue des participants. L'animateur se fait aussi le porte-parole du public, lui donnant par le fait même une substance et, la plupart du temps, une certaine homogénéité : « [...] le voile passe toujours pour une majorité d'auditeurs, mais le niqab où on ne voit juste que les yeux, y'a quelque chose qui culturellement... qui est violent presque, non ? » (*La Tribune*, le 8 août 2007). De plus, les intervenants eux-mêmes témoignent de l'existence du public dans leurs interventions. La manière la plus fréquente dont cela est fait est par la référence et la réponse aux

propos des autres intervenants à l'émission, ce qui en fait une véritable conversation à grande échelle. Par exemple, un intervenant débutera son intervention en déclarant : « [...] je suis tout à fait d'accord avec l'avis de l'intervenant précédent » (*Maisonnette en direct*, le 25 octobre 2007) et un autre présentera son point de vue « [...] en réaction à ce qu'il s'est dit précédemment et ce qui se dit en général » (*Maisonnette en direct*, le 29 janvier 2007).

Comme le montre la figure 1, il existe une grande variété de domaines qui sont mobilisés pour marquer l'appartenance à un public dans les interventions.

Figure 1. Façons détaillées par lesquelles les auditeurs marquent leur appartenance (mention de...)



La plus fréquente est la référence aux médias comme étant du domaine commun. Ainsi, 22 % des intervenants s'inscrivent dans le débat et marquent leur appartenance en situant leurs propos dans le cadre d'une critique ou d'un commentaire face à une émission de télévision, d'un livre ou simplement d'une nouvelle. Un intervenant débutera par exemple une intervention plus générale en faisant mention d'une nouvelle connue de tous : « Pour ce que j'ai entendu [aux nouvelles] de la déclaration d'Hérouxville... » (*Maisonneuve en direct*, le 29 janvier 2007). Une autre remettra en question le regard élitiste qu'elle sent chez les intervenants qui l'ont précédée en soulignant que, chez elle, « [...] on ne lit pas juste le Journal de Montréal là, on lit le Devoir » (*Maisonneuve en direct*, le 4 septembre 2007). La deuxième façon dont les intervenants marquent leur appartenance à un public est par la référence au gouvernement, au sens large du terme (21 %). Dans le détail, ce marqueur est essentiellement reflété dans des discours traitant de la Commission québécoise de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (90 %). Les intervenants prennent alors la parole pour donner leur avis, dénoncer ou simplement introduire leurs propos en remarquant qu'ils seront ou ont été présents aux audiences. « Chuie intervenue devant la commission et [...] » (*Maisonneuve en direct*, le 24 octobre 2007) ou encore « Je suis à rédiger un mémoire que je veux présenter à la Commission » (*Maisonneuve en direct*, le 4 septembre 2007). Sur un pied d'égalité (14 %), les références à la société et aux invités de l'émission marquent les troisième et quatrième façons par lesquelles leur appartenance au public est soulignée. Dans le premier cas, il est surtout mention des valeurs de la société et de l'appartenance à cette société. Un intervenant débute son intervention en soutenant qu'il fait partie « d'un groupe, d'une société qui a déjà fait le débat sur la laïcité dans la place publique » (*Maisonneuve en direct*, le 23 mars 2006). Dans le deuxième cas, les intervenants nomment et reprennent les propos des invités de l'émission du jour comme base pour leurs propres discours. Cette façon de faire se reflète aussi pour ce qui est de l'utilisation des actions et

propos des politiciens comme marqueur d'appartenance au public dans 8 % des interventions. On remarque également l'usage des interventions des autres auditeurs (5 %) et de celles de l'animateur (3 %). Finalement, le rappel d'une expérience personnelle particulière est utilisé de façon marginale afin de marquer l'appartenance (3 %) et seulement 1 % des intervenants se présentent, de façon explicite, comme étant extérieurs au public.

Les participants prennent également part à la formation et au maintien du public par la déclinaison d'une appartenance plus large. À cet égard, on réfère de façon continue au « nous » dans les interventions ; le public, la société en général et le Québec en viennent à cohabiter dans ce vocable³³. Parfois, le public incarne la société — « Nous, comme société, y compris les journalistes, laissons tout passer [...] » (*La Tribune*, le 8 juin 2006) — mais le public est souvent compris comme le Québec, peu importe ce que cela signifie : « Bonjour M. Maisonneuve, je suis complètement, mais complètement, comme québécoise, mais dépassée par ces propos stupides selon mon point de vue à moi. Nous, catholiques romains, on a tout laissé tomber au Québec, pis on accepte toutes ces choses-là [...] » (*Maisonneuve en direct*, le 7 novembre 2006). Il existe bel et bien un public pour les participants de *Maisonneuve en direct*. Cela se reflète dans les discours, bien que les limites et les frontières de ce public ne soient pas comprises de façon homogène. À l'évidence, les interventions témoignent d'une diversité de communautés qui viennent s'exposer et se définir par le biais du public de l'émission.

Des études empiriques soulèvent d'ailleurs que des émissions, surtout lorsqu'elles ont un contenu idéologique important, agissent de façon à construire une impression de communauté

³³ Il est généralement reconnu que le « nous » est un outil constant de limitation et de construction dans les discours. Le sociologue Stephen Harold Riggins en souligne l'utilité dans le discours proprement politique : « A close reading of most political speeches should reveal that the identity of "we" fluctuates depending on the particular rhetorical point the speaker or writer is trying to make » (1997, 8). Ceci sera particulièrement démontré dans les déclinaisons des caractéristiques du « nous » et de l'« autre » se retrouvant dans les interventions analysées. Voir à cet égard la section 3.3.2 de la thèse.

chez les auditeurs et les participants, allant jusqu'à contribuer à l'émergence de mouvements sociaux (Barker 1998b). Plus largement, le thème de la construction de communautés est bien présent dans les écrits sur la radio comme un média de participation, et il permet de renforcer l'idée du public comme étant organisé par le discours. Dès ses débuts, la radio permettait un sentiment de connexion qui ne put qu'être renforcé par la parole : « [l]isteners liked the sense of 'imagined community' provided by hearing the same sounds at the same time as millions of others » (Hartley 2000, 156). Les références au public dans le discours peuvent être vues comme la reconnaissance de l'expérience partagée, par le fait de cette même appartenance au public. Ainsi, soulignant le flou communautaire laissé par la déchéance de structures sociales ancestrales dans le monde contemporain, Richard Fitzgerald et William Housley soulignent que la « notion of commonality or shared experience provides an element of community between listeners, drawn together around the particular program or host and articulated through the discourse between the host and callers » (2007, 153). On peut soutenir que *Maisonneuve en direct* forme un public dans la mesure où les discours qu'il diffuse et l'effort que cela demande impliquent d'imaginer et d'interpeller un groupe d'individus qui deviennent, par le fait même, un public. Au-delà de l'élément commun que sont l'écoute et la participation à l'émission, ce public demeure toutefois indéfini, ce qui en fait un site formidable de projection des identités.

2.4.2 L'altérité (la méconnaissance) commune des participants

La deuxième caractéristique d'un public, selon Warner, est le fait que ses participants ne se connaissent pas au préalable et demeurent caractérisés par leur altérité les uns envers les autres :

A public sets its boundaries and its organization by its own discourse rather than by external framework only if it openly addresses people who are unidentified primarily

through their participation in the discourse and who therefore cannot be known in advance. A public might also be said to be stranger-relationality in a pure form, because other ways of organizing strangers –nations, religions, guilds –have manifest positive content. (Warner 2002, 74-5)

Cela touche clairement le public créé par une émission de radio. Un contenu est diffusé sur les ondes, qui interpelle des individus pour en faire les membres d'un public, dont la grande majorité restera des étrangers au sens le plus pur du terme : ils ne se voient pas, ne pourraient pas se reconnaître et ne se dévoilent jamais entièrement. Ils sont libres de quitter très facilement le public, simplement en coupant le son. Chaque jour, la composition exacte du public est inconnue et renouvelée ; on l'interpelle par le discours, mais on ne connaît jamais sa composition précise.

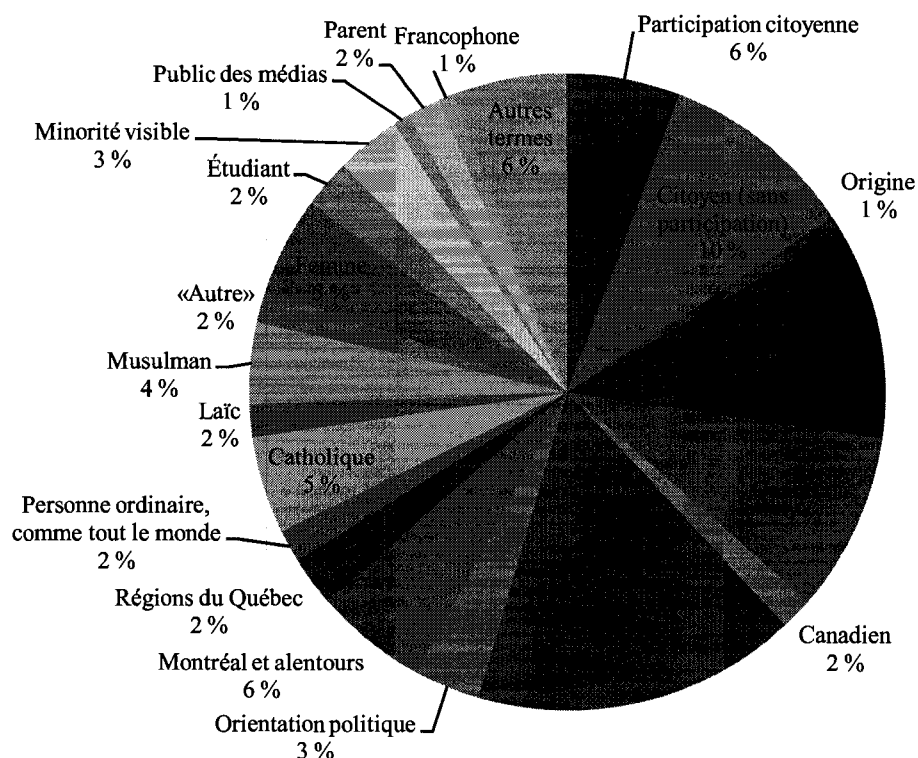
Cette méconnaissance des membres du public se répercute dans les pratiques discursives et les interactions des participants de l'émission. Un intervenant sera présenté suivant son nom de famille et sa ville d'origine déclarée : « Merci, madame Souate, le message est bien passé. Nous allons maintenant passer à un autre appel, celui de madame Morin, de St-Léonard. Bonjour madame Morin » (*Maisonneuve en direct*, le 23 mars 2006). Ces informations servent en quelque sorte de passeport radiophonique à l'intervenant, bien que ce dernier sente parfois le besoin de préciser son identité, le plus souvent pour servir son argumentaire : « Oui, bonjour, oui monsieur... Je suis moi-même un immigrant, je suis arrivé au Canada en soixante et un et je suis d'accord et pas d'accord avec monsieur Mario Dumont, avec notre Premier ministre, monsieur Charest [...] » (*La Tribune*, le 13 août 2007). Pareillement : « Oui bonjour. Je suis [...] Larivière de Montréal. Je suis Haïtien, adopté par des Québécois, donc j'ai pu vivre tout l'aspect externe de la chose [...] » (*Maisonneuve en direct*, le 10 avril 2006)³⁴. Ceci reprend en tous points les

³⁴ À première vue, la présence de l'animateur par rapport à cette caractéristique pose problème. Il est membre du public de façon constante et est clairement identifié. Il correspond à ce que Hannay définit comme une personnalité publique : « [...] not actual persons but masks behind which real persons are made to appear, before their audiences

conclusions d'études sur la construction de l'identité publique des participants à ce type d'émission (Leurdijk 1997 ; Hutchby 2001). Par exemple, selon Joanna Thornborrow, la construction contextuelle de l'identité des participants de tribunes radiophoniques est foncièrement liée à ce que leur intervention vise à exprimer. Les participants doivent donc justifier leur présence, mais aussi leurs commentaires : « [...] lay participants have to establish their own 'expertise' in relation to their contributions » (2001, 465). En ce sens, le participant pourra se qualifier et s'identifier de ce qu'il conçoit comme un élément donnant force et sérieux à son discours. Une « Québécoise et catholique romaine » (*Maisonneuve en direct*, le 7 novembre 2006) dénoncera la présence de la religion dans l'espace public, une enseignante « qui en connaît beaucoup sur les communautés musulmanes » (*Maisonneuve en direct*, le 8 juin 2006) expliquera les situations auxquelles font face les Cégeps et un homme « de formation philosophique » (*Maisonneuve en direct*, le 15 janvier 2007) rappellera les fondements moraux des accommodements raisonnables. À titre indicatif, la figure 2 illustre la diversité des termes utilisés par les intervenants pour se décrire au cours de leurs interventions.

or publics » (2005, 82). Toutefois, comme l'a souligné la présentation de l'émission, la manière dont l'animateur agit en ondes, la façon dont il reste relativement interdit sur ses positions et surtout l'énorme fiction entourant sa personne (après tout, l'émission elle-même porte le nom de l'animateur) amène à relativiser son rôle. Le mieux semble de penser ce rôle comme celui d'un médiateur (Lunt et Stenner 2005, 67).

Figure 2. Catégories des termes utilisés par les intervenants pour se décrire.



De façon intéressante, la méconnaissance des membres du public peut être vue comme un aspect productif : d'un côté, elle implique la mise en place d'une relation de confiance minimale entre les participants et de l'autre, elle peut stimuler une représentation créative de soi par les participants. Sous cet angle, la participation à un public, et particulièrement ce public qui s'attaque aux problèmes de la société, recoupe les fonctions générales des discussions politiques telles que décrites par Pamela J. Conover et Donald D. Searing. Selon ces derniers, les discussions routinières à propos de la politique, au sens commun du terme, permettent l'exercice combiné d'échanges argumentatifs, de subversion ou de renforcement rhétorique des points de

vue dominants, mais aussi l'établissement de relations sociales³⁵. Plus encore, « [...] it is also an opportunity for determined citizens to present themselves to the public — to reveal their identities. In effect, political discussion can be an act of self-expression through which citizens express 'constitutive' preferences that are central to their understanding of who they are » (2005, 279). Par conséquent, on peut penser que cet acte de dévoilement et de présentation suppose aussi l'élaboration d'un ensemble de représentations du monde, qui comprend la projection de l'idéal de citoyenneté du « bon » immigrant.

2.4.3 La présence de discours s'adressant de façon personnelle et impersonnelle au public

La troisième caractéristique du public soulevée par Warner est la cohabitation d'interpellations personnelles et impersonnelles dans les discours qui le forme. À l'évidence, le fait d'appeler à la radio et de vouloir exprimer son point de vue sur une question signifie que l'on veut adresser son discours à quelqu'un. C'est un geste entre le monologue et le dialogue. De cette intention de communiquer est produit un discours. Ce discours constitue le public pour le participant. Finalement, le public réfléchit le discours du participant et le consacre comme membre du public. Ce discours est en relation symbiotique avec l'altérité des participants :

With public speech, [...] we might recognize ourselves as addressees, but it is equally important that we remember that the speech was addressed to indefinite others, that in singling us out it does so not on the virtue of our concrete identity but by virtue of our participation in the discourse alone and therefore in common with strangers. (Warner 2002, 77-8)

³⁵ En parallèle, Wyatt, Katz et Kim (2000) ont montré que, dans le cas des États-Unis à tout le moins, la majorité des discussions politiques quotidiennes se déroulent dans le privé ou, plus exactement, « [...] where most public media are consumed. » (2000, 89)

En ce sens, l'interpellation d'un public constitué d'inconnus est une façon d'apposer un marqueur d'appartenance à une communauté d'écoute, sans nécessairement nier ni reconnaître les identités indépendantes des participants.

Les références au particulier et à l'universel sont ce qui illustre le plus la coexistence de discours s'adressant de façon personnelle et impersonnelle au public. Cela est particulièrement évident dans le cas de l'utilisation d'adjectifs, d'articles et de pronoms visant à référer à un groupe, en particulier le « nous ». D'un côté, les interactions peuvent viser le citoyen d'une communauté qui semble étanche, délimitée clairement et évidente, ou encore elles peuvent agir comme des déclarations adressées à des inconnus. Ainsi, le participant communique un appel à l'action, à l'indignation ou à la patience à un participant qu'il connaît, qui lui est intime puisque pensé comme semblable. Par exemple, une intervenante conclut son intervention en déclarant : « [...] alors ceci dit, j'estime qu'effectivement, on doit agir, non seulement sur les ondes et ça c'est votre travail, mais on doit agir dans notre société. » (*Maisonneuve en direct*, le 8 juin 2006) D'un autre côté, des interventions sont produites comme des appels généraux à l'autre, visant à expliquer, à mettre en garde et à délimiter les frontières de la communauté. L'avertissement de cet intervenant l'illustre bien : « Il va falloir qu'ils comprennent qu'ils arrivent dans une société nationale où y'a des valeurs qui ne sont pas négociables » (*Maisonneuve en direct*, le 20 novembre 2006). C'est alors un message impersonnel qui est diffusé dans l'espoir qu'il atteigne des individus compris comme extérieurs au public, mais aussi extérieurs à une communauté plus large, la communauté nationale dans le présent cas.

Ensuite, comme le souligne Warner, le discours est la plupart du temps reçu comme une interpellation personnelle (2002, 77-8). On en retrouve la trace dans les interventions des participants à l'émission. Comme nous avons vu précédemment, un participant réfèrera souvent

aux personnes ayant discutées antérieurement avec l'animateur, de même qu'aux propos des invités. Cela sera parfois fait en impliquant l'existence d'une position commune entre tous les membres d'une communauté imaginée. Participer devient ainsi un projet collectif et l'intervenant répond à l'appel de positions compatibles avec les siennes en joignant les discussions. Par exemple : « Oui bonjour, ben le monsieur avant moi il a pas mal résumé ce que je voulais dire, mais c'est ça. Nous, on a mis des siècles, pendant des siècles ils nous on dit, nos religions à nous, les catholiques surtout, ils nous ont dit quoi manger, comment nous habiller [...] » (*Maisonnette en direct*, le 23 mars 2006).

La présence de ces ordres de discours, le personnel et l'interpersonnel, tant en ce qui a trait à la production qu'à la réception, concorde avec plusieurs conclusions des écrits sur la radio participative. Par exemple, en examinant les motivations de participants à ce type d'émissions, Karen Ross soutient que les participants se perçoivent souvent comme les représentants d'un groupe, ou d'un large public. Ainsi, par la mise en avant et la personnification d'un point de vue général,

[...] callers [...] subscribe to the view that they were contributing to something meaningful through their participation [...] and believed that they were putting forward the view of 'the ordinary voter'. If they were not exactly 'representing' those ordinary folks, then they were at least being representative of the public at large in terms of reflecting their primary political concerns. (Ross 2004, 788)

Plus généralement, on reconnaît les sites de participation des citoyens dans les médias comme des espaces qui ont le potentiel de remanier la division entre les questions privées et publiques, tout comme de transformer des narratifs personnels en contributions au débat public (Lunt et Stenner 2005, Housley et Fitzgerald 2007). Il y a fort à parier que l'existence combinée d'appels

aux individus et à l'ensemble d'un public aux frontières poreuses participe à cette fonction transformatrice.

2.4.4 La dépendance à un niveau d'attention minimale

Une quatrième caractéristique du public est qu'il dépend de l'attention qu'on lui porte, mais que cette dernière peut être minimale : il n'est donc pas nécessaire d'être entièrement impliqué pour être partie d'un public. Cela différencie le public d'un groupe social défini, puisqu'il ne suppose pas un engagement important : « Publics [...] lacking any institutional being, commence with the moment of attention, and cease to exist when attention is no longer predicated. They are virtual identities, not voluntary associations » (Warner 2002, 88-9).

Cette caractéristique sied particulièrement au média radiophonique, puisque celui-ci agit souvent comme bruit de fond. On entend la radio dans les espaces publics et privés, mais on devient membre de son public spécifique lorsqu'on lui porte attention³⁶. L'écoute devient une façon d'être membre, une étape préalable à une participation plus active. Les intervenants de l'émission *Maisonnette en direct* témoignent souvent de cela, soit en déclarant être en train d'effectuer une action (par exemple, conduire un camion ou simplement écouter la radio), soit en affirmant que ce sont des propos tenus dans l'émission qui ont retenu leur attention et les ont poussés à appeler. La caractéristique de la dépendance à l'attention qualifie bien l'émission

³⁶ Toutefois, plus souvent qu'autrement, l'écoute de la radio est de l'ordre du privé, certains diront même de l'intime : « In advanced industrial societies there is a radical disjuncture: radio is everybody's private possession, yet no one recognizes it in public [...]. Few of us discuss it, it needs no explanation: we listen to the radio. Yet this habit, and the intimate things it does for us as friend, trusted informant and soundtrack for living, are almost literally unmentionable in public » (Lewis 2000). Ceci est corroboré par l'imaginaire juridique qui conçoit la présence dans l'espace public comme un renforcement de son caractère privé (Pépin 2002). Il est donc intéressant de penser la radio comme étant parfois l'expérience privée du public.

Maisonneuve en direct : en raison de sa faible orientation idéologique, le public qu'elle forme semble ne pas pouvoir exister de par lui-même hors des heures de sa diffusion³⁷.

La reconnaissance de l'importance de l'attention des membres d'un public pour son existence recoupe la nature médiatique, mais aussi profitable de l'entreprise de diffusion en général (Smythe 1981). Il n'existe pas de médias sans public le moindrement attentif et le niveau d'attention est un des baromètres du succès d'une production médiatique. Par ailleurs, le public, pour rester attentif, a besoin d'une substance captivante. Dans deux études, Francis L. Lee a démontré que les motivations entourant l'écoute d'émissions de radio détenant des tribunes téléphoniques sont autant la recherche d'informations que le divertissement (2002 ; 2007). Dans tous les cas, les membres du public cherchent donc à satisfaire un besoin, à nourrir leur attention en faisant appel à différents types de contenu. Accepter que l'attention soit cruciale à l'existence du public, ce qui dans ce cas semble aussi dépendre en grande partie de l'organe de diffusion, apparaît logique. Cela confirme l'idée selon laquelle la participation peut être conçue comme une activité d'opinion (Pan et Kosicki 1997) répondant aux modifications des conditions de pratique de la citoyenneté et du rétrécissement de la sphère publique (Herbst 1995).

2.4.5 La circulation réflexive des discours

Dans la conception du public de Warner, la cinquième caractéristique d'importance est que la construction du public comme un espace social s'effectue par la circulation et la réflexion des discours. Par cela, on entend d'abord que les discours interpellent, et sont compréhensibles – de multiples façons, il va sans dire – par toutes les personnes en mesure de les entrevoir ou de les

³⁷ Surtout lorsqu'on la compare à des émissions qui ont eu le pouvoir de littéralement faire bouger et agir leurs publics, comme le montre le cas récent de l'animateur de radio Jeff Fillion à Québec. Voir à ce sujet l'ouvrage de Diane Vincent, Olivier Turbide et Marty Laforest, *La radio X, les médias et les citoyens. Dénigrement et confrontation sociale* (2008).

entendre. Cela implique que le public est plus large que l'ensemble des personnes qui sont parties prenantes du sujet débattu (Warner 2002, 90). L'espace social qui est constitué par la circulation réflexive des discours est autant interne qu'externe au public. La diffusion des discours, mais aussi l'émission parallèle et superposée de jugements et d'idées à leur sujet, créent un espace de réverbération constant qui équivaut à un échange évolutif d'idées. Ainsi, l'émission *Maisonneuve en direct* offre un exemple évident de circulation interne et externe : la composition de l'émission est une réponse à l'actualité, mais aussi un exercice de génération de discours en réponse aux nouvelles. Son contenu est ainsi lié à ce qui retient l'attention des participants dans la sphère publique. Le public de *Maisonneuve en direct* répond à des discours qui circulent à l'extérieur de son horizon, l'actualité au sens large du terme. En même temps, c'est aussi un espace où s'élaborent des positions, des réflexions et des identités en réponse aux discours tenus à l'intérieur du public.

Cette caractéristique permet de souligner l'importance et le potentiel d'un public comme celui de l'émission dans l'établissement et le maintien d'une sphère publique inclusive, diversifiée et riche telle que celle pensée par Young (2002, 167-80). L'idée de circulation réflexive des discours reprend les constats d'études sur les motivations des participants qui soulignent que la publicisation et la circulation d'idées comprises comme marginalisées ou simplement négligées sont au centre des motivations à appeler dans une tribune téléphonique ou à écrire dans un courrier des lecteurs (Ross 2004).

2.4.6 La temporalité historique de la circulation réflexive

La sixième caractéristique attribuée au public par Warner est liée au temps. En particulier, il soutient qu'au-delà de la circulation réflexive, l'existence d'une circulation dépassant l'instantanéité de la publication est essentielle à l'existence d'un réel public :

Publics have an ongoing life: one doesn't publish to them once for all [...]. It's the way texts circulate, and become the basis for further representations, that convinces us that publics have activity and duration. A text, to have a public, must continue to circulate through time and because this can only be confirmed through an intertextual environment of citation and implication, all publics are intertextual, even intergeneric. (Warner 2002, 97)

Cette caractéristique est difficile à concilier avec la vision de *Maisonneuve en direct* comme un public, parce que c'est justement l'instantanéité qui caractérise le traitement contemporain de l'actualité. Une nouvelle fera la manchette et sera détrônée aussi rapidement qu'elle sera apparue. Rares sont les moments où l'on fait référence à une nouvelle passée dans le cours quotidien de l'actualité. La production médiatique n'est pas le sujet de vénération et de conservation au même titre que la production artistique ou scientifique ; c'est un moyen de communication axé sur la consommation immédiate. Nonobstant cela, et parce que l'analyse de Warner s'attarde avant tout à la littérature, il est possible de soutenir que l'émission est engagée dans un processus de circulation délimité par la conception de la temporalité induite par la voie de communication qu'il emprunte, mais aussi par son époque. En ce sens, *Maisonneuve en direct* a une durée de vie qui recoupe celle de l'actualité.

2.4.7 La construction et la diffusion d'idéaux visant à influencer et transformer la réalité

La septième et dernière caractéristique d'un public chez Warner est sa capacité à produire des visions du monde alternatives. En effet, le discours qui se déroule en public a une qualité créative immanente :

[p]ublic discourse, in other words, is poetic. By this I mean not just that it is self-organizing, a kind of entity created by its own discourse, or even that this space of circulation is taken to be a social entity, but that in order for this to happen all discourse or performance addressed to a public must characterize the world in which it attempts to circulate and it must attempt to realize that world through address. (Warner 2002, 113-4)

L'importance d'un public comme espace de projection et de construction d'idéaux dans l'ordre de la conversation sociale et politique devient en ce sens évidente et justifie amplement la démarche de recherche.

En appliquant l'argument de Warner à la question de la citoyenneté effective, son efficacité en matière de construction et de diffusion d'idéaux est également démontrée. En effet, un public et le discours qui l'interpelle sont certains de pouvoir renseigner avec richesse, dans un contexte précis, des idéations au sujet de l'identité, de l'appartenance, ainsi que des droits et devoirs. Puisque les discours peuplant un public visent aussi à influencer la réalité, on y retrouve autant des renseignements descriptifs que des propos normatifs. Cela permet de soutenir que l'émission *Maisonnette en direct* a le potentiel d'affecter les significations données aux réalités sociales et aux jugements nécessaires à la construction d'idéaux de citoyenneté. En permettant la circulation de discours qui mobilisent une vision du monde exigeant parfois le changement sociétal, ce public porte en germe la pénétration d'idées nouvelles dans la sphère publique.

Les émissions de radio mobilisant la participation des auditeurs ont pu servir de pôle de projection et de développement d'idéaux au cours de plusieurs époques. Le cas canadien, par

exemple, montre combien les sites de participation radiophoniques furent utilisés à l'époque du développement de la citoyenneté canadienne pour propager, mais aussi permettre aux habitants de s'approprier les termes du contrat politique les unissant (Romanov 2005 ; Dale et Naylor 2005). Le profil des participants aux tribunes radiophoniques correspond également à l'idée d'un public comme espace de construction et de projection d'idéaux. Plusieurs études soulignent que, par rapport à la population en général, ils détiennent un intérêt plus marqué pour la politique, sont généralement plus impliqués dans leurs communautés et apprécient davantage participer à des conversations à teneur politique (Perse et Butler 2005 ; Barker 1998b ; Hofstetter et Gianos 1997). La construction d'un monde poétique, d'un monde idéal par le biais de la participation et de la production de discours peut donc être vue comme une extension de pratiques contemporaines de la citoyenneté.

2.5 Conclusion

En somme, la radio comme site de participation politique apparaît comme une avenue riche, tant pour l'établissement d'un pont entre la recherche et les praticiens de la citoyenneté au quotidien, que pour souligner l'importance de cultiver un éventail de forums pour l'expression publique. On peut donc concevoir les tribunes radiophoniques, telles que *Maisonneuve en direct*, comme des atouts pour la délibération puisqu'elles représentent des espaces pour l'expression et la construction de positions individuelles et collectives.

C'est en situant l'émission comme un site qui contribue à la sphère publique — elle-même conçue comme inclusive, communicative et perméable, suivant la proposition de Young — qu'il semble possible de mieux en faire ressortir le potentiel politique. Ainsi, ce chapitre s'est affairé à démontrer l'adéquation particulière entre la conception du public défendue par Warner

(2002) et l'émission *Maisonneuve en direct*, mais la même démonstration pourrait être effectuée pour d'autres émissions du même type et, bien entendu, pour d'autres moyens de communication. Le public apparaît donc ici comme un point de rencontre dans l'espace discursif qui culmine parfois en des contributions au débat dans la sphère publique. Cette conception permet la prise en compte de ce forum comme un élément au potentiel significatif dans la mosaïque de discours publics qui peuplent le quotidien des sociétés contemporaines.

De plus, les caractéristiques propres au public avancées par Warner éclairent le cas de l'émission *Maisonneuve en direct* tout en recoupant les conclusions principales des écrits sur la radio participative. En tant qu'ensemble organisé par les discours de participants toujours étrangers les uns des autres, mais partageant l'exercice de la tension symbolique issue d'allocutions mobilisant de façon concomitante le personnel et l'impersonnel, un public apparaît comme un site idéal pour la recherche du « bon » immigrant. De même, parce que fluide, de par sa dépendance à l'attention des participants et à la circulation réflexive constante des discours, le public créé par *Maisonneuve en direct* est justement apte à soutenir sa caractéristique la plus créatrice : l'élaboration et la diffusion d'idéaux visant à influencer et transformer la réalité. C'est justement l'exercice vivant de cette caractéristique qui fera l'objet du prochain chapitre, alors que les balises du public que représente *Maisonneuve en direct*, mais surtout les conditions idéales de la citoyenneté telles que mises en lumière par les discours des participants de l'émission, seront analysées.

CHAPITRE 3 – LES REPRÉSENTATIONS DU «BON» IMMIGRANT

3.1 Introduction

La source de connaissance première de cette thèse se trouve dans les discours tenus par les citoyens dans un cadre spécifique, celui de l'émission *Maisonneuve en direct*. Les pages précédentes ont précisé le sens théorique à donner à un tel espace public dans le cadre d'une recherche sur la citoyenneté et l'exclusion. Ce chapitre vise maintenant à présenter l'essentiel des propos des citoyens sur le « bon » immigrant. Plus précisément, les prochaines pages présenteront les données recueillies et analysées dans le but de cartographier les représentations du « bon » immigrant liées aux régimes de citoyennetés québécois et canadien qui sont articulés dans les discours populaires.

L'analyse a permis de déceler certaines tendances qui seront développées dans les pages suivantes. D'abord, l'échantillon présente un ensemble de tensions dichotomiques entre la perception de l'altérité et la conception de l'identité chez les intervenants, surtout en matière de religion, de participation citoyenne et de culture. De plus, les discours des intervenants permettent de conclure que l'idéal du « bon » immigrant se caractérise par une conception stricte de la laïcité, une vision procédurale de l'égalité et de fortes injonctions d'autonomie individuelle. Devant la présence dans l'échantillon de multiples thèmes forts et récurrents, soit la laïcité, l'identité québécoise, la langue française, la culture, de même que l'apport général et l'apport économique des immigrants à la société d'accueil, il a été possible d'élaborer une typologie des représentations du « bon » immigrant. Ces représentations s'accompagnent également d'une représentation du régime de citoyenneté des québécois ancré dans les pratiques citoyennes visant à définir les frontières de la communauté au regard de l'immigration. Finalement, il appert que

les propos des personnes se déclarant extérieures à la communauté ressemblent beaucoup à ceux des gens s'identifiant comme membres de la majorité.

Afin de présenter en détail les résultats, ce chapitre se divisera en deux parties. D'abord, une première partie veillera à mettre en lumière les aspects méthodologiques et théoriques qui ont encadré l'analyse. On y présentera l'échantillon sélectionné, la grille d'analyse, les principes qui ont guidé sa construction et l'utilisation qui en a été faite. La deuxième partie du chapitre est la présentation des résultats, qui s'effectuera en trois grandes sections : 1) la caractérisation de l'échantillon, 2) les propos sur l'altérité et l'identité et 3) les représentations et les régimes de citoyenneté.

3.2 Présentation de l'échantillon

L'échantillon se compose de dix-neuf émissions de *Maisonneuve en direct* diffusées entre mars 2006 et novembre 2007³⁸. Les tribunes radiophoniques au centre de ces émissions seront analysées de façon exhaustive et systématique comme source de connaissances à propos des paramètres de la citoyenneté du « bon » immigrant. Cette section vise à présenter l'échantillon de recherche en deux temps. En premier lieu, en expliquant la façon dont il fut sélectionné et, en second lieu, en dressant un portrait sommaire de ses composantes.

3.2.1 Méthode de sélection de l'échantillon

Deux critères généraux ont servi à la sélection des émissions. Tout d'abord, un critère temporel. Tel que précisé en introduction, depuis mars 2006, le Québec a été le terrain d'intenses débats à propos de l'altérité, de la diversité ethnoculturelle et de l'immigration. Le plus souvent, les discours publics se sont centrés sur le thème des « accommodements raisonnables », bien

³⁸ La liste complète des émissions choisies est disponible en annexe B.

qu'en étant souvent détachés du sens juridique de la notion et de la façon dont ils sont habituellement accomplis³⁹. L'angle qui guide la compréhension de cette période est celui de l'exemplarité, suivant la conception de James Tully (1999). En ce sens, la spécificité de cette période est de mettre en relief de façon intense les craintes, les opinions et les identités. La frénésie qui caractérise la période choisie, sans pour autant permettre l'échafaudage de conclusions généralisables, permettra tout de même d'enchâsser l'analyse dans des discours « particulièrement instructifs [s] » (Tully 1999, 3). Ainsi, l'échantillon est composé d'émissions diffusées entre le 2 mars 2006 et la fin du mois de novembre 2007, soit dans l'intervalle qui sépare le jugement de la Cour suprême du Canada portant sur le port du kirpan dans les écoles du Québec de la fin des audiences publiques de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Ensuite, une sélection fut effectuée à l'intérieur de cette période suivant le critère de la centralité de la figure de l'immigrant. Ceci a impliqué une exploration des thèmes connexes et des sujets accompagnant le plus souvent l'immigrant et l'immigration dans les débats publics. Ainsi, l'altérité, la religion, la culture, les accommodements raisonnables, la laïcité, les droits de la personne, les relations entre les sexes et le racisme ont été quelques-uns des thèmes utilisés

³⁹ En témoigne une des conclusions des travaux de la Commission québécoise de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles à ce propos : « Nous avons ainsi constaté qu'il existait un certain décalage entre les pratiques qui ont cours sur le terrain (notamment dans les milieux de l'éducation et de la santé) et le sentiment de mécontentement qui s'est élevé dans la population. L'analyse du débat sur la question des accommodements au Québec révèle que 55 % des cas recensés durant les vingt-deux dernières années (soit 40 cas sur 73) ont été portés à l'attention publique durant la seule période allant de mars 2006 à juin 2007. L'enquête menée sur les cas les plus médiatisés durant cette période d'ébullition révèle que, dans 15 cas sur 21, il existait des distorsions importantes entre les perceptions générales de la population et la réalité des faits telle que nous avons pu la reconstituer. Autrement dit, la vision négative des accommodements qui s'est propagée dans la population reposait souvent sur une perception erronée ou partielle des pratiques ayant cours sur le terrain. » (Québec, La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles 2008, 18)

pour peaufiner la recherche de l'échantillon. Avec le concours de la Société Radio-Canada⁴⁰, une recherche fut effectuée pour identifier toutes les émissions diffusées au cours de la période choisie et répondant de façon large aux critères définis. Ceci a été facilité par l'indexation systématique des émissions par la Société Radio-Canada. Cette étape a fait ressortir un nombre important d'émissions, mais après consultation, seule une portion de ces dernières traitait de sujets appropriés. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de chercher à composer un échantillon représentatif; l'entièreté des émissions dépistées à l'aide des deux critères ayant pu être analysée⁴¹.

3.2.2 Composition de l'échantillon

L'échantillon est composé de la portion tribune de dix-neuf émissions de *Maisonneuve en direct* (et son équivalent estival, *La Tribune*). De ce nombre, seize suivent le format habituel de l'émission et trois sont des émissions spéciales sur les audiences de la Commission Bouchard-Taylor. L'ensemble de l'échantillon compte 131 interventions d'auditeurs. La durée moyenne des interventions est de 2 minutes et 28 secondes. La plus courte intervention analysée est d'une durée de 32 secondes et la plus longue est de 5 minutes et 24 secondes.

En accord avec les conclusions des recherches sur la radio participative, les hommes sont très représentés dans l'échantillon (Ross 2004). Près de 75 % des intervenants sont de sexe masculin, alors que les femmes ne représentent que 25 % de l'échantillon. Il en va de même pour la représentation géographique des intervenants. De ceux qui ont déclaré l'endroit d'où ils

⁴⁰ La Société Radio-Canada a été d'une aide inestimable dans ce processus de recherche, en donnant accès aux locaux des archives à Montréal et au matériel numérique afin d'effectuer la recherche et la transcription des émissions.

⁴¹ Bien entendu, cela implique des limites intrinsèques à la généralisation des résultats; il faut considérer cet échantillon comme un portrait partiel d'une réalité et la sélection même de participants à cette émission ne peut prétendre à une quelconque représentativité. Toutefois, dans la mesure où la recherche vise l'exploration et l'interprétation d'une situation plutôt que son explication, ces limites semblent justifiables.

appelaient, près de 40 % des intervenants habitaient Montréal. Sinon, le reste des intervenants sont distribués dans plusieurs autres régions de la province, avec en tête la Montérégie (10 %), Laval (9 %) et la région de la Capitale-Nationale (7 %)⁴². Fait à souligner, un seul intervenant a déclaré appeler d'une autre province du Canada, soit l'Ontario. Il est malheureusement impossible de savoir dans quelle mesure ces résultats sont semblables à la composition de l'auditoire moyen de l'émission *Maisonnette en direct*, car la Société Radio-Canada refuse de dévoiler ce type d'information. Il convient donc de garder en tête que cet échantillon peut s'avérer peu représentatif de la distribution habituelle des intervenants ou encore représenter un public propre à ce sujet dans le cadre de l'émission.

3.3 Présentation de la méthode d'analyse

L'échantillon ainsi constitué fut soumis à une analyse qualitative visant à vérifier l'hypothèse de recherche. Pour ce faire, une grille d'analyse, reprenant les concepts de la question de recherche et de l'hypothèse, a servi de guide pour une lecture exhaustive des émissions de radio sélectionnées. La présente section vise à présenter la manière dont l'analyse du corpus a été effectuée. D'abord, les éléments qui sous-tendent la construction de la grille seront présentés. Ceux-ci sont : 1) la nature de la question de recherche, 2) le type de données à analyser et 3) le cadre théorique de la thèse. Ensuite, la grille sera décrite et expliquée. Par la suite, la façon dont la grille a été utilisée sera présentée et, finalement, la méthode de compilation des résultats sera l'objet d'une explication.

⁴² Voir l'annexe D pour une représentation visuelle de la distribution de la provenance des intervenants.

3.3.1 Principes à la base de la construction de la grille d'analyse

3.3.1.1 La nature de la question de recherche. La grille est l'outil qui permet de recueillir de façon systématique des données qui permettront de répondre à la question de recherche. À cet égard, elle doit non seulement reprendre les concepts centraux de la question, mais également respecter le type d'interrogation dans lequel s'inscrit la recherche. À titre de rappel, la question spécifique que cette thèse vise à explorer s'énonce comme suit : *Quelles sont les implications, en termes d'exclusion et d'inclusion, des représentations du « bon » immigrant, liées aux définitions des régimes de citoyenneté québécois et canadien, qui sont articulées dans les discours populaires ?* La réponse exploratoire proposée pour guider le travail est la suivante : *Les représentations du « bon » immigrant, instaurant un ensemble de critères implicites et explicites d'inclusion à la communauté québécoise et dans une moindre mesure canadienne, deviennent dans la pratique des facteurs d'exclusion à la citoyenneté effective des acteurs qui y sont soumis.*

La question de recherche n'a pas comme objectif la mise en lumière d'une relation proprement causale, mais plutôt les implications générales de conceptions issues d'ensembles de normes officielles et officieuses. L'hypothèse est volontairement posée de façon exploratoire et peu précise, car une partie de la thèse vise en définitive à examiner les sens à donner aux concepts d'inclusion et d'exclusion. Il est donc important de souligner que la grille d'analyse n'est pas conçue pour capturer une relation causale, mais bien comme un moyen visant à amasser plus d'information sur les représentations et les régimes de citoyenneté qui leur sont liés.

La recherche poursuit trois objectifs : 1) cartographier les régimes de citoyenneté dans les discours, 2) recenser les représentations de la citoyenneté qui leur sont liées et, au final, 3)

explorer les implications en terme d'exclusion et d'inclusion. La grille d'analyse vise donc à amasser les données utiles à l'atteinte des deux premiers objectifs. Elle permettra de dresser le portrait du « bon » immigrant et du régime de citoyenneté dans lequel il prend place, et de commencer à identifier les critères implicites et explicites d'inclusion aux communautés politiques québécoise et canadienne. Toutefois, elle ne permettra pas d'explorer les implications de ces représentations. Ces implications feront l'objet d'une analyse subséquente, dans le chapitre final de la thèse.

3.3.1.2 Le type de données. Les données analysées à l'aide de la grille sont des données sonores issues d'émissions de radio. La construction de la grille prend en compte cet aspect de deux façons. D'abord, suivant la signification théorique qui a été donnée à ce genre d'expression au chapitre précédent et, ensuite, de manière à rendre compte des émotions qui s'en dégagent.

En premier lieu, comme il a été soutenu dans le second chapitre, l'émission *Maisonneuve en direct* peut être comprise comme un espace public de participation, suivant la conception du public établie par Warner (2002). La grille tente donc de traduire certaines des caractéristiques du public. Elle compte une section visant à dénoter l'appartenance à un public (« Déclaration, référence et réflexivité »), l'auto-description des participants et du groupe visé par l'intervention.

En second lieu, la grille doit permettre de traduire l'intensité des discours exprimés. Cela implique qu'ils sont empreints d'émotions. En ce sens, la grille vise à tenir compte du ton général de l'intervention qu'il conviendra de décrire. De plus, l'utilisation de la grille se fera en gardant en tête l'importance de noter l'affectivité qui accompagne certains propos de l'intervenant, le cas échéant. Cela sera facilité par la possibilité de transcrire littéralement les propos des intervenants

dans la grille. En définitive, la grille permettra aussi de prendre en note le vocabulaire utilisé par les intervenants, ce qui peut refléter leurs sentiments et leurs opinions.

3.2.1.3 Le cadre théorique. La grille est principalement construite suivant l'approche néo-institutionnelle. Son influence agit à deux niveaux : d'abord, en matière de définition et de déclinaison des concepts et ensuite, comme posture analytique.

Au niveau conceptuel, le néo-institutionnalisme est fortement présent dans la grille en ce qui a trait au concept de régime de citoyenneté, mais également dans une portion de la grille nommée « l'univers politique » et qui vise à traduire la façon dont les intervenants se représentent le ou les gouvernements. À titre de rappel, un régime de citoyenneté est conçu comme l'ensemble de normes, d'usages et d'institutions au sens large du terme qui configurent les paramètres de la citoyenneté dans une société donnée, à une époque donnée (Jenson 1998). L'idée d'« univers politique » vise à englober de façon plus spécifique ceux que les intervenants identifient comme acteurs politiques et gouvernementaux et permet ainsi de bonifier les conclusions quant au régime de citoyenneté.

Un régime de citoyenneté compte quatre dimensions : droits et devoirs, appartenance, accès à l'État et partage des responsabilités (Jenson 2006 24-6). Ces dimensions structurent de façon littérale la grille et serviront de guides pour l'analyse des interventions. La première dimension du régime de citoyenneté à être utilisée est la définition des droits et devoirs. Ici, l'analyse des discours permettra d'abord d'établir la nomenclature des droits de citoyenneté telle qu'exprimée par les citoyens eux-mêmes. Ensuite, il sera possible de définir s'il existe, dans le cas du « bon » immigrant, une tension entre droits individuels et collectifs, comme d'établir ce que les citoyens perçoivent comme étant la source des droits et des devoirs. La deuxième

dimension présente, celle de l'appartenance, permettra de recenser des caractéristiques autant politiques que sociales du « bon » immigrant. Son usage rend possible la délimitation de l'unité politique d'allégeance, ce qui promet d'être particulièrement instructif dans un contexte fédéral marqué par les nationalismes concurrents. De plus, l'appartenance est la dimension conceptuelle permettant la recension de l'importance de la reconnaissance ou de la problématisation des identités ethniques, culturelles ou religieuses (Marques-Pereira 2007, 12) dont le « bon » immigrant peut être porteur ou non. La troisième dimension du régime de citoyenneté mobilisée est l'accès à l'État. Généralement, elle fait référence aux modes de participation et de représentation mis à la disposition des citoyens (Brodie 2002, 55). Cette dimension permettra d'établir la nature de la relation, perçue et idéale, entre le « bon » immigrant et l'État, telle que présentée dans les discours. La dernière dimension retenue pour l'analyse est la configuration du partage des responsabilités inhérentes à la solidarité des membres de la collectivité. Cette dimension permet de répondre à la question : « Quelle est la part de responsabilité respective des acteurs liés à l'État, au privé, au troisième secteur et aux familles ? » (Marques-Pereira 2007, 11). Dans le cadre de cette étude, cette dimension se traduira, entre autres, par la cartographie des dénominations des secteurs imputables en matière d'immigration et d'intégration au Québec.

Au-delà de ces dimensions, la question spécifique fait en outre mention des régimes de citoyenneté québécois et canadien. Bien que les discours traiteront et proviendront en très grande partie du Québec, les deux régimes sont, selon nous, actifs dans la dynamique étudiée. Tels des cercles concentriques, le régime québécois et le régime canadien partagent des structures, mais divergent aussi : « Chaque État a sa façon de reconnaître ses citoyens, et chaque société définit à sa façon le mode d'appartenance à la collectivité » (Jenson 1998, 239). La différence entre les régimes de citoyenneté peut être conçue comme se traduisant, au regard des droits, par une

dichotomie entre droits individuels pour le gouvernement fédéral et droits collectifs pour le Québec. En matière d'appartenance, les deux régimes se distinguent par une définition de la communauté canadienne unitaire pour le gouvernement fédéral, perception à laquelle s'oppose une vision plus dualiste du Canada pour celui du Québec (Jenson 1998, 240-7). Puisque ces visions n'agissent pas en vase clos, l'étude tentera de dégager les aspects pouvant être attribués à chaque régime dans les discours. À cet égard, la portion de la grille visant à décliner explicitement « l'univers politique » des intervenants, en identifiant notamment les acteurs, les différences entre les gouvernements et les politiques dans le cadre du fédéralisme, permettra d'éclairer ces tensions.

À ces concepts s'ajoute une orientation analytique qui trouve également sa source dans le néo-institutionnalisme. La grille cherche à établir quelles sont les représentations du « bon » immigrant, des régimes de citoyenneté et des gouvernements dans les discours des citoyens. Cela implique de prendre au sérieux le postulat du néo-institutionnalisme sociologique selon lequel les institutions sont des normes (au sens étendu du terme) qui réverbèrent les réalités sociales et culturelles (Hall et Taylor 1996, 955-60). Pour l'analyse du discours, cette conception du lien entre institutions et société implique de porter attention à ce que les citoyens ont à dire sur le politique. La conception de la citoyenneté qu'ils avancent, les normes qu'ils traduisent et le portrait du monde qu'ils brossent sont tout aussi importants que ce que les autorités définissent comme étant les balises de la citoyenneté. En conséquence, la grille vise à recenser la conception de la réalité institutionnelle qu'ont les citoyens et la façon dont ils l'expriment⁴³.

⁴³ La grille est également construite suivant l'influence des théories postcoloniales. Sur le plan conceptuel, elle intègre fortement l'idée de dichotomie hiérarchisée issue du principe d'extériorité développée par Edward Said (1972, 20-2) dans son étude sur la construction de l'Orient. En ce sens, le principe de la relation entre le « nous » et le « eux » structure la grille. On y trouve un espace pour décrire ce que les intervenants définissent comme le « nous », mais aussi pour noter la série de caractéristiques que les discours font porter à l'Autre. De plus, l'utilisation

3.3.2 La grille d'analyse

3.3.2.1 Description. Après plusieurs tests, une grille permettant une prise en compte exhaustive du phénomène étudié a été mise au point. La grille compte cinq grandes parties : 1) l'identification et la description d'ensemble de l'intervention, 2) la représentation des régimes de citoyenneté du « bon » immigrant et du citoyen québécois, 3) la cartographie de l'univers politique de l'intervention, 4) la définition comparative du « nous » et, finalement, 5) la conclusion de l'intervention. La grille permet de résumer les grandes lignes de chaque intervention, mais aussi de décortiquer le discours suivant les concepts centraux de la thèse⁴⁴.

Dans la première partie, une première section vise à amasser les données permettant l'identification et la description de l'extrait analysé (date de l'intervention, titre de l'émission, sujet, animateur et longueur de l'intervention). Une seconde section permet de décrire l'intervenant (genre, statut et ville), la façon dont il se décrit et l'utilisation de marqueurs d'appartenance à un public dans le discours (déclarations et réflexivité). Une troisième section vise à présenter les grandes lignes de l'intervention. On y décrit le message général, le ton de l'intervenant, les termes utilisés, le groupe visé par le message et, enfin, la façon dont la référence à l'autre est effectuée. La première partie de la grille permet donc d'avoir une vue d'ensemble de l'intervention, d'établir le message qu'elle présente et recenser les marqueurs d'appartenance au public provenant de l'intervenant.

La deuxième partie de la grille vise à identifier la représentation du « bon » immigrant et celle du citoyen québécois. Dans les deux cas, cette section décline les quatre dimensions du régime de citoyenneté – droits et devoirs, appartenance, accès à l'État et partage des

de cette approche pousse à faire le pari de vérifier le type de rapport qui existe entre la représentation de la citoyenneté de l'immigrant, « bon » ou « mauvais », et celle que l'intervenant a de sa propre citoyenneté.

⁴⁴ Consulter l'annexe C pour une version vierge de la grille.

responsabilités – sous l’opposition entre pratiques imputées et pratiques idéales. Cela permet une meilleure mise en relief des éléments du discours en qualifiant la façon dont la représentation est effectuée (accusation ou idéalisation) et le jugement qui est porté sur le phénomène décrit. De plus, cette division permet d’effectuer une série d’inductions à propos des représentations idéalisées sous-entendues dans les propos des intervenants. Dans l’ensemble, cette seconde partie de la grille permettra d’identifier les éléments du régime de citoyenneté encadrant la représentation du « bon » immigrant et celle du citoyen québécois pour les intervenants.

La troisième partie de la grille a pour objectif de cartographier l’univers politique tel que représenté dans les propos de l’intervenant. Elle vise d’abord à identifier la hiérarchie des acteurs politiques responsables et à souligner ce que l’intervenant pense que ces acteurs devraient faire à propos de la situation dénoncée. Par la suite, la grille vise à enregistrer la relation entre le Québec et le Canada telle qu’elle est comprise par l’intervenant. À cette fin, elle permet d’identifier s’il existe, aux yeux de l’intervenant, une différence entre le Québec et le Canada, quelles politiques sont de responsabilité provinciale ou fédérale et quelles sont les motivations des deux ordres de gouvernement l’un envers l’autre. Cette partie permettra de bonifier la compréhension du régime de citoyenneté et de mesurer l’importance de chaque acteur étatique dans la conception des paramètres de la citoyenneté pour les intervenants.

Une quatrième partie vise à explorer les pôles utilisés pour établir les comparaisons entre le « nous » et le « eux ». Parce que la grille laisse d’entrée de jeu beaucoup de place à la présentation de l’autre dans le discours et qu’une série de tests préalables de la grille a démontré que les intervenants sont plus portés à affirmer le caractère de leur communauté d’attache, cette section vise à définir l’identité du « nous » dans l’échantillon. Une série de domaines pouvant

aider à décrire le « nous » est donc présentée sur la grille⁴⁵, bien que cette section demeure ouverte à des significations supplémentaires.

Finalement, la cinquième portion de la grille couvre la conclusion de l'intervention, souvent bien encadrée par l'animateur de l'émission. On cherche à y recueillir les implications de la situation décrite par l'intervenant et la morale générale que celui-ci en dégage. Une case permet en outre de noter toute forme d'exhortation, le cas échéant, et d'autres éléments supplémentaires qui contribueraient à une meilleure compréhension de l'intervention. Cette dernière section permet de faire un retour sur le message d'ensemble de l'intervention et renseigne aussi sur la perspective de l'intervenant face à l'avenir.

3.3.2.2 Utilisation de la grille et compilation des résultats. La grille d'analyse a été pensée afin d'être utilisée pour une intervention à la fois, pour capter les propos de chaque participant à l'émission. Chaque segment d'interventions a été analysé séparément et, par la suite, toutes les interventions d'une même émission furent regroupées chronologiquement. La mise en commun des grilles a permis une certaine mise en contexte des propos. Elle a aussi permis de faire sens des diverses références à l'appartenance à un public dans les interventions. Somme toute, elle a rendu possible l'identification de sujets clés dans l'échantillon et de la façon dont ceux-ci influencent le dialogue entre les intervenants.

Lors de l'analyse, la grille a été remplie en respectant le plus possible les propos de l'intervenant. Quand cela a été possible et lorsque cela a été utile, la transcription directe des propos y a été inscrite⁴⁶. Sinon, l'analyste a tenté d'utiliser un vocabulaire descriptif le moins

⁴⁵ Les sens du « nous » proposés sont : la culture, la race, l'ethnicité, les pratiques privées, les pratiques publiques et la religion.

⁴⁶ Les transcriptions des émissions furent effectuées pour faciliter l'analyse. Elles pourront être fournies sur demande.

équivoque possible afin de simplifier l'interprétation. Parallèlement à l'utilisation de la grille, l'analyste a tenu un journal de bord où des commentaires et idées relatifs aux propos entendus ont été notés.

Une fois l'ensemble de l'échantillon analysé à l'aide de la grille, la compilation des résultats qualitatifs qui en ressortent a été effectuée en trois temps. Premièrement, nous avons procédé à l'évaluation des propos globaux de chaque émission. Cela visait à faire ressortir les grandes tendances dans les opinions présentées, de même que les termes les plus utilisés par les intervenants. De plus, cette étape a permis d'identifier les représentations particulièrement fortes dans l'échantillon. Sorte de dépistage préalable, cette étape a permis de mieux mettre en contexte les données et d'identifier rapidement les intervenants qualifiés d'« autres »⁴⁷ et dont les propos feront l'objet d'une section particulière de la présentation des résultats. Deuxièmement, les résultats ont été compilés suivant les grandes catégories de la grille. Pour ce faire, une partie de l'information, si elle s'y prêtait, a été regroupée et parfois même codée afin d'arriver à établir des pourcentages, des tableaux et des graphiques permettant une meilleure présentation des résultats. Dans le cas de l'information de nature hautement qualitative, elle a été compilée par écrit et soumise à un travail dans le but d'en faire ressortir des typologies. Un troisième pan de la compilation des données a été l'identification de sujets particuliers dans l'échantillon, requérant une attention particulière. À la lecture des données, il a été possible d'identifier que sept sujets se retrouvaient fréquemment dans l'échantillon : 1) la religion et la laïcité, 2) l'immigration et l'intégration, 3) le Québec et les Québécois, 4) les accommodements raisonnables, 5) la commission Bouchard-Taylor, 6) la politique et le gouvernement, ainsi que 7) la discrimination.

⁴⁷ Par « autres », il est question des intervenants qui se présentent justement comme des personnes extérieures à la culture, à l'unité politique ou au groupe qu'ils décrivent. Leurs propos peuvent être conçus comme représentant un ensemble de voix de l'exclusion au sein de l'échantillon.

Ces catégories ont permis de retourner sur les données et de croiser certaines informations pour faire ressortir les liens possibles entre les sujets et la représentation du « bon » immigrant. Dans l'ensemble, l'analyse des données à l'aide de la grille et la compilation des résultats qui en a résulté ont été guidées par le cadre théorique de la thèse, agissant comme guide interprétatif, tout en gardant en tête la question de recherche à élucider.

3.4 Présentation des résultats

La présente section a pour objectif de présenter les résultats obtenus par l'analyse détaillée de l'échantillon à l'aide de la grille. Nous procéderons en quatre étapes. Premièrement, on fera un portrait de l'échantillon en présentant les sujets traités, l'orientation des interventions, les groupes visés et l'ordre de langage que l'on y retrouve. Deuxièmement, nous explorerons les données liées à l'altérité et à l'identité dans l'échantillon. À cette fin, les données sur la façon dont l'autre est présenté et représenté dans les interventions seront confrontées aux sens donnés au « nous » dans l'émission. Troisièmement, les représentations du régime de citoyenneté seront présentées : d'abord, les régimes de citoyennetés dénoncés par les intervenants ; ensuite une typologie des représentations du régime du « bon » immigrant ; finalement la représentation globale du régime du « Québécois ». Quatrièmement, on résumera les propos des intervenants se déclarant comme « autres » dans l'échantillon.

3.4.1 Portrait de l'échantillon

3.4.1.1 Sujets principaux des interventions. Une case dans la grille d'analyse visait à résumer les grandes lignes de chaque intervention et à identifier les thèmes saillants. À la lecture des grilles, il est devenu possible de regrouper en catégories les sujets les plus représentés dans l'échantillon, à savoir : 1) la religion et la laïcité, 2) l'immigration et l'intégration, 3) le Québec et

les Québécois et 4) les accommodements raisonnables. Ces quatre sujets principaux ne sont pas mutuellement exclusifs, mais chaque intervention a été classée selon le sujet qui y primait.

Tout d'abord, près de 32 % des interventions traitent principalement de la religion et de la laïcité. Les interventions dénonçant les pratiques religieuses de tous les groupes, celles visant à mettre en lumière l'importance de la religion et celles débattant de la laïcité (de façon positive ou négative) sont les plus fréquentes dans l'échantillon. Il est à noter que la place donnée aux immigrants dans ce cadre est variable, allant d'une absence totale à une représentation essentialiste voulant qu'ils soient les seules personnes religieuses dans la société.

Le second sujet le plus présent est l'immigration et l'intégration (au sens large). Près de 16 % des interventions sont regroupées autour de ce thème. Ici se retrouvent les remises en question du rôle du Québec (ou du Canada) en tant que terre d'accueil, les plaintes quant à l'intégration peu réussie des immigrants et les critiques des politiques publiques relatives à l'intégration. Quant au troisième sujet principal, il peut être défini suivant la catégorie « le Québec et les Québécois ». Représentant près de 15 % des interventions, on y retrouve des propos qui se concentrent sur l'affirmation identitaire, le sens donné à la communauté et l'identification des valeurs communes. Le quatrième sujet le plus fréquent est celui des accommodements raisonnables. Près de 13 % des interventions en traitent. Le plus souvent, les intervenants les dénoncent (sur la base de la compréhension qu'ils en ont), mais on retrouve également des interventions qui visent à expliquer la pratique des accommodements raisonnables⁴⁸.

⁴⁸ Le reste des interventions sont éparpillées autour de trois grands thèmes. D'abord, la Commission Bouchard - Taylor (9 %), dont les travaux furent annoncés et se déroulèrent pendant la période étudiée. Ensuite, les politiciens, la politique et le gouvernement (7 %), un thème qui fut particulièrement présent durant la campagne électorale de mars 2006. Finalement, la discrimination, qu'elle touche les immigrants ou d'autres groupes dans la population, fait

3.4.1.2 La relation entre le sujet de l'intervention et l'orientation de cette dernière.

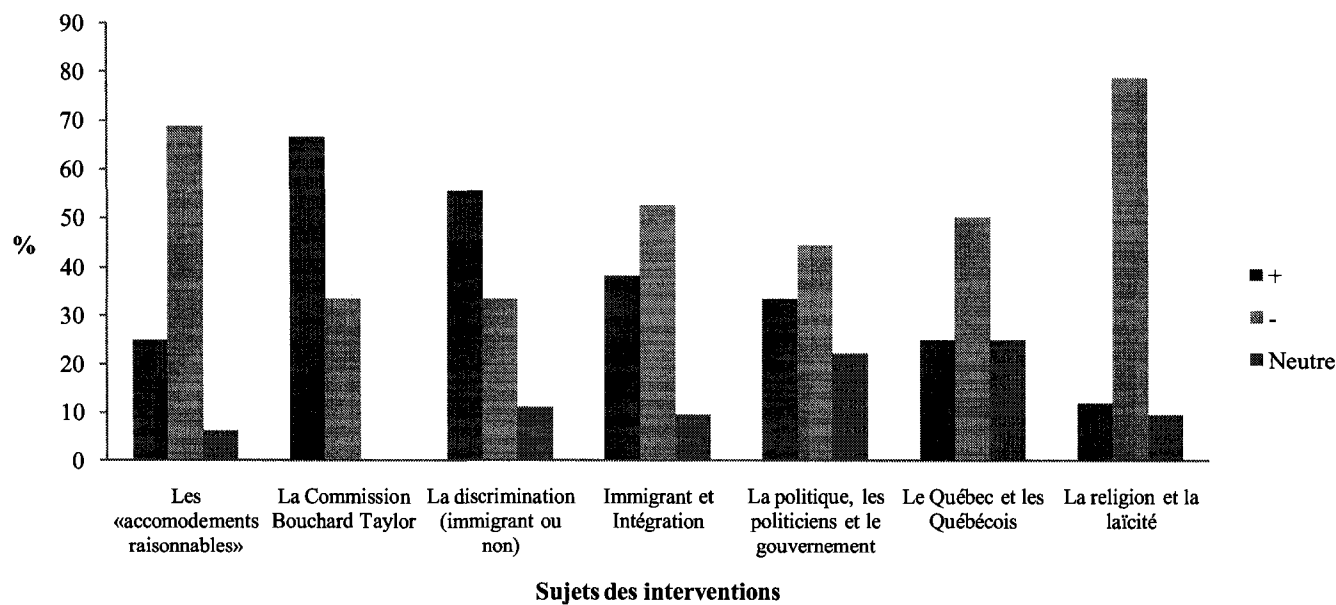
L'analyse des interventions a permis de réaliser qu'il existe une certaine relation entre les sujets des interventions et leur orientation générale. Par orientation, il est ici question de savoir si l'intervention est généralement positive, négative ou plutôt neutre⁴⁹. Dans l'échantillon, près de 59 % des interventions analysées sont à teneur négative. Les interventions dont l'orientation principale est positive représentent 29 % de l'échantillon, alors que celles qualifiables de neutres comptent pour 12 %.

La distribution des orientations varie toutefois selon le sujet. Comme le montre le graphique en figure 3 il est possible de constater que, en proportion équivalente, la majorité des interventions traitant de la religion et de la laïcité sont orientées de façon négative (79 %), de la même manière que celles traitant des accommodements raisonnables (69 %). À l'opposé, c'est la Commission Bouchard-Taylor qui reçoit le plus haut pourcentage d'interventions orientées de façon positive (67 %), suivie des interventions traitant de discrimination (56 %)

l'objet de 7 % des interventions. Une portion marginale des interventions (1 %) n'ont pas vraiment de sujet principal, le plus souvent parce qu'elles étaient trop courtes ou très confuses.

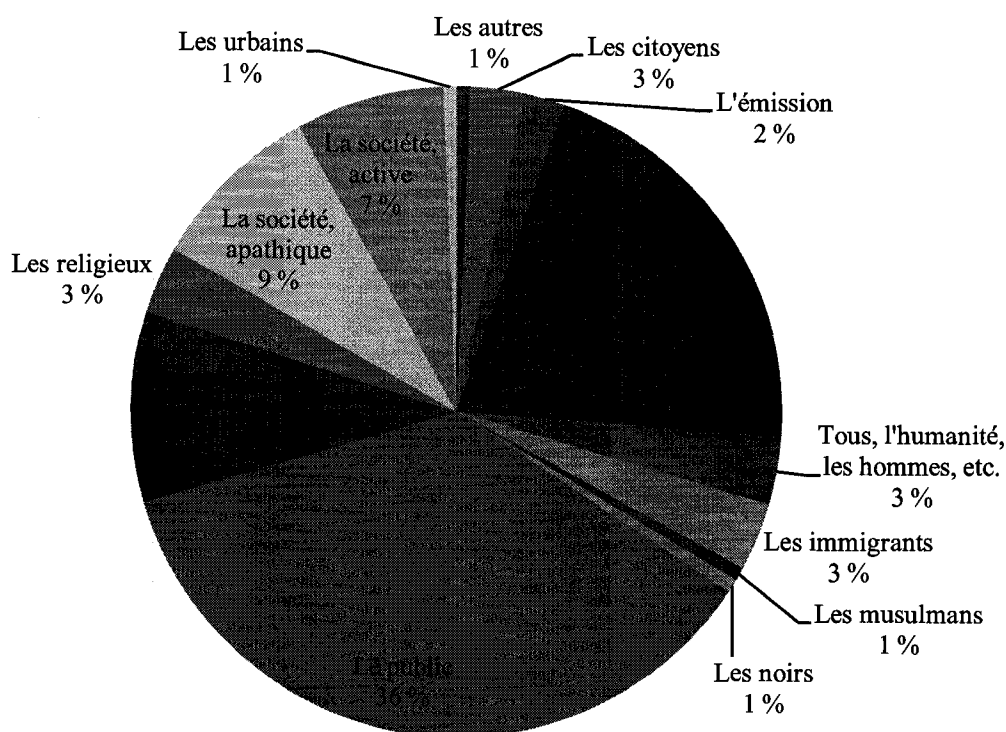
⁴⁹ La catégorie des interventions négatives regroupe toutes les interventions qui visent à dénoncer, à critiquer et dont le sens général est négatif. L'opposé est vrai pour la catégorie des interventions positives. Les interventions neutres, qui sont moins fréquentes, sont quant à elles souvent des combinaisons relativement équilibrées d'aspects négatifs et positifs, ou encore des tentatives très claires de la part des intervenants de demeurer neutres.

Figure 3. Distribution des orientations selon le sujet des interventions



3.4.1.3 Groupes visés. L'échantillon présente des caractéristiques intéressantes quant aux personnes interpellées par les intervenants. Les groupes visés se trouvant avec le plus de force dans l'échantillon sont, dans l'ordre : le public, le gouvernement, le Québec et la société. L'ensemble des groupes visés par les interventions dans l'échantillon est représenté dans la figure 4.

Figure 4. Groupes visés par les interventions

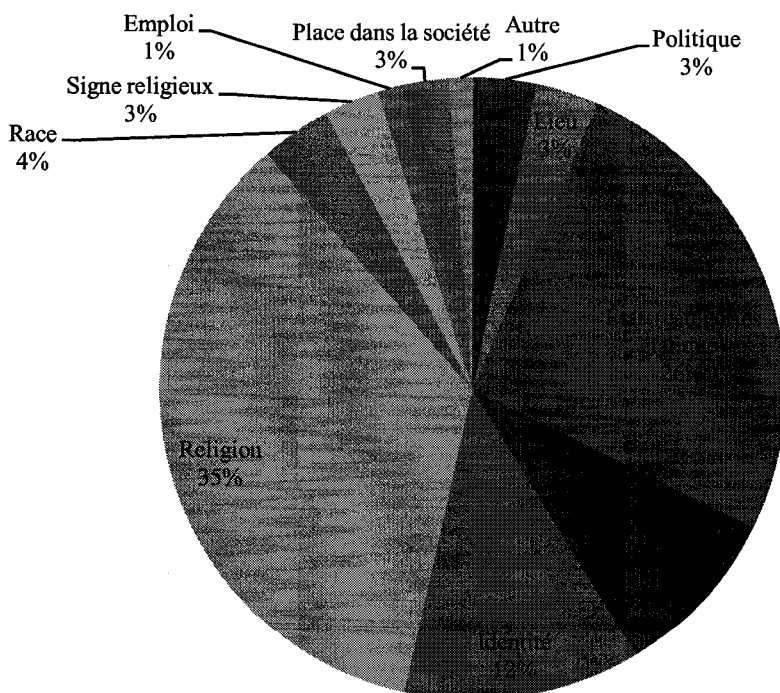


Le plus souvent, en conformité avec ce qui a été mentionné au chapitre précédent, les interventions visent à interpeller « le public », qui est conçu comme comprenant les auditeurs, l'animateur et les autres participants. Près de 36 % des interventions en font mention en l'interpellant clairement. En deuxième lieu, près de 21 % des interventions s'adressent d'une façon ou d'une autre au gouvernement. Dans ce cadre toutefois, la conception de gouvernement est large ; elle englobe autant les politiciens, le parti au pouvoir que l'administration publique. Compte tenu du contexte temporel de l'échantillon, une analyse détaillée des interventions a permis de constater que plus de la moitié des interpellations du gouvernement (64 %) visaient la Commission Bouchard-Taylor, parfois présentée soit comme une extension du gouvernement, soit comme liée au gouvernement pour sa création ou son administration. Viennent ensuite les

références au Québec, une catégorie englobant autant sa société que ses habitants (9 %). En somme, les références générales à la société peuvent être découpées en deux catégories distinctes. D'abord, les appels à la société comprise comme un ensemble apathique et visant donc à la faire réagir, évoluer ou changer (9 %). Ensuite, des références à une société active et en train de changer (7 %).

3.4.1.4 Ordre langagier général⁵⁰. L'analyse a, en dernier lieu, posé un regard attentif sur les termes utilisés par les intervenants pour se décrire, décrire les situations ou décrire les autres. Cela culmine en la catégorie de l'ordre langagier, qui permet à la fois de bonifier la compréhension du sens des interventions et de rendre les typologies plus vivantes.

Figure 5. Distribution du vocabulaire en catégories



⁵⁰ Afin de bonifier cette catégorie d'analyse, on trouvera aussi en annexe E la liste des tons les plus fréquemment rencontrés dans l'échantillon.

La catégorie de vocabulaire se retrouvant le plus fréquemment dans l'échantillon regroupe des termes relatifs à la religion (35 %), par exemple, catholique, croyants, extrémistes religieux, juifs, musulmans ou encore intégristes. La plupart du temps, ils sont utilisés de façon péjorative, ce qui est en concordance logique avec la relation observée entre l'orientation négative des propos et le thème de la religion dans l'échantillon. La deuxième catégorie de vocabulaire qui se présente le plus fréquemment touche aux catégories descriptives utilisées dans le domaine bureaucratique (26 %). Surtout attachés à l'étiquetage des citoyens, on y retrouve des noms tels que : immigrants, citoyens, Amérindiens, minorités visibles ou encore communautés culturelles. Il est à noter que dans cette catégorie, le vocable immigrant compte pour 54 % des termes recensés. Ensuite, l'identité, compte pour la troisième catégorie de vocabulaire la plus présente (12 %). On y retrouve des noms comme Québécois, Haïtiens, femmes ou Arabes. Dans le cadre de cette catégorie, il est intéressant de noter que la majorité des termes furent utilisés par les intervenants pour se décrire lui-même, plutôt que pour décrire d'autres personnes. Finalement, la quatrième catégorie significative regroupe le vocabulaire opérant une séparation manifeste entre le « nous » et le « eux » (9 %). On y retrouve des termes qui visent clairement à effectuer une séparation dichotomique entre des groupes, par exemple, des usages répétés dans les interventions de termes comme : les autres, ces gens-là, eux, ils ou encore nous.

3.4.1.5 Un portrait général de l'échantillon. Ainsi, l'échantillon d'émissions qui serviront à l'analyse couvre un ensemble de sujets, mais semble avant tout refléter des préoccupations pour la tension entre la laïcité et la religion, l'intégration des immigrants et la question des accommodements raisonnables. Ces thèmes sont, bien entendu, interreliés. Par ailleurs, on retrouve dans l'ensemble des émissions une orientation relativement négative des propos, surtout dans le cadre des interventions touchant la laïcité et la religion, ainsi que les

accommodements raisonnables. D'autres thèmes sont traités de façon plus positive, dont la Commission Bouchard-Taylor. L'échantillon se compose d'interventions s'adressant à un public au sens large, tout comme au gouvernement, au Québec et à la société. Finalement, on y retrouve un vocabulaire varié, mais où sont représentés les sujets ayant préséance. Ces données permettent à leur tour de situer et de mettre en contexte les conclusions sur les dynamiques entre altérité et identité, de même que les représentations des régimes de citoyenneté qui seront l'objet des prochaines pages.

3.4.2 Altérité et identité⁵¹

Le cadre théorique de cette recherche pointe vers l'importance de la définition de l'altérité dans les discours, le plus souvent agissant de concert avec la définition de soi. Pour en rendre compte dans le cadre de l'étude, la grille a permis de recenser la façon dont l'« autre » et le « nous » sont représentés et définis. L'exploration des données sur l'altérité et l'identité au regard de l'échantillon se fera, dans un premier temps, en définissant les façons dont les références à l'« autre » y sont faites, pour ensuite en dresser un portrait sommaire. Dans un deuxième temps, le même effort sera fait pour le « nous ». Enfin, une déclinaison des tensions entre les deux pôles constituera le troisième temps de l'analyse.

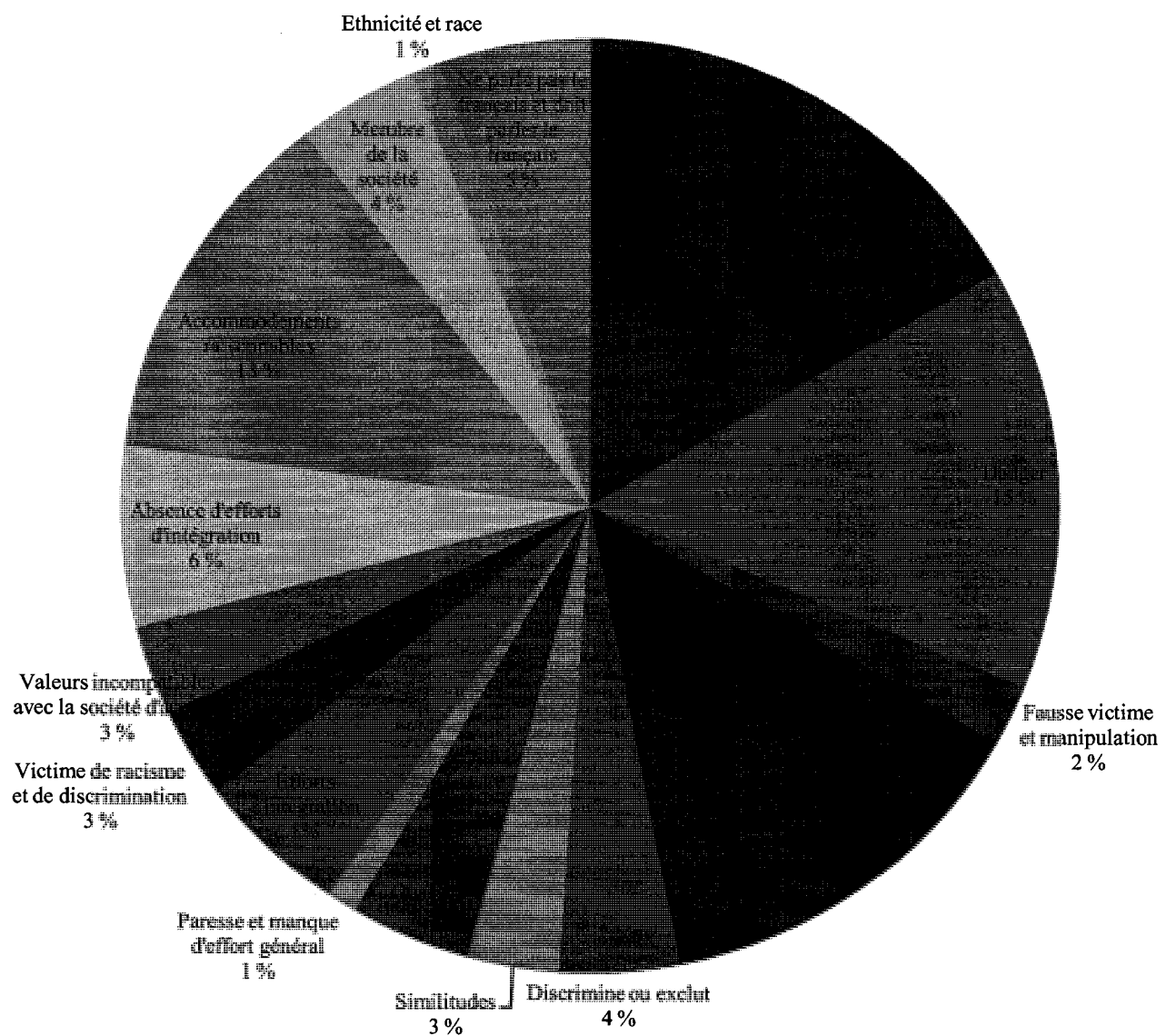
3.4.2.1 Comment parle-t-on de l'autre ? L'ensemble de l'échantillon a été soumis à la grille d'analyse en posant un regard particulier sur les façons dont l'autre y est décrit. À des fins opératoires, trois grandes catégories ont été établies pour recenser la référence à l'autre : les actions, la position et le discours. L'autre est surtout représenté dans les interventions par le biais des actions (à près de 75 %). Viennent ensuite les interventions qui délimitent l'autre en fonction

⁵¹ Bien que cette section traite en détail de l'existence du « nous » et du « eux » dans les interventions, elle laissera de côté les données issues de la participation d'intervenants se définissant comme « autres » dans l'émission et qui seront l'objet d'une analyse à la section 3.3.3.4 de ce chapitre.

de sa position par rapport à la société ou par rapport au débat (22 % de l'échantillon). En dernier lieu, 3 % des interventions définissent l'autre au moyen de son discours.

Comme le démontre la figure 6, les thèmes récurrents par lesquels les interventions font référence à l'autre sont multiples, mais certains sujets sont particulièrement saillants.

Figure 6. Catégories utilisées pour faire référence à l'autre dans l'échantillon



En première place, il y a les demandes d'accommodements raisonnables. En seconde place, on trouve le danger que l'autre représente, surtout en raison d'une haine présumée envers la société d'accueil. En troisième place, la religion est utilisée pour décrire l'autre dans près de 14 % des interventions. Finalement, il convient de noter que la grande majorité des interventions font référence à l'autre de façon négative, alors que les déclarations plus positives représentent moins de 15 % des occurrences.

3.4.2.1.1 L'autre selon ses actions. La majorité des intervenants représentent l'autre par le biais de ses actions. Le plus souvent, elles sont interprétées comme des éléments négatifs qui visent à modifier, à l'avantage de l'autre, les façons de faire et l'ordre établi de la société d'accueil. Sont hautement représentées ici les accusations d'essentialisme religieux, qui sont couplées à des efforts perçus comme considérables pour faire pénétrer la religion dans la sphère publique comprise comme laïque. De même, on représente l'autre comme très actif dans le cadre de ses demandes envers l'État, par le biais des accommodements raisonnables. La figure du musulman est très présente, car sa religion est précisément celle qui est la plus souvent accolée aux réclamations et à des actions essentiellement religieuses, antilibérales et même haineuses envers les Québécois.

3.4.2.1.2 L'autre selon sa position. La deuxième façon par laquelle l'autre est le plus souvent représenté est selon la position qui lui est imputée dans la société ou dans un débat. Ici, la grande majorité des interventions présentent l'autre comme un élément perturbateur, une personne dangereuse, le plus souvent parce que religieuse. Cette sentence accompagne régulièrement des propos à l'égard des musulmans : ils sont représentés comme agissant de façon délibérée afin d'imposer des valeurs essentiellement contraires au libéralisme et au sécularisme de la majorité. Forte dans ce cadre est l'image de l'homme autre, qui maintient les femmes dans un état de

soumission. De même, le pôle des actions est utilisé pour représenter l'autre comme instrumentalisant une position de victime pour ensuite profiter de la générosité de l'État. À l'opposé, on retrouve dans l'échantillon des représentations de l'autre qui se centrent sur sa position de nouvel arrivant. Le plus souvent, ces références sont de natures neutres, voire positives, bien qu'elles servent souvent à ouvrir des propos sur l'absence ou l'inadéquation de l'intégration. De façon marginale, les intervenants font aussi des références à l'autre en mentionnant qu'il est une victime de discrimination endémique dans la société d'accueil.

3.4.2.1.3 L'autre et son discours. Le recours au discours pour décrire l'autre est très anecdotique dans l'échantillon. Néanmoins, deux figures ressortent de cette catégorie. D'abord, l'autre est représenté en tant qu'immigrant diffusant un discours raciste et discriminatoire envers les Québécois. Cet autre présente la société québécoise comme homogène et arriérée, soutenant ainsi qu'elle seule doit effectuer des compromis pour l'intégration et le maintien de la paix sociale. Ensuite, l'autre est présenté comme un acteur politique à la source de discours haineux, dangereux et mobilisateurs. La majorité des références à cette figure sont relatives à l'émission du 22 octobre 2007, traitant de l'expulsion de l'iman Saïd Jaziri en Tunisie. Il n'est dans aucun cas fait mention de l'autre au regard d'un discours positif ou encore comme ayant des effets positifs dans la société.

3.4.2.2 Qui est l'autre ? Il ressort de ces résultats que l'autre, dans le cadre de cet échantillon, est avant tout perçu et dénoncé comme un être religieux. Il agit selon et pour sa religion, ce qui est hautement problématique pour les intervenants. Particulièrement présentes dans ce cadre sont les références aux musulmans, aux juifs hassidiques et aux personnes religieuses en général. À cela s'ajoute une représentation de l'autre comme immigrant, mais seulement dans la mesure où il est l'acteur d'un accommodement raisonnable. Dans ce cadre,

intégration et accommodement sont devenus synonymes dans le discours. Les représentations positives de l'autre dans le contexte de l'adaptation, par exemple la figure de l'immigrant démontrant des efforts réels d'intégration, ne représentent qu'une infime portion des références (moins de 5 %).

L'autre est avant tout représenté comme un homme ou alors, lorsque l'autre est une femme, elle est représentée comme une victime (forcée à porter le voile, la burqa, muselée par des tribunaux islamiques ou encore victime d'excision). Dans ce contexte genré, l'homme autre est un bourreau et ses actions directes – voire ses actions indirectes – attaquent les droits des femmes, qu'elles appartiennent à la société d'accueil ou non.

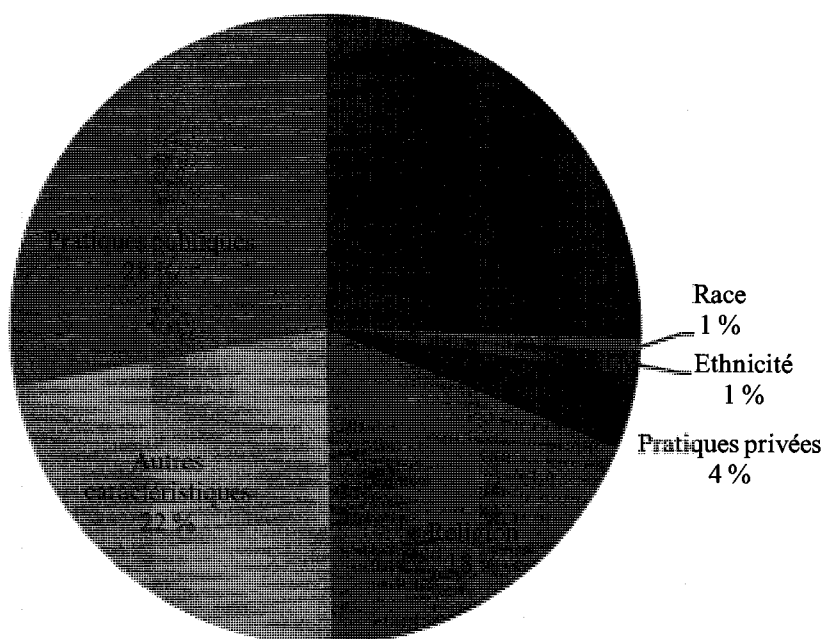
Dans les représentations émanant des discours, l'autre n'est que très peu politisé. Ses seules relations au politique peuvent se décliner de deux façons : 1) les demandes d'accommodements et tout autre geste visant à se soustraire à la loi de l'État et 2) des agissements dans le cadre d'un projet politique perturbateur et belliqueux, le plus souvent ancré dans des croyances religieuses.

Les quelques représentations plus positives de l'autre font part de ses efforts d'intégration, de ses qualités, de son appartenance à la société, de ses similitudes avec l'intervenant ou encore du fait qu'il est victime de discrimination. Ces rares occurrences démontrent qu'il existe tout de même des représentations positives de l'autre.

3.4.2.3 Qui sommes-nous ? Les façons les plus fréquentes dont les intervenants marquent et définissent leur identité prennent la forme du « nous » et du « je » pour encadrer des déclarations portant sur eux-mêmes. La figure 7 présente la répartition générale des façons dont le « nous » est défini dans l'échantillon. Globalement, les références aux pratiques publiques et à

la culture sont très présentes dans l'effort de définition. D'autres caractéristiques, trop dispersées pour faire l'objet d'une représentation catégorielle, sont aussi souvent employées par les intervenants⁵². En bref, la religion demeure une façon relativement significative de se définir pour les intervenants.

Figure 7. Catégories selon lesquelles le nous est défini dans les interventions



3.4.2.3.1 Nous sommes par nos pratiques publiques. La référence aux pratiques publiques pour définir le nous est surtout utilisée en lien avec la laïcité. En effet, on retrouve dans la majorité des interventions une définition du nous qui implique : 1) que la société en son ensemble est laïque, 2) que les institutions politiques sont laïques, ou encore 3) que l'espace public en général est laïc. Dans tous les cas, cette affirmation est utilisée en conjonction avec les plaintes à propos des

⁵² On rencontre le plus fréquemment dans cette catégorie le clivage urbain/rural et le nous défini sous les traits de l'Occident et de l'appartenance au continent nord-américain. Se retrouve aussi un rappel fort du fait que le nous représente avant tout la majorité, auquel est accolé un sentiment de colère et de persécution.

accommodements raisonnables ; la laïcité est présentée comme un fait établi au sein même de la communauté et que l'autre tente de perturber.

La deuxième façon par laquelle le nous se définit en regard des pratiques publiques est la citoyenneté et le droit de s'exprimer. Une intervenante dira, par exemple : « [...] nous avons le droit de nous exprimer chez nous, je m'excuse » (*Maisonnette en direct*, le 29 janvier 2007). D'abord, plusieurs intervenants rappellent que ce qui les caractérise est le fait de vivre dans un État de droit auquel ils ont le devoir de participer. Inhérente ici est une définition libérale des droits et une certaine angoisse quant aux dangers qui guettent l'État à cause de l'inclusion d'étrangers. Ensuite, beaucoup d'interventions font référence au débat public. Le nous est alors un ensemble qui a le droit à un débat public sur les questions relatives à l'immigration et à l'intégration et qui doit exercer ce droit.

3.4.2.3.2 Nous sommes culture. Le deuxième pôle le plus important de représentation du nous dans l'échantillon est la culture. La première déclinaison est une définition du nous comme étant ancré dans des valeurs de tolérance, d'égalité et de liberté. Plusieurs intervenants font ainsi appel à une définition des valeurs libérales comme cœur de leur culture. On souligne fortement le caractère tolérant des Québécois, mais également leur mentalité moderne. En parallèle, on retrouve plusieurs affirmations de l'existence de valeurs communes mais, le plus souvent, leur contenu reste très peu défini ou très hétéroclite.

La deuxième utilisation de la culture qui revient somme toute assez fréquemment pour définir le nous est par le biais de ce que les intervenants appellent le plus souvent la « culture québécoise ». Peu d'entre eux s'attardent à en élaborer le contenu, si ce n'est qu'elle est très souvent liée au fait d'être francophone. Bien que l'idée d'une culture québécoise puisse se

rapprocher de l'idée d'une culture commune, ce qui différencie son usage dans le discours est que la culture dite québécoise est plus souvent qu'autrement utilisée de concert avec l'idée de majorité, de préséance et de priorité, ce qui n'est pas fait dans le cas de la culture et des valeurs communes.

3.4.2.3.3 Nous sommes religion. Vient ensuite la religion. Plus hétérogène, cet ensemble agit de deux façons : avant tout négative ; quelque peu positive.

D'abord, la majorité des intervenants usant de la religion pour définir le nous le font de façon négative, c'est-à-dire en soutenant l'équivalent de la phrase « nous ne sommes pas religieux ». Les discours sur la laïcité, définie avant tout comme la pratique de la religion dans la sphère privée, sont très présents⁵³. On retrouve aussi des définitions du nous comme étant délimité par le fait d'être libéré de croyances archaïques, arriérées et, bien entendu, du joug de l'Église catholique au Québec. Un intervenant expliquera entre autres les réactions de ses compatriotes comme ceci : « c'est parce que nous autres, les Québécois, on s'est sorti de la religion catholique et puis chaque fois qu'on voit arriver ça... on devient littéralement sorti de nos [gonds] parce que nous autre, on associe ça avec la grande noirceur » (*Maisonnette en direct*, le 15 janvier 2007). Finalement, plusieurs intervenants voient le nous comme étant défini par le fait de ne pas être de religion musulmane (et en particulier de ne pas être extrémiste), aussi bien que de ne pas être juif hassidique.

La seconde façon de définir le nous au moyen de la religion est moins présente dans l'échantillon, mais mérite d'être notée. Dans ce cas, on propose volontiers que le nous est religieux et que cela est relativement positif. Ce nous religieux est toutefois qualifié selon (dans

⁵³ Seulement une ou deux interventions soutiennent le contraire, soit la difficulté pour le Québec de devenir laïc.

l'ordre) : 1) la soumission de la religion à la Constitution et à un ensemble de valeurs fondamentales, 2) le fait que cette religion soit avant tout le catholicisme romain ou 3) le fait que la religion est une caractéristique partagée par tous les citoyens de la société.

3.4.2.3.4 Le nous à grands traits. Dans le cadre de l'échantillon, le nous est défini comme un ensemble soudé par des pratiques citoyennes se déroulant dans un contexte laïc. Ces activités sont soutenues, aux dires des intervenants, par un ensemble de valeurs partagées – qu'elles soient libérales, démocratiques ou « québécoises » – permettant l'émergence et l'existence d'une communauté. Le nous est représenté comme étant tolérant et libre de croyances contraignantes. En définitive, au-delà des propos sur la laïcité, les façons de définir le nous ne permettent toutefois pas de mettre en lumière les frontières de la communauté et les critères d'inclusion.

3.4.2.4 L'autre et le nous. La mise en parallèle des figures définies comme autres et des thèmes utilisés pour définir le nous permet de faire ressortir des dynamiques intéressantes en ce qui concerne le cas du « bon » immigrant. On remarque la présence dichotomique de la religion, la tension entre participation bénéfique et perturbatrice ainsi que le caractère exclusif de la culture commune. De plus, l'absence de références à l'immigration dans la représentation de l'autre est à souligner.

Comme l'analyse des références à l'autre effectuées par les intervenants l'a révélé, l'autre est avant tout caractérisé par la religion et cela fait réagir: « [l]es gens qui portent les voiles sont là pour nous narguer dans un Québec laïque, [pour montrer] qu'ils sont plus religieux que nous autres. Ça, je trouve assez tannant, les saintes nitouches des musulmans qui viennent ici pour s'afficher » (*La Tribune*, le 8 août 2007). À l'opposé, le nous se définit par des pratiques laïques, par un rejet de la religion et même par des références quasi positives à son héritage religieux et,

dans une mesure moindre, son identité religieuse. C'est la dichotomie de base des discours recensés : l'autre est essentialisé comme un être dangereusement religieux, pas assez évolué pour arriver à faire preuve de libre arbitre devant la foi et dont les croyances sont par nature viciées. Face à cela, les intervenants se représentent comme étant avant tout laïcs ou, du moins, capables de mettre de côté leurs croyances pour participer à la sphère publique laïque.

S'ajoute à ce discours sur la religion, et en particulier sur la religion musulmane, une tension entre participation pour le bien commun et participation perturbatrice. En effet, la représentation du nous est ici liée aux pratiques citoyennes, au devoir de participation dans le but de définir les balises du vivre ensemble et d'assurer la paix sociale. À l'opposé, on représente la participation de l'autre principalement par le biais des demandes d'accommodements raisonnables ou encore comme s'inscrivant dans une mouvance mettant en danger l'organisation politique de la société d'accueil. Il n'est aucunement question d'apport à la société par la participation de l'autre. Alors que le nous est un agent bénéfique dans le public et devrait même tenter d'y être plus présent, l'autre devrait tout simplement cesser ses agissements. Le nous est présenté comme ayant le droit et même le devoir de s'exprimer, alors que l'autre n'est même pas considéré comme ayant un discours politique légitime.

Ainsi, dans la majorité des cas, l'autre n'a pas accès à la culture commune, telle que définie par les intervenants dans le cadre du nous. Il est caractérisé par sa culture brutale, arriérée et incompatible avec les valeurs libérales et démocratiques. Le nous, à l'opposé, propose une représentation positive de sa propre culture, qui va jusqu'à impliquer une certaine supériorité. Mise à part la langue française lorsqu'elle est le marqueur culturel le plus significatif, aucun critère ne permet de concevoir la liaison des cultures du nous et de l'autre. D'autre part, l'absence de définition claire des principes et des valeurs au cœur de la culture commune est constamment

instrumentalisée pour renforcer la dichotomie entre le nous et l'autre : la culture commune est floue, ses balises poreuses, mais elle exclu manifestement l'autre.

S'ajoute à ces dichotomies l'absence des catégories de l'immigration et de l'intégration dans le discours sur l'autre. En effet, rien dans les interventions ne renseigne sur l'existence de procédés permettant à un individu de passer de l'autre au nous. Ce silence remet en question la nature temporaire de la condition d'altérité dans le propos des intervenants. Dans la mesure où l'autre n'est pas un immigrant et ne s'inscrit pas dans une démarche d'intégration, pourra-t-il un jour devenir autre chose qu'un individu extérieur à la communauté ? Est-ce l'indice qu'il existe un ensemble de caractéristiques qui condamnent une portion de la population à l'exclusion ? Est-ce dire que l'intégration est le privilège d'une portion des nouveaux venus, alors que d'autres sont placés devant un dilemme entre assimilation ou marginalisation ? Les représentations des régimes de citoyenneté issues de l'échantillon permettront d'approfondir des éléments de réponse à ces interrogations.

3.4.3 Représentations et régimes de citoyenneté

Le cœur de la question de recherche est l'architecture du régime de citoyenneté à laquelle est liée la représentation du « bon » immigrant. Cette section permettra de présenter les résultats concernant cette dimension fondamentale de la thèse. Par l'analyse des interventions, il a été possible de cartographier les régimes de citoyenneté apparaissant dans les discours articulés autour de l'immigration et de l'intégration. Afin d'établir avec logique la constellation des représentations recensées, la présentation des types de régimes de citoyenneté ressortant des propos tenus dans le cadre de l'émission *Maisonnette en direct* se fera en quatre temps. D'abord, les caractéristiques dénoncées (ou imputées) du régime de citoyenneté seront présentées. Par la

suite, une typologie complète des régimes de citoyenneté idéaux et des conditions de la citoyenneté du « bon » immigrant sera établie. À ces constats seront apposées les représentations du régime de citoyenneté du « Québécois » que l'analyse a permis de recenser. Pour terminer, les représentations provenant des propos des intervenants se déclarant comme « autres » ou extérieurs à la communauté seront répertoriées.

3.4.3.1 L'immigrant dénoncé et son régime de citoyenneté imparfait. L'ensemble des interventions étudiées partagent un penchant pour la prescription plutôt que pour la description. Ceci dit, la dénonciation est souvent le premier procédé employé par les intervenants pour situer leurs propos. La mise en commun des caractéristiques dénoncées par les intervenants permet de présenter les aspects leur apparaissant problématiques dans le régime de citoyenneté actuel, tant au niveau des droits et des devoirs que de l'appartenance, de l'accès et du partage des responsabilités.

3.4.3.1.1 Droits et devoirs. En la matière, les jugements des intervenants portent sur deux niveaux : l'acquisition des droits de citoyenneté et la pratique effective de ces derniers. Tout d'abord, les intervenants se prononçant sur les processus d'obtention des droits de citoyenneté perçoivent en grande majorité que les conditions d'acquisition de la citoyenneté formelle sont sévères, sérieuses et efficaces. Un intervenant ira jusqu'à déclarer que « [...] si ça peut rassurer certains membres de l'ADQ, le gouvernement fait ses devoirs en matière d'immigration et je pense que si on peut améliorer et définir encore plus les critères, ben ce sera un atout » (*La Tribune*, le 8 août 2007). De même, l'État est conçu comme conservant une pleine souveraineté en ce qui touche à l'inclusion et l'exclusion des nouveaux arrivants.

Ceci étant établi, la perception positive en matière de droits et de devoirs ne s'étend pas à ce que les intervenants conçoivent comme la pratique réelle des citoyens qu'ils dénoncent. Les intervenants s'entendent pour dénoncer l'omnipotence de la religion en matière de droits, ou plutôt de ce qu'ils caractérisent comme les droits religieux dont la pratique a des conséquences déstabilisatrices pour la citoyenneté québécoise. Le raisonnement le plus courant va comme suit : la politique canadienne de multiculturalisme, mais surtout les accommodements raisonnables rendus possibles par la Charte canadienne des droits et libertés et par les tribunaux qui l'appliquent, culminent en la formation de droits religieux pour les immigrants. Ou encore, pour le dire dans les mots d'un intervenant de l'émission, la Charte est ce qui permet « aux hindous d'apporter leurs vaches sur la rue Ste-Catherine » (*Maisonnette en direct*, le 23 mars 2006). Plus influents que le simple droit à la liberté de religion, ces droits sont accordés à des minorités sur une base individuelle, mais sont respectés par l'État comme des droits collectifs. Aux dires des intervenants, cette nouvelle classe de droits a des conséquences néfastes pour la majorité. Parmi les problèmes soulignés, deux ressortent avec plus de force. Premièrement, plusieurs intervenants soutiennent que cela équivaut à l'institutionnalisation d'un traitement différencié des citoyens, ce qui est présenté comme un frein évident à l'égalité entre citoyens. Deuxièmement, ces « droits religieux » sont condamnés parce que conçus comme une brimade des droits de la majorité des habitants du Québec, qu'ils soient religieux ou non, dans la mesure où ils arrivent (ou arriveront) à contraindre certaines pratiques quotidiennes (prière à l'Assemblée nationale ou encore possibilité de s'entraîner à la vue de tous).

3.4.3.1.2 Appartenance. La majorité des intervenants qui se prononcent sur la question de l'appartenance dans le cadre des pratiques imputées le font par rapport au Québec (plus de 85 %). Dans le reste des cas, les propos sur les tensions à l'égard de l'appartenance ne visent pas une

unité d'inclusion claire. Les intervenants soulèvent massivement des incertitudes quant à l'appartenance des individus dénoncés. On doute ici de leur désir d'appartenir au Québec et, dans une moindre mesure, de leur capacité de le faire.

Les dénonciations en matière d'appartenance peuvent être regroupées suivant deux axes :

1) l'appartenance à une religion ou à une culture primant sur l'appartenance au Québec et 2) la non-appartenance au Québec en raison d'une méconnaissance. Dans le premier cas, les intervenants laissent planer le doute sur la compatibilité des valeurs de l'immigrant avec celles qui caractérisent ou incarnent l'appartenance au Québec. Une partie de ces intervenants soutiennent que l'incompatibilité provient du fait que l'immigrant a une appartenance avant tout religieuse et que les pratiques de sa religion rendent impossible l'inclusion à la communauté québécoise, présentée comme laïque. D'autres, plus accusateurs, proposent que l'immigrant base son appartenance essentiellement sur sa communauté. Celle-ci est perçue, à son tour, comme le réservoir de pratiques qui ne sont pas tolérables pour la société d'accueil. L'incompatibilité des appartenances est donc liée au fait que l'immigrant tente de garder ses pratiques hors du champ d'application de la loi plutôt que de les modifier. Dans le second cas, l'immigrant n'appartient pas au Québec à cause d'une méconnaissance. Cette conception se concentre sur des déclarations voulant que les immigrants ne peuvent pas réellement appartenir au Québec dans la mesure où ils : 1) ne comprennent pas la spécificité historique du Québec ni de sa place dans le Canada ou en Amérique du Nord ; et 2) ne connaissent pas le français.

Une dernière portion des intervenants dénoncent au contraire le fait que le défaut d'appartenance de l'immigrant est plutôt imputable à la société d'accueil. En particulier, quelques-uns d'entre eux soulignent que l'immigrant est victime de la crise identitaire, de l'ambivalence qui caractérise le Québec actuel. En témoignent deux extraits, provenant

d'intervenants différents. Dans un cas, c'est simplement l'ouverture sans limites claires qui est à blâmer : « [...] moi, vivre avec les ethniques, je trouve ça enrichissant, sauf que c'est pas eux qui sont à blâmer, c'est nous qui leur donnons toutes ces possibilités de, de... de peut-être de créer de gros malaises dans la population et ça peut déraiser à ce moment-là » (*Maisonnette en direct*, le 29 janvier 2007). Pour un autre, cela est lié à une méconnaissance flagrante du patrimoine des Québécois par eux-mêmes :

[...] mais j'veis vous dire, on est parti un petit peu du mauvais pied parce quand on commence à faire des débats à n'en plus finir à savoir s'il faut enlever ou garder le crucifix qu'il y a à l'Assemblée nationale... Tu te dis, heu, est-ce qu'on a un problème de société sur ce qui est important ou non dans notre société. On a un drapeau, on a une belle grosse croix blanche dans notre drapeau. Est-ce qu'on sait c'est quoi nos valeurs fondamentales ? Notre histoire ? Comment peut-on intégrer des gens si on rejette notre bagage historique, par exemple les valeurs chrétiennes. (*La Tribune*, le 8 août 2007)

Un intervenant tient le même discours quant au fait que l'immigrant souffre du statut flou du Québec dans le Canada.

3.4.3.1.3 Accès à l'État. Les interventions recensées se centrent particulièrement sur la relation existant entre l'immigrant et l'État — où sont récurrents les thèmes du traitement différencié, de la religion et de la langue — et sur la nature de la participation.

En ce qui a trait à la relation entre l'État et l'immigrant, beaucoup d'intervenants entretiennent l'idée de la dénonciation du régime différencié et parlent d'une relation parallèle et privilégiée entre les immigrants et l'État. Cela est basé, bien entendu, sur des politiques qui permettent aux immigrants d'avoir accès plus facilement à une réponse institutionnelle (multiculturalisme, Charte et accommodements) et même au fait que l'immigrant détient en pratique plus de droits (surtout des droits religieux). D'autres intervenants proposent que la relation entre l'immigrant et l'État est modulée par la religion, ce qui est condamnable à deux égards. D'abord, pour une grande portion des intervenants, l'État est incontestablement laïc. Il

s'en suit que les réponses positives de ce dernier face aux demandes d'accommodements religieux viennent remettre en question cette caractéristique, du moins pour l'immigrant, et délégitiment le principe selon lequel la religion devrait être cloisonnée aux espaces privés. Par exemple, pour un intervenant :

Une autre chose qu'il faudrait faire respecter, chez nous, c'est la séparation entre le civil et le religieux. Il n'y a pas de raison pour qu'un groupe religieux qui arrive ici avec des valeurs... [qu'il soit en mesure] de les imposer au domaine public. Par exemple, les sikhs qui se promènent dans la gendarmerie royale avec leurs chapeaux blancs plutôt que noirs. Si ce sikh a décidé d'entrer dans la gendarmerie royale, il en accepte les règles. (*La Tribune*, le 8 juin 2006)

Ensuite, on propose que plusieurs des demandes d'accommodements liées à la religion sont le fait d'extrémistes religieux. En conséquence, le fait que l'État entretienne avec eux une relation et s'adapte à leurs demandes est perçu comme le soutien à des efforts pour saborder l'État. Finalement, plusieurs intervenants dénoncent également le fait que la relation entre l'immigrant et l'État québécois se fait maintenant dans les deux langues, l'anglais et le français, alors que cela ne devrait se faire que par le biais du français. Sans grande surprise, cet argument est principalement présent dans le cadre de l'émission sur le projet de citoyenneté de Pauline Marois (émission du 25 octobre 2007).

La participation n'est pas un thème central des propos étudiés. Cela suit d'ailleurs le mutisme à l'égard des pratiques politiques des immigrants, observable dans l'ensemble de l'échantillon. Néanmoins, deux aspects sont à souligner. D'une part, plusieurs intervenants tablent sur le fait que les personnes conçues comme immigrantes cherchent avant tout à se soustraire de la participation à l'État ou qu'elles ne participent pas par choix délibéré. Ainsi, pour une intervenante, il « y a toute une mouvance qui, quelque part, veulent vivre en marge, entre guillemets, de l'ensemble de la société, tout inclus [...] » (*La Tribune*, le 8 juin 2006). En cela, les politiques publiques — les accommodements raisonnables en premier lieu, mais aussi le

multiculturalisme — sont comprises comme favorisant le séparatisme communautaire. D'autre part, un seul intervenant dans tout l'échantillon soutient que les accommodements raisonnables ont pour but de permettre une meilleure participation des personnes qui en bénéficient.

3.4.3.1.4 Partage des responsabilités. La notion de responsabilité est relativement absente des discours sur les caractéristiques imputées du régime de citoyenneté. Néanmoins, certaines tendances transparaissent. D'abord, il apparaît évident que les intervenants imputent à l'État les responsabilités fondamentales à l'égard de la citoyenneté. Bien que ses politiques et son attitude trop accommodante soient décriées, les intervenants ne remettent pas en question le rôle de l'État dans la mise en place et le maintien des frontières internes et externes de la citoyenneté. L'individu immigrant, selon les intervenants, n'agit pas de façon responsable en ce qui a trait à son intégration. Au-delà de cette accusation imprécise, on lui reproche de ne pas respecter la frontière entre le public et le privé, en ne limitant pas la pratique de sa religion à la sphère privée. Le marché est, de son côté, épargné par les critiques des intervenants. Quant à la communauté, les discours recensés lui imputent de ne pas agir avec assez de vigueur dans le processus d'intégration⁵⁴. De plus, plusieurs intervenants soulignent que les médias se fourvoient quant à leur responsabilité d'informer la population de façon honnête. En effet, aux dires de ces intervenants, les médias rapportent de façon sensationnaliste les événements relatifs aux accommodements raisonnables et l'intégration des immigrants en général, mettant ainsi en péril la paix sociale.

⁵⁴ Cette critique est surtout dirigée contre les groupes communautaires dont les membres sont issus de l'immigration et qui semblent perçus comme des espaces où, au mieux, on n'est pas équipé pour soutenir le processus d'intégration et, au pire, on met en place des conditions permettant aux immigrants de réaliser leur désir ne pas s'intégrer.

3.4.3.2 Les régimes de citoyenneté idéaux du « bon » immigrant. Au cœur des discours étudiés se retrouvent des images puissantes et hautement normatives de ce que devraient être les conditions de la citoyenneté des personnes perçues comme immigrantes. Afin d'arriver à une compréhension achevée des représentations du « bon » immigrant, cette section va d'abord mettre de l'avant les principes qui ressortent de l'ensemble des interventions tenues dans le cadre de l'émission *Maisonneuve en direct*. Une fois cette architecture du régime de citoyenneté idéal exposée, une seconde portion présentera une typologie de représentations particulières recensées dans l'échantillon.

3.4.3.2.1 Les fondations d'une citoyenneté idéale. Une série de principes ressortent avec force des interventions et composent des axes transversaux pour chaque type particulier de régime de citoyenneté exposé. On remarque ainsi des principes forts propres à chacune des dimensions du régime de citoyenneté : les droits et devoirs, l'appartenance, l'accès à l'État et le partage des responsabilités.

3.4.3.2.1.1 Droits et devoirs. Trois traits ressortent clairement du contexte de cette dimension : le respect du régime des droits préalablement établi, l'égalité et le respect de la loi. En premier lieu, l'importance du respect des droits qui existent au sein de la société d'accueil est la condition la plus soulignée dans les interventions. Cette condition dépasse le fait de ne pas transgresser les lois et de remplir les conditions minimales de la citoyenneté ; on entend même par là que le « bon » immigrant ne devrait pas chercher à dénoncer ou modifier de quelque façon que ce soit les droits et devoirs de sa nouvelle société. Ce respect doit, bien entendu, s'appliquer autant aux droits formels qu'à leur pratique, de même qu'aux devoirs. En ce sens, on s'attend des immigrants « qu'ils comprennent qu'ils arrivent dans une société nationale où y'a des valeurs qui ne sont pas négociables » (*Maisonneuve en direct*, le 20 novembre 2006).

À cette injonction d'assimilation au régime de droits est apposée la suprématie de l'égalité comme cœur de la citoyenneté pour le « bon » immigrant et ses acolytes autochtones. Dans les interventions, il est clair que l'égalité est la condition à laquelle doit être subordonné tout autre droit. Ainsi, pour un intervenant, le principe est clair : « Si moi je dois obéir aux règles, je crois que tout le monde dans ma communauté devrait obéir aux mêmes règles » (*Maisonneuve en direct*, le 20 novembre 2006). Ressortent souvent ici l'égalité entre les citoyens et l'égalité devant la loi, mais aussi l'égalité entre hommes et femmes. Les intervenants articulent majoritairement leur pensée autour d'une conception procédurale de l'égalité. Le corolaire de cette insistance sur l'égalité est la dénonciation des accommodements raisonnables⁵⁵, dont l'accès devrait être extrêmement limité pour le « bon » immigrant ou encore qui devraient tout simplement cesser d'exister⁵⁶.

Finalement, on souligne que les droits de citoyenneté du « bon » immigrant doivent en tout temps demeurer subordonnés aux droits — incluant le droit à la sécurité — des citoyens appartenant à la société d'accueil. Par exemple, pour une intervenante, il convient de se demander : « [e]st-ce qu'on est prêt à accepter tout le monde et n'importe qui parce qu'il y a un risque de torture [dans leur pays d'origine] ? » (*Maisonneuve en direct*, le 22 octobre 2007). Outre l'insistance sur le fait que l'immigrant doit respecter la loi, les intervenants s'entendent en grande partie pour soutenir le pouvoir de coercition et d'expulsion de l'État envers les nouveaux venus. Quand il est question de cet aspect, les interventions deviennent vagues sur ce qui différencie l'individu pouvant être rejeté ou expulsé de la communauté de par la combinaison de

⁵⁵ Pour les intervenants, les accommodements raisonnables bafouent de façon flagrante l'égalité des citoyens en 1) créant un traitement différencié (et en bonifiant les droits de certains citoyens) et en représentant 2) un obstacle pour la pratique des droits des autres citoyens.

⁵⁶ Fait à souligner, la majorité des interventions ne s'avancent pas à discuter des politiques reliées aux accommodements raisonnables, au premier chef en ce qui concerne la Charte canadienne des droits et libertés, quand il est question de les saborder. La Charte est surtout présente dans les interventions qui donnent vie au modèle du « bon » immigrant québécois présenté à la section 3.3.3.2.2.2

son non-respect de la loi et de son caractère étranger, ce qui correspond à la tension soulevée par les résultats sur l'altérité et l'identité. En ce sens, il apparaît évident que les droits du « bon » immigrant sont en partie conditionnels et révocables. De plus, rien dans les interventions n'indique quelles sont les conditions qui permettent au « bon » immigrant de sécuriser ces droits et de gagner le statut réel de citoyen.

3.4.3.2.1.2 Appartenance. Deux tendances ressortent des interventions quant au comportement souhaité du « bon » immigrant en matière d'appartenance : 1) l'importance des démonstrations d'allégeance générales et 2) le désir d'adhérer aux valeurs communes. En premier lieu, le « bon » immigrant devrait démontrer de façon évidente son appartenance et son allégeance à la société d'accueil. Il y a deux indices qui devraient être visibles à cet égard : le respect de la souveraineté et du pouvoir de l'État, d'autant qu'il représente la volonté de la majorité et le respect de la loi de la société d'accueil. En outre, le séparatisme et le communautarisme sont des comportements inacceptables pour le « bon » immigrant, car il ne doit pas vouloir ni pouvoir se soustraire d'une appartenance première à l'État. En deuxième lieu, l'appartenance doit être marquée par un désir de la part du « bon » immigrant d'adhérer aux valeurs communes de la société d'accueil. Tel que mentionné précédemment, le contenu des valeurs communes est peu précisé dans les interventions.

3.4.3.2.1.3 Accès à l'État. En matière d'accès à l'État idéal, trois thèmes ressortent des interventions : l'égalité, l'autonomie et le consensus. En première place se retrouve encore une fois l'égalité, cette fois-ci conjuguée avec la relation avec l'État. Les interventions proposent souvent qu'il est primordial que tous les citoyens entretiennent une relation identique avec l'État. Suivant cela, le « bon » immigrant ne devrait pas bénéficier d'accommodements ou d'un traitement différencié.

À cela s'ajoute l'impératif d'autonomie du « bon » immigrant. Il en ressort que le « bon » immigrant devrait faire preuve d'une grande autonomie et ne pas attendre d'aide — en matière de finances ou d'intégration, par exemple — autre que celle qui est généralement offerte. Ainsi, il ne doit pas dépendre de l'État, ce qui représente un risque beaucoup trop important d'abus aux yeux des intervenants. De plus, l'impératif d'autonomie implique que la relation entre l'État et le « bon » immigrant ne peut pas prendre l'unique forme d'une constante pléthore de demandes de changements et d'accommodements.

La priorité de l'aspect consensuel de l'accès à l'État du « bon » immigrant est souvent soulevée par les intervenants. La logique est ici que la citoyenneté du « bon » immigrant est conditionnelle à l'accès à l'État des autres citoyens de la société d'accueil. Ces derniers ont le droit d'être entendus et de participer à l'élaboration des conditions d'accès et de pratique de la citoyenneté des nouveaux arrivants. Ce thème est fréquemment lié aux travaux de la Commission Bouchard-Taylor, ou encore à des remises en question des politiques publiques en matière d'intégration. Il s'ensuit que le « bon » immigrant ne peut être assuré de demeurer sans que les conditions de sa présence aient été débattues. Néanmoins, la réflexion à ce sujet ne propose pas de site ni de mode évident pour la tenue de cette délibération. De même, elle ne va pas jusqu'à proposer de rôles actifs aux citoyens à la suite de ces délibérations ; une fois leur voix entendue, ils semblent libérés de toute responsabilité face au processus d'intégration. En dernier lieu, il faut souligner que les références à cette délibération ne font en aucun moment mention de l'inclusion des nouveaux venus à la discussion.

3.4.3.2.1.4 Partage des responsabilités. Les propos sur la responsabilité dans le cadre du régime de citoyenneté idéal du « bon » immigrant ne visent principalement que deux acteurs : l'individu immigrant et l'État.

Le premier responsable est l'individu, caractérisé par la figure du « bon » immigrant. De façon évidente, il est la personne responsable de son intégration : il fait le choix de s'établir dans un nouveau pays et doit en assumer les conséquences. La très vaste majorité des intervenants proposent une conception individualiste de la responsabilité en matière d'intégration et ne font que rarement mention de responsabilité collective ou encore de la responsabilité des citoyens de la société d'accueil⁵⁷. L'État est le second responsable dans le régime de citoyenneté du « bon » immigrant. Son rôle est avant tout de délimiter, d'encadrer et de policer l'intégration des nouveaux arrivants, ce qui fait dire à un intervenant de l'émission qu'« il devrait y avoir beaucoup plus d'intervention puis d'intervention directe de la part du commun des mortels ainsi que des autorités au pouvoir quelles qu'elles soient » (*Maisonneuve en direct*, le 7 novembre 2006). Ainsi, pour les intervenants, l'État est l'ultime acteur ayant la responsabilité de s'assurer du respect des limites de l'acceptable et de l'inacceptable en matière de citoyenneté formelle et effective. À cette fin, en matière d'intégration, il est responsable de mettre en place des politiques publiques qui traduisent la volonté de la population majoritaire. Selon un intervenant, c'est un défi que le gouvernement québécois relève déjà : « le gouvernement du Québec a fait ses devoirs en matière d'immigration puisque les critères sont très serrés maintenant et favorisent la langue française ainsi que l'intégration des immigrants au Québec » (*La Tribune*, le 8 août 2007). On propose également que l'État peut aller jusqu'à modifier les lois suprêmes et à user de son pouvoir de coercition pour protéger la paix sociale, la sécurité des citoyens et parfois l'intégrité culturelle. Les politiques sociales, les politiques linguistiques ou encore des mesures visant

⁵⁷ Bien entendu, tel qu'indiqué dans la section précédente, le citoyen de la société d'accueil détient un rôle dans l'élaboration des conditions de la citoyenneté du « bon » immigrant. Toutefois, les interventions présentent ce rôle en grande majorité sous le registre des droits, bien plus que des devoirs ou encore des responsabilités. C'est à l'État que revient la responsabilité dans ce domaine. Une fois les principes établis par les citoyens, il a le rôle de les traduire en politiques publiques.

concrètement l'intégration sont fortement absentes des interventions, qui tablent beaucoup plus sur le contrôle, l'élaboration de limites et la surveillance.

3.4.3.2.2 Les types de régimes de citoyenneté du « bon » immigrant. Il sera ici question, par ordre d'importance, des types les plus forts de régimes de citoyenneté qui ressortent des interventions. Ces derniers ne sont pas exclusifs — ils cohabitent parfois dans l'architecture du propos d'un intervenant — et semblent se diviser en deux catégories : 1) l'immigrant au regard de l'identité et la culture et 2) la fonction de l'immigrant dans la société d'accueil. La première catégorie rassemble le plus de types, ce qui converge avec l'importance des thèmes de la laïcité, de l'intégration, du Québec et des accommodements raisonnables dans l'échantillon. On y retrouve, dans l'ordre : le « bon » immigrant laïc, le « bon » immigrant québécois et ses déclinaisons, le « bon » immigrant francophone et le « bon » immigrant culturel. La seconde catégorie, la fonction de l'immigrant dans la société d'accueil, regroupe deux types de régime dans lesquels l'accent est mis sur la contribution positive de l'immigrant. Moins fréquents dans l'échantillon, ils peuvent être qualifiés de régimes du « bon » immigrant bonifiant et du « bon » immigrant travailleur.

3.4.3.2.2.1 Le « bon » immigrant laïc⁵⁸.

« Je suis un intégriste laïc et je revendique une laïcité intégrale » (*Maisonneuve en direct*, le 31 octobre 2007).

Cette figure correspond à l'importance des discours sur la laïcité dans l'échantillon. Le « bon » immigrant laïc existe dans un État lui-même laïc et dans une société qui l'est tout autant⁵⁹. De façon générale, cette conception est construite sur le postulat de l'incompatibilité des religions et de la religiosité des nouveaux arrivants avec la sécularité de la société d'accueil. L'intégration devient en conséquence synonyme de l'abandon ou de l'atténuation des pratiques et croyances religieuses par les individus.

En ce qui a trait à ses droits et devoirs, le « bon » immigrant doit reléguer à l'arrière-plan la religion. Les droits que les intervenants conçoivent comme des droits religieux — le plus souvent acquis par le biais d'accommodements rendus possibles par l'État — ne peuvent exister dans ce modèle. Qui plus est, la liberté de religion y est présentée comme une valeur personnelle qui ne peut équivaloir à la possibilité d'exprimer sa religion dans l'espace public. Cela se traduit, pour un intervenant, par un principe somme toute équivoque: « Quand t'es chez vous, tu fais qu'est-ce que tu veux. Quand t'es dans l'espace public, tu fais ce que le monde y fait »

⁵⁸ Ce régime présente une particularité intéressante. Il est souvent présenté par les intervenants comme un idéal auquel il faut tendre tout en soulignant qu'il est probablement impossible à atteindre pour une partie de la population. En particulier, les individus religieux — surtout les musulmans — sont perçus comme difficilement assimilables à cette norme parce qu'incapables de se soustraire de leur identité religieuse.

⁵⁹ Seule une infime portion des intervenants font mention du caractère laïc de la société québécoise en le qualifiant d'incomplet. Le plus souvent, les interventions réfèrent dans ce cas à l'existence de signes religieux dans certaines institutions (par exemple, le crucifix à l'Assemblée nationale) et proposent de les enlever. D'autres ne considèrent pas cela comme étant incompatible, comme en témoigne cet extrait : « Dans l'histoire du Québec, il y a une dimension religieuse [...] qui fait partie de l'histoire. Y'est pas question d'enlever la croix du Mont-Royal par exemple » (*Maisonneuve en direct*, le 4 septembre 2007). Ceci dit, pour la grande majorité des intervenants, la laïcité n'est pas juste une valeur, c'est un fait établi dans la pratique.

(*Maisonneuve en direct*, le 29 janvier 2007). Le « bon » immigrant, dans ce cadre, est absolument coi quant à de sa religion dans le public.

L'appartenance, l'accès à l'État et le partage de la responsabilité sont ici interreliés. En premier lieu, on s'attend à ce que le « bon » immigrant laïc voit son appartenance religieuse détrônée complètement, ou au moins subordonnée à une appartenance à l'État de la société d'accueil. À cela s'ajoutent des relations entre ce citoyen et l'État où la religion est absolument évacuée. Elle ne peut être la source de demandes et ne devrait pas être reconnue par l'État. Cette allégeance et ces pratiques fortement laïcisées sont facilitées par le partage des responsabilités. Le « bon » immigrant laïc peut exister dans le régime idéal parce que l'État agit de manière non équivoque par rapport aux religions. Il véhicule un message clair quant à la non-acceptabilité des pratiques et signes religieux dans le public et est responsable de condamner les transgressions. Le privé devient donc un espace d'expression des particularités et la responsabilité de l'État y est limitée. Pour un intervenant, c'est évident : « s'ils veulent vivre leurs rituels, qu'ils le fassent entre leurs quatre murs » (*Maisonneuve en direct*, le 16 février 2007). Bien entendu, l'individu est responsable de sa religion et peu d'aval est donné aux groupes, qu'ils soient culturels, religieux ou communautaires.

3.4.3.2.2 Le « bon » immigrant québécois. Un ensemble d'idéaux liés au Québec forment le deuxième type de « bon » immigrant le plus présent dans les interventions : le « bon » immigrant québécois. Il est possible de déceler deux articulations de cette figure : 1) le « bon » immigrant québécois dans une nation culturelle et 2) le « bon » immigrant québécois dans un Québec contre le Canada.

Ces deux types partagent néanmoins des caractéristiques générales sur les plans de l'appartenance et du partage des responsabilités. Premièrement, le « bon » immigrant doit démontrer une allégeance première au Québec et à ses façons de faire⁶⁰. Cela implique une connaissance et une compréhension suffisantes du Québec, tant par rapport à sa position dans le Canada qu'en Amérique du Nord. De plus, les rapports entre l'État, la société d'accueil et le « bon » immigrant sont ici encadrés par une politique interculturelle issue du gouvernement du Québec⁶¹. Deuxièmement, les discours soutiennent une triade hiérarchique liant les citoyens de la société d'accueil, l'État et le « bon » immigrant. Les interventions proposent d'abord que dans ce contexte, les Québécois ont la responsabilité de clarifier et d'établir quelles sont les valeurs et limites de la société d'accueil. Ainsi, un intervenant propose que dans ce cadre, il est du ressort de tous de s'appliquer à « aider à l'intégration harmonieuse des immigrants en faisant en sorte qu'il ne se sentent pas comme vus comme une seconde classe de citoyens au Québec » (*La Tribune*, le 8 août 2007). Ils permettront ainsi d'éviter d'enliser le « bon » immigrant dans une confusion identitaire qui le dépasse et qui complexifiera son intégration. Une fois ces valeurs et limites établies, l'État a la responsabilité de les communiquer et de les institutionnaliser. Les intervenants proposent à cet égard la mise en place de politiques de diffusion culturelle et l'élaboration de normes de nationalité par le gouvernement du Québec. Ces conditions permettent ensuite à l'immigrant de reconnaître et d'accepter le cœur de l'identité du Québec, tel qu'exprimé par les citoyens, et de s'intégrer suivant un cadre clair et consensuel.

⁶⁰ Lesquelles, comme dans le cas des valeurs communes, demeurent floues dans les discours des intervenants.

⁶¹ La particularité de cette politique est, aux dires des intervenants, de faire du français la langue commune. À cet égard, il convient de souligner que le « bon » immigrant québécois parle le français, mais est à distinguer du type suivant, le « bon » immigrant francophone, dans la mesure où dans le premier cas, c'est l'identité québécoise qui prime, alors que dans le second c'est uniquement la langue.

3.4.3.2.2.1 Le « bon » immigrant québécois dans une nation culturelle

« Nous, notre survie a toujours été fragile, elle l'est depuis longtemps [...] pour conserver notre identité [...] y'a fallu se regrouper, y'a fallu marquer de façon de faire, nos traits distincts [...]. » (*La Tribune*, le 8 août 2007)

Cette déclinaison du modèle du « bon » immigrant québécois se base, comme son nom l'indique, sur l'existence du Québec en tant que nation. Face à cela, les interventions permettent de mettre en lumière des caractéristiques liées aux droits et devoirs, ainsi qu'à l'appartenance. En matière de devoirs, le « bon » immigrant doit accepter de s'intégrer et de faire survivre la « culture québécoise ». Cette dernière, jamais beaucoup précisée, a toutefois la particularité d'être la culture de la majorité sur son territoire, tout comme celle d'une minorité dans son pays et son continent. C'est ainsi qu'elle est justifiée de subordonner les autres cultures minoritaires pour assurer sa survie. Le « bon » immigrant ne peut donc détenir aucun droit particulier lié à sa culture d'origine, car la nation (et sa culture) a préséance. La dimension de l'appartenance vient éclairer certaines des conditions de la culture nationale du Québec. Ainsi, on souligne que l'appartenance, dans ce modèle, implique non seulement la compréhension de l'histoire du Québec, mais aussi la compréhension du caractère distinct de la province et la reconnaissance du caractère francophone de la nation.

3.4.3.2.2.2 Le « bon » immigrant québécois dans un Québec contre le Canada. Cette conception se fonde, quant à elle, sur une représentation antagoniste des relations entre le Québec et le Canada. Pour certains, cela va jusqu'à soutenir que le reste du Canada « est sans cesse en train de travailler à culpabiliser les Québécois d'exister tout simplement comme peuple francophone » (*Maisonnette en direct*, le 25 octobre 2007). Ce régime se centre autour de

l'acquisition du contrôle entier des pouvoirs liés à l'immigration et à l'intégration par le Québec, pour contrer l'instrumentalisation de l'immigration à des fins politiques par le gouvernement fédéral.

Les interventions se concentrent ici autour des droits et des devoirs, du partage des responsabilités et de l'appartenance. En ce qui touche aux droits et devoirs, ce régime implique la non-application de la Charte canadienne des droits et libertés et de la politique de multiculturalisme à l'ensemble du Québec, outils de contrôle des actions de la province en matière d'intégration. Ainsi, aux dires d'un intervenant, « ça fait vingt ans qu'on avale, en tant que Canadien français, entre guillemets, tout ce qu'on veut nous imposer par le biais de la Charte et de la Commission des droits de la personne » (*Maisonneuve en direct*, le 4 septembre 2007). Les intervenants soulignent de plus que, compte tenu du fait que le gouvernement fédéral détient le contrôle final des flux migratoires du pays, il ne semble que logique que le Québec soit responsable de l'intégration⁶². La fin de l'application des politiques fédérales d'intégration est donc justifiable par la spécificité du Québec par rapport au reste du Canada. En effet, aux yeux des intervenants, les politiques de multiculturalisme et une bonne partie de la Charte existent parce que le Canada a une identité « floue » ou, pour reprendre l'expression d'un intervenant, parce que « le Canada anglais est une société dont l'identité est faible » (*Maisonneuve en direct*, le 4 septembre 2007). Inversement, l'identité et la culture du Québec sont denses, différentes et demandent protection et reconnaissance. En ce sens, la province ne peut appliquer l'approche prônée par le gouvernement central, qui nie la distinction du Québec dans le Canada, pour l'intégration du « bon » immigrant.

⁶² Pour plusieurs intervenants, cette responsabilité est d'autant plus importante qu'ils postulent que le gouvernement fédéral a historiquement instrumentalisé les flux migratoires avec l'objectif d'assimiler ou d'affaiblir les Québécois dans leur propre territoire.

3.4.3.2.2.3 Le « bon » immigrant francophone. Dans ce modèle, le français est l'élément clé pour assurer l'intégration des nouveaux arrivants, de même que la survie de la communauté. Plus encore, les intervenants font du français la valeur commune fondamentale de la société d'accueil et y subordonnent les conditions de la citoyenneté.

Au chapitre des droits et des devoirs, il ressort que le français doit devenir la condition primordiale d'accès aux droits de citoyenneté. La sauvegarde du fait français rend même justifiable la mise en place d'une citoyenneté légale amputée de certains droits, par exemple celui de se présenter aux élections, pour les personnes ne pouvant parler la langue commune⁶³. De même, il est du devoir de tous les citoyens, y compris du « bon » immigrant, de parler le français et de le propager le plus souvent possible dans les espaces publics. De façon logique, on s'attend à ce que l'accès à l'État et tous les modes de participation se fassent uniquement en français. À cela s'ajoute l'idée selon laquelle le français est le marqueur de l'appartenance du « bon » immigrant à la société québécoise. Par exemple, un intervenant s'exprimant sur le projet de citoyenneté québécoise présenté par Pauline Marois déclare : « C'est difficile d'être contre parce que comme le monsieur l'a dit tout à l'heure, il faut arrêter de se sentir coupables d'être québécois. On est Québécois, on est français. J pense pas que l'un va sans l'autre » (*Maisonneuve en direct*, le 25 octobre 2007). Pour renforcer cette dimension, certains intervenants iront jusqu'à impliquer que le choix de l'anglais par les nouveaux venus marque un choix d'allégeance clair à la citoyenneté canadienne. L'acteur responsable dans le modèle du « bon » immigrant francophone est principalement l'État. Il a un rôle important à jouer pour assurer la survie du français comme valeur centrale de la citoyenneté. Pour ce faire, il doit établir de façon claire son

⁶³ Cet argument ressort surtout des interventions autour du projet de loi de citoyenneté de Pauline Marois, un projet très bien reçu par les auditeurs.

importance pour l'acquisition et la pratique de la citoyenneté et il doit s'assurer du respect de cette primauté dans la pratique, autant par des politiques publiques que par des sanctions.

3.4.3.2.2.4 Le « bon » immigrant culturel

« On ne peut pas parler aux étrangers, aux ethniques, avec un genou à terre » (*Maisonneuve en direct*, le 20 novembre 2006).

Cette conception répond aux représentations discursives de l'immigrant comme un être essentiellement distinct sur le plan culturel. Dans ce cadre, il n'est pas nécessaire pour le nouveau venu de se séparer entièrement de ses repères culturels, du moment où il respecte des balises inhérentes à la culture de la société d'accueil. Il en ressort un modèle qui prône une relation parallèle bien plus que transformative.

En matière de droits et de devoirs, les interventions reprennent le thème récurrent de l'égalité. Dans ce cadre particulier, il est souligné que la culture du « bon » immigrant peut s'exprimer dans la société d'accueil, mais que cette expression doit demeurer balisée par l'égalité. En ce qui a trait à l'appartenance, le régime du « bon » immigrant culturel a comme pilier la reconnaissance de la culture québécoise comme étant majoritaire sur son territoire. Il s'ensuit que la culture de l'immigrant peut être exprimée, mais qu'elle ne peut pas brimer les repères culturels fondamentaux des Québécois. Par exemple, une intervenante déclare, la voix en panique, que dans la situation qu'elle dénonce, la présence d'immigrants implique qu'« [...] il faudrait que nous changions de façon de faire, notre culture, notre religion » et que, finalement, « [o]n veut nous enlever nos droits de prière, nos crucifix, nos pères Noël, nos arbres de Noël... là on parle de nous arrêter de manger du porc ! » (*Maisonneuve en direct*, le 29 janvier 2007). Plus souvent qu'autrement, on présente ici aussi un antagonisme entre la politique de

multiculturalisme et la culture du Québec. En ce sens, on propose que le « bon » immigrant culturel est invité à exprimer ses besoins dans le cadre des institutions démocratiques de la province et non selon les politiques du gouvernement fédéral⁶⁴. On propose également, selon cette conception, que les communautés culturelles puissent agir en tant qu'espaces de médiation et d'intégration.

3.4.3.2.2.5 Le « bon » immigrant bonifiant. Cette conception du régime du « bon » immigrant se distingue par la représentation positive de l'immigrant qu'elle propage. Elle se base sur un idéal de réciprocité dans le processus d'intégration et sur celui d'une transformation constructive de la société d'accueil par l'immigration. Peu fréquent dans l'échantillon, ce modèle présente l'intégration comme la responsabilité de tous les membres de la société.

Au chapitre des droits et des devoirs, les intervenants soulignent ici qu'ils sont susceptibles d'être transformés par le processus d'intégration du « bon » immigrant sans que cela pose problème. De même, le thème de la transformation positive se retrouve lorsqu'il est question d'appartenance. On souligne alors que pour que l'intégration signifie réellement l'appartenance complète à la société, les accommodements raisonnables sont un outil important d'adaptation. Les intervenants rejettent ainsi la possibilité du maintien d'une appartenance commune et cohésive basée sur l'assimilation des immigrants. Bien entendu, le thème de l'accommodement est aussi présent dans le rapport à l'État. On souligne qu'il s'agit d'une politique qui doit permettre un meilleur accès à l'État et viser à améliorer la participation des minorités aux activités de la majorité. Finalement, trois pôles de responsabilité sont présents dans ce modèle. D'abord, l'immigrant, à qui revient le rôle d'exprimer ses besoins et ainsi d'enclencher,

⁶⁴ Cette opposition et l'injonction qui s'y rattache sont toutefois bien moins fortes dans ce modèle que dans celui du « bon » immigrant québécois dans un Québec contre le Canada.

parallèlement à son intégration, une remise en question de certaines façons de faire de la société d'accueil. Ensuite, l'État a la double responsabilité d'informer et d'éduquer la population en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que celle de servir d'arbitre en matière de limites culturelles, sociales et temporelles des transformations. En dernier lieu, les intervenants font très souvent mention du monde communautaire ; ce dernier devrait avoir un rôle important à jouer dans l'intégration des nouveaux arrivants, mais pour cela, il devra être reconnu et financé à la mesure de ses efforts.

3.4.3.2.2.6 Le « bon » immigrant travailleur. Le dernier type de régime idéal du « bon » immigrant touche à l'aspect économique de l'intégration. Dans ce cadre, le nouveau venu est avant tout perçu comme un acteur économique et son régime présente des particularités aux chapitres des droits et des devoirs, ainsi que du partage des responsabilités. D'abord, les intervenants proposent que l'intégration à l'économie et l'accès à l'emploi devraient en arriver à représenter un droit inhérent à l'inclusion formelle. Minimale, il est ici question du devoir de la société d'accueil de mettre en place les conditions réelles de la mobilité sociale et de l'intégration économique pour les personnes qui sont admises comme nouveaux citoyens. Cela se répercute sur le partage des responsabilités entre le marché et l'État et se centre sur le thème de la reconnaissance. D'une part, les interventions impliquent que le marché doit avoir un rôle primordial dans l'intégration économique de nouveaux arrivants et doit faire preuve de bonne volonté en la matière. En témoigne cette déclaration d'un intervenant : « [l']intégration se fait au niveau du travail parce que vous savez, si vous avez un diplôme universitaire et que vous suivez des cours ici et que vous avez une compétence bien précise et qu'on ne vous embauche pas... eh bien vous vous posez la question de pourquoi c'est évident » (*La Tribune*, le 8 août 2007). D'autre part, on demande aussi que l'État soit plus actif afin de s'assurer que les qualifications et

l'expérience des immigrants soient reconnues à leur juste valeur. Dans tous les cas, le régime du « bon » immigrant travailleur s'inscrit dans une perspective selon laquelle le nouveau venu représente un avantage pour la société. De même, la centralité de l'économie dans les interventions s'accompagne le plus souvent d'un mutisme à propos des autres dimensions de l'intégration.

3.4.3.3 Le régime idéal du « bon » Québécois

« Je suis québécoise, pure laine, mes ancêtres sont venus ici en 1613. J'en suis fière et je ne m'excuse pas devant qui que ce soit. Je suis fière d'être québécoise »
(*Maisonneuve en direct*, le 29 janvier 2007).

Les intervenants, en projetant les conditions qui devraient encadrer la citoyenneté du « bon » immigrant, proposent parallèlement des idéaux relatifs aux Québécois. En effet, bien que l'immigrant et l'État apparaissent le plus souvent comme les causes des tensions dénoncées, il existe tout de même une certaine reconnaissance du rôle des individus issus de la société d'accueil face à l'immigration et l'intégration. Encore une fois, il est possible de déceler les caractéristiques du « bon » Québécois au regard de la présence du « bon » immigrant suivant les droits et devoirs, l'appartenance, l'accès à l'État et le partage des responsabilités.

3.4.3.3.1 Droits et devoirs. En premier lieu, les interventions soulignent l'importance de la pratique vigoureuse et vivante des droits de citoyenneté pour le Québécois, puisque la passivité et l'apathie citoyenne ouvrent la voie au déclin des droits fondamentaux du Québec. En corollaire, l'égalité est la valeur de base qui doit guider le régime de droits des citoyens. La presque totalité des intervenants soutient l'importance de l'égalité entre le citoyen québécois et l'immigrant, tout en rappelant que l'égalité des droits doit avoir priorité sur toute demande de traitement particulier. À cela s'adjoint l'importance de la souveraineté. Ainsi, le Québécois doit bénéficier

d'un contrôle total sur son régime de droit. Cela s'exprime de deux façons. D'une part, des intervenants rejettent l'application de la Charte canadienne des droits et libertés dans la mesure où il s'agit d'une mesure institutionnelle lourde d'implications à laquelle les Québécois n'ont jamais consenti. On cherche aussi à éviter les effets d'une désinformation des candidats à l'immigration de la part du gouvernement fédéral. Par exemple, pour cet intervenant : « [...]là où le bât blesse réellement [...] c'est que, vous savez, il n'y a que les États souverains qui ont des ambassades et qui ont des consulats et justement, les immigrants au Québec là, y'ont fait affaire avec des ambassades et des consulats canadiens, où on leur a envoyé un message qui était ambigu, où on leur a presque dit que le Québec c'était un no mans land » (*Maisonnette en direct*, le 20 septembre 2007). D'autre part, il s'en trouve pour dénoncer en particulier les accommodements raisonnables et demander que les droits des Québécois ne soient pas brimés par des mesures visant une minorité rébarbative à l'intégration.

3.4.3.3.2 Appartenance. Trois grands thèmes se retrouvent dans l'échantillon en matière d'appartenance du « bon » Québécois : 1) la crise d'identité et la redéfinition des valeurs du vivre ensemble, 2) la langue française et 3) la religion.

En premier lieu, plusieurs intervenants partent du constat que les Québécois souffrent actuellement d'une crise identitaire et doivent idéalement arriver à définir de façon claire les valeurs communes de leur société. Pour ces personnes, il existe des valeurs communes, mais elles sont mal définies et sont source de tensions dans la société. Devant ce constat, certains proposent que ces valeurs doivent être renégociées au regard des changements de la composition de la population de la province. Pour d'autres, la crise est imputable à une évolution trop rapide de la société québécoise, qui a forcé une séparation probablement trop radicale avec un bagage historique et religieux. Dans les deux cas, un effort doit donc être fait pour mieux définir

l'essence de la société dans laquelle vit le « bon » Québécois, bien que dans le premier cas, il soit question d'une négociation inclusive et plurielle, alors que dans le second, les intervenants font référence à une définition par le groupe majoritaire.

En second lieu, la grande majorité des intervenants s'entendent pour soutenir que, dans le cas du « bon » Québécois, la langue française est primordiale. C'est le marqueur d'appartenance reconnu et accepté par tous. Est Québécois celui qui parle le français au Québec.

En troisième lieu, la religion prend une place importante dans les conceptions de l'appartenance, et cela de deux façons. D'un côté, une portion des intervenants soutiennent que l'appartenance au Québec est liée à l'expérience partagée du rejet de la religion, le plus souvent dans le cadre de la Révolution tranquille. Ce discours s'accompagne, par conséquent, de mentions relatives à l'importance de la laïcité de la société québécoise. D'un autre côté, des intervenants affirment que la religion est un agent important de l'appartenance du « bon » Québécois. Elle se conjugue de façon symbiotique avec l'histoire de la province et est la source des valeurs qui font le Québec d'aujourd'hui.

3.4.3.3.3 Accès à l'État

« M. Maisonneuve, je sais qu'on a toujours beaucoup de difficulté à s'exprimer à propos de ces questions quand nous sommes québécois francophones de souche et ça fait pas... ça fait des années que je suis la situation politique de près et je sais que c'est toujours la même chose et qu'on est toujours affublé au moindre soupçon si on parle de nous...[on nous accuse] d'être des xénophobes, des racistes ou quoi que ce soit » (*Maisonneuve en direct*, le 8 juin 2006).

Deux dimensions ressortent de l'échantillon en matière d'accès à l'État pour le « bon » Québécois : 1) l'importance de l'expression des citoyens et 2) la relation entre l'État et les

citoyens. De façon générale, les interventions conçoivent l'État comme la plateforme de représentation de la majorité des Québécois ; il doit être à l'écoute des citoyens pour ensuite propager et institutionnaliser les valeurs communes qu'ils expriment. En ce sens, la relation entre l'État et les citoyens doit permettre aux citoyens de se faire entendre par l'État. Les intervenants soulignent à ce propos que la Commission Bouchard-Taylor apparaît comme un outil idéal pour permettre aux citoyens de communiquer directement avec l'État sur les questions liées à l'immigration et à l'intégration. En même temps, on souligne aussi que le « bon » Québécois doit pouvoir compter sur les campagnes électorales pour se faire entendre. Un intervenant se demande par exemple : « [...] si on ne parle pas des choses fondamentales en campagne électorale, de quoi allons-nous parler ? » (*Maisonnette en direct*, le 16 février 2007). Enfin, plusieurs interventions affirment qu'il importe de créer des forums pour permettre l'expression et la délibération structurée et fréquente des citoyens. En matière de relation entre l'État et le « bon » Québécois, les intervenants soulignent encore une fois l'importance de la laïcité et de l'égalité. Pour la majorité des intervenants, l'État est laïc et cette caractéristique fondamentale doit être maintenue dans les relations avec tous les citoyens. De plus, on propose que l'État doit être absolument transparent dans ses rapports avec l'ensemble des citoyens.

3.4.3.3.4 Partage des responsabilités. Les responsabilités en matière de citoyenneté du « bon » Québécois se divisent entre le citoyen lui-même, l'État, les acteurs politiques et les médias. Tout d'abord, le Québécois est présenté ici comme étant en partie responsable de l'intégration des nouveaux venus. Dans ce régime, en lien avec ses droits et devoirs, le citoyen québécois a la responsabilité de clarifier l'essence, le contenu et les limites de la citoyenneté. De plus, il doit prêcher par l'exemple et s'assurer de pratiquer avec vigueur les droits et les devoirs de la citoyenneté. Ce faisant, il permettra à l'État et aux immigrants de percevoir ce qu'il conçoit

comme les éléments essentiels de la citoyenneté et les balises d'une intégration réussie. De son côté, l'État a comme responsabilité de protéger les citoyens. Il doit s'assurer de contrer les excès des éléments externes et extrêmes de la société et il détient la responsabilité finale d'exclure les indésirables au bénéfice du bien commun, ce qui est d'ailleurs un idéal dont se rapproche de plus en plus l'État québécois selon les dires d'un intervenant : « le gouvernement du Québec a fait ses devoirs en matière d'immigration puisque les critères sont très serrés maintenant et favorisent la langue française ainsi que l'intégration des immigrants au Québec » (*La Tribune*, le 8 août 2007). Par ailleurs, il impute à l'État d'informer le « bon » Québécois et de l'éduquer à propos de tout ce qui est lié aux phénomènes de l'immigration et de l'intégration. D'ailleurs, cette information est en partie la responsabilité des médias, qui doivent agir de façon honnête et responsable dans la diffusion des nouvelles liées à ces questions. Au final, les interventions soulignent aussi qu'il est de la responsabilité des partis politiques de s'inscrire de façon constructive dans les débats sur l'immigration et l'intégration et proposer des options politiques viables au « bon » Québécois.

3.4.3.4 L'« autre », sa voix et son régime. Une portion des interventions recensées dans l'échantillon émanent de personnes se déclarant extérieures à la société dont elles parlent (9,2 %). Malgré leur petit nombre, ces intervenants proposent un regard intéressant sur le régime de citoyenneté auquel ils se mesurent constamment. Cette section présentera la façon dont ces intervenants se décrivent, pour ensuite en arriver à rendre compte de leur perception du régime de citoyenneté du « bon » immigrant.

3.3.3.4.1 L'« autre »

« Je me suis fait dire par un de mes oncles qui est québécois de souche si on peut dire que s'il y avait un vote sur l'indépendance par exemple, j'devrais pas être... j'devrais pas avoir le droit de voter parce que mes parents ne sont pas nés au Québec » (*La Tribune*, le 8 août 2007).

3.4.3.4.1.1 Qui sont les « autres » ? De façon schématique et en ordre d'importance, les autres s'exprimant dans l'échantillon peuvent être regroupés en trois catégories. En premier lieu, il y a la catégorie des intervenants se déclarant immigrants, tel que cet intervenant : « Moi je suis immigrant, puis je me suis établi en région » (*Maisonnette en direct*, le 29 janvier 2007). Le plus souvent, ces derniers font très rapidement mention du nombre d'années qui se sont écoulées depuis leur arrivée au Québec et – la mention est moins fréquente – au Canada. Parfois, ils iront jusqu'à fournir la raison pour laquelle ils ont immigré et à préciser ce qu'ils fuyaient dans leur pays d'origine pour mettre en contexte leurs propos. Par exemple, une intervenante se décrit comme une « migrante qui faisait partie d'une minorité chrétienne dans [s]on pays natal arabe majoritairement musulman » (*Maisonnette en direct*, le 15 janvier 2007). La seconde catégorie la plus répandue est celle des musulmans. Le plus souvent, ces intervenants soulignent de façon explicite qu'ils sont de ceux qui sont laïcs et modérés. La troisième catégorie de personnes se déclarant comme autres est celle des personnes dont l'altérité est physiquement visible. Le plus souvent, elles se présentent comme des minorités visibles, comme issues de la communauté noire ou comme des Québécois d'origine haïtienne.

3.4.3.4.1.2 La façon dont les « autres » se décrivent. Trois grands thèmes ressortent de la façon dont les autres se décrivent dans le contexte de l'émission *Maisonnette en direct*. Premièrement, dans une majorité des cas, les intervenants se présentent comme des étrangers face à une société discriminante. Certains dénoncent alors le fait que malgré le temps et les efforts, ils

sont toujours considérés comme des étrangers dans la société québécoise. D'autres soulignent le défi d'être constamment face à une culture qui fait encore preuve de discrimination et d'intolérance à l'égard de la différence culturelle ou ethnique. Deuxièmement, des intervenants se présentent comme des contributeurs. Leurs propos soulignent le profond désir des immigrants d'être membres de la société et de participer à son développement. Un troisième thème est particulier aux intervenants qui se déclarent musulmans. Ces derniers se décrivent comme n'étant pas uniquement religieux. Ils insistent sur l'importance de dissocier religion musulmane et intégrisme religieux, mais soulignent également que le fait d'être musulman n'équivaut pas à une perte de libre arbitre des individus face à la religion.

3.4.3.4.1.3 L'« autre » de l'« autre ». Les interventions émanant des personnes se déclarant comme autres ont été soumises à la même analyse en ce qui a trait à la dichotomie entre l'altérité et l'identité. Il en ressort avant tout que trois figures de l'altérité sont particulièrement présentes dans ces discours et que ces représentations sont entièrement négatives. En ordre d'importance, on retrouve d'abord l'autre défini comme l'individu peu ouvert et qui agit de façon discriminatoire. Ensuite, la figure d'altérité qu'est l'extrémiste religieux se dégage. Pour les intervenants, il n'est pas nécessairement un immigrant et peut être un Québécois. Enfin, l'autre est aussi défini comme le Québécois trop accommodant. Cette représentation est généralement le fait des intervenants qui se disent établis au Québec depuis un bon moment et ainsi en mesure de juger de l'évolution et des ratées des attitudes en matière d'intégration⁶⁵.

⁶⁵ Néanmoins, ces personnes se positionnent de façon externe.

3.4.3.4.2 Le régime de citoyenneté du « bon » immigrant selon l'« autre »

3.4.3.4.2.1 Droits et devoirs. Trois aspects ressortent des interventions en matière de droits et de devoirs. Premièrement, l'importance, pour le « bon » immigrant, de respecter le régime de droit déjà en place dans la société d'accueil. Pour certains, cela implique de reléguer entièrement la religion au privé alors que pour d'autres, cela demande simplement un respect honnête et sincère des normes de leur nouvelle communauté. Deuxièmement, les intervenants font mention de l'importance de l'égalité, mais cette fois le principe décrit se rapproche d'une conception de l'égalité substantielle bien plus que procédurale. Au rang des commentaires, on souligne que la race et l'origine ne devraient plus être des facteurs de discrimination dans la pratique quotidienne des citoyens. D'autres intervenants vont plus loin en soulignant que l'égalité devrait signifier la possibilité équivalente de pratique des droits de citoyenneté pour les nouveaux venus. Troisièmement, une minorité des intervenants avancent que l'atteinte de l'égalité peut aller jusqu'à requérir un traitement différencié. Dans ce cadre, la logique proposée est que les politiques telles que les accommodements raisonnables permettent, à long terme, d'assurer une meilleure intégration et une plus grande contribution à la société d'accueil.

3.4.3.4.2.2 Appartenance. Dans l'ensemble des interventions, on souhaite que le régime du « bon » immigrant permette de conjuguer une appartenance au Québec (ou à la société d'accueil) à d'autres appartenances. En ce sens, on affirme que les appartenances religieuses, ethniques et culturelles ne sont pas antinomiques avec une allégeance forte au Québec. Malgré tout, il semble importer que le nouvel arrivant démontre une volonté d'appartenance et un désir d'être inclus dans un projet sociétal et même national. Les intervenants ne vont pas jusqu'à proposer des mesures institutionnelles concrètes pour atteindre cet objectif.

3.4.3.4.2.3 Accès à l'État. Les personnes se déclarant autres sont peu loquaces en ce qui a trait à la dimension de l'accès à l'État. Néanmoins, elles soulignent l'importance du caractère laïc et égalitaire de la relation entre le « bon » immigrant et l'État, tout en rappelant que l'État doit s'assurer de ne pas agir de façon discriminatoire. De plus, une forte proportion des intervenants avancent que l'immigrant et l'État se doivent de mettre sur pied une relation de partenariat pour lutter contre la discrimination et parfaire les politiques d'intégration.

3.4.3.4.2.4 Partage des responsabilités. Le régime du « bon » immigrant proposé par les personnes se décrivant comme autres est porteur de responsabilités pour l'État, l'individu et le marché. D'abord, l'État est représenté comme détenant une responsabilité cruciale en matière d'intégration. Il est de son ressort de mettre en place des politiques visant à aider la population de la société d'accueil et les immigrants dans ce processus. De leur côté, les individus immigrants détiennent une portion considérable de la responsabilité en matière d'intégration. Cela implique qu'il est acceptable que plus d'efforts et plus de travail soient demandés au nouvel arrivant pour arriver à gagner sa place dans la société. Cette réalité est toutefois conditionnelle à l'élimination réelle des barrières à l'intégration. Quant au marché, les intervenants affirment qu'il devrait agir comme meneur en matière d'intégration en reconnaissant les qualifications et compétences des immigrants. Dans l'ensemble, les intervenants soulignent l'importance d'un processus réciproque d'intégration, dans lequel toutes les couches de la société détiennent une certaine part de responsabilité.

3.5 Conclusion

Il appert que les interventions effectuées dans le cadre de l'émission *Maisonnette en direct* sont une source de renseignements importants sur les représentations des régimes de citoyenneté en lien avec l'immigration et l'intégration. L'échantillon analysé présente un

ensemble d'interventions, majoritairement négatives, qui se concentrent sur la laïcité et la religion, l'intégration et les immigrants, le Québec ainsi que les accommodements raisonnables. De plus, on retrouve dans l'ensemble des émissions analysées une série de tensions dichotomiques entre le « nous » et l'« autre » qui se centrent sur la pratique de la religion, la différence entre participation publique positive ou négative et le caractère exclusif de la culture de la société d'accueil.

Sur le plan des régimes de citoyenneté, les intervenants dénoncent largement les « droits religieux » des immigrants et le traitement différencié qui peut en découler, les défauts d'appartenance des immigrants et leur irresponsabilité en matière d'intégration. Face à cela, le régime idéal du « bon » immigrant est traversé d'une série de principes communs : l'égalité procédurale des citoyens, le respect du régime de droits et des lois déjà en place, l'importance de l'allégeance aux « valeurs communes » et à l'État, de même que l'autonomie individuelle. De plus, les représentations acquièrent des particularités selon les aspects les plus importants pour les intervenants. En toute logique, le régime du « bon » immigrant laïc, qui fait s'équivaloir intégration et absence de religion, celui du « bon » immigrant québécois où l'identité culturelle et politique du Québec est le point de mire et le régime du « bon » immigrant francophone sont hautement représentés. En somme, les représentations positives de l'immigrant et de son apport à la société sont rares. Le régime du Québécois présente, quant à lui, un reflet conséquent avec la position qu'il occupe dans le régime du « bon » immigrant. Entre autres, il se distingue par une insistance sur la définition des valeurs devant guider le vivre ensemble. Finalement, chez les intervenants se déclarant d'une façon ou d'une autre comme extérieurs à la société dont ils parlent, peu de différences dans les discours sont à souligner, si ce n'est qu'ils entérinent une conception élargie de l'égalité.

Il se dégage de ces données un ensemble de critères que les intervenants de l'émission *Maisonnette en direct* considèrent comme essentiels en matière d'immigration, d'intégration et de citoyenneté. De même, l'analyse démontre qu'il est impossible de soutenir l'existence d'un seul idéal de citoyenneté dans le cadre des dynamiques liées à la diversité dans la province. Il semble plus juste de souligner la présence de thèmes phares tels que l'égalité, la laïcité et la langue française. Ceci étant établi, les implications des représentations tracées dans les pages précédentes demeurent à explorer. Dans quelle mesure et de quelle façon sont-elles des facteurs d'inclusion ou d'exclusion ?

CHAPITRE 4 – INCLUSION ET CITOYENNETÉ EFFECTIVE : LES IMPLICATIONS DES REPRÉSENTATIONS DU « BON » IMMIGRANT

« L'exclusion est un processus [qui] fabrique des exclus dont on peut parler, mais que l'on ne rencontre jamais dans une forme singulière [...]. » (Guérin 1997, 52)

« Even though members who are accorded different civil rights and capacities [...] might still be full citizens in the sense of nationality [...] their different bundle of power as citizens affects the way in which they stand before the other members of the polity. » (Failer 2000, 250)

4.1 Introduction

Est-ce que les représentations du « bon » immigrant dénombrées dans les pages précédentes sont les indicateurs de dynamiques plus larges en matière de citoyenneté ? Sont-elles des idéaux qui configurent et balisent le potentiel de citoyenneté égale pour les personnes qui y sont mesurées ? À quelle communauté d'appartenance se réfèrent ces idéaux et de quelle manière traduisent-ils la nature institutionnelle du Québec et du Canada. Afin de répondre à ces questions, ce chapitre cherchera à vérifier l'hypothèse de recherche initiale en trois temps. Dans un premier temps, la définition du processus de l'inclusion et de l'exclusion à la citoyenneté sera explorée pour arriver à établir un cadre d'évaluation trivalent inspiré de l'idéal de parité de participation de Nancy Fraser (2005) et, dans une moindre mesure, de Leonard Feldman (2004). Dans un second temps, un retour sur la présence des régimes de citoyenneté québécois et canadien dans les discours permettra d'établir les éléments ressortant avec plus d'importance dans l'échantillon. De plus, cela permettra de discerner la place que prend chaque régime dans les discours. Dans un troisième temps, les implications des régimes recensés, au regard de l'inclusion et de l'exclusion, seront exposées suivant quatre thèmes particulièrement saillants ressortant des représentations idéalisées : l'égalité, la laïcité, la culture et la participation. Finalement, il deviendra possible de confirmer l'hypothèse quelque peu modifiée selon laquelle les représentations du « bon »

immigrant, en instaurant un ensemble de critères implicites et explicites d'inclusion à la communauté québécoise, eux-mêmes influencés par l'existence d'un régime de citoyenneté canadien, deviennent dans la pratique des facteurs d'exclusion à la citoyenneté effective des acteurs qui y sont soumis.

4.2 Inclusion et exclusion à la citoyenneté

L'inclusion est un concept facile à galvauder. La sociologue Chantal Guérin, le qualifiant de « concept horizon » (1997, 57), soulève l'impératif d'en définir la teneur pour arriver à critiquer de manière intelligible des situations et penser des réponses précises. Dans le cadre de l'étude des implications des représentations du « bon » immigrant, il sera ici question de l'inclusion comme de la possibilité d'une citoyenneté effective. Plus précisément, l'inclusion prendra la forme de la possibilité égale d'appartenir — légalement, culturellement, économiquement et politiquement — à une société par le biais du statut et des pratiques découlant de la citoyenneté. Dans le but d'établir un cadre interprétatif et évaluatif des représentations du « bon » immigrant, nous utiliserons une conception de la citoyenneté égale inspirée de l'idéal de parité de participation de Nancy Fraser (2005) et bonifiée par la conception trivalente de la justice de Leonard Feldman (2004). Au préalable, il convient d'effectuer un retour sur la citoyenneté. Par la suite, la définition de l'inclusion sera tracée en deux temps : l'inclusion externe et l'inclusion interne.

4.2.1 La citoyenneté

Au premier chapitre, la citoyenneté a été définie comme un concept recoupant deux axes transversaux : 1) l'axe relationnel et 2) l'axe des attributs. L'utilisation de l'axe relationnel rappelle que la citoyenneté représente autant une relation verticale, entre les citoyens et l'État, qu'une relation horizontale, des citoyens les uns envers les autres (Cairns 1999, 4). L'axe des

attributs souligne l'existence de la citoyenneté comme un statut et comme une pratique. À ce titre, il est pertinent de rappeler la définition qu'en propose Geneviève Nootens :

La citoyenneté est définie, du point de vue formel, par les droits accordés par la communauté politique à l'individu ; elle fait référence à une relation, constitutionnellement fondée, entre l'État et l'individu. Sa dimension substantielle se manifeste principalement dans la participation et les responsabilités découlant de l'attribution du statut de citoyen. Elle comporte également une dimension identitaire reliée, dans la compréhension moderne conventionnelle, à son enchevêtrement avec la nationalité. (2001, 117)

Cette définition demeure adaptée aux besoins de la recherche. L'existence d'une multitude de facettes et d'acteurs participant à l'expérience quotidienne de la citoyenneté doit servir d'inspiration pour la définition d'un cadre d'évaluation de l'inclusion et de l'exclusion. Cela est d'autant plus crucial que les données recueillies se situent justement aux points de rencontre des relations verticales et horizontales, tout comme du statut et des pratiques. En effet, les représentations du « bon » immigrant, idéal projeté d'une citoyenneté, sont influencées dans une mesure variable par les politiques publiques et les lois, mais aussi par les discours et les attitudes des citoyens.

4.2.2 L'inclusion

Inspiré des travaux d'Iris Marion Young (2002) en matière d'exclusions politiques⁶⁶, on peut avancer qu'une définition de l'inclusion devrait se décliner à deux niveaux de base recoupant les axes de la définition de la citoyenneté employée dans l'étude : le niveau externe et le niveau interne. Young rappelle que l'inclusion formelle n'est pas nécessairement garante de l'inclusion dans la pratique ; au-delà du statut et de la relation verticale, il faut s'assurer de l'existence d'une substance pour la citoyenneté. Pour arriver à mieux percevoir les inégalités subsistant malgré l'égalité de statut, Young propose de définir deux types d'exclusion politique :

⁶⁶ Elle est aussi inspirée de l'idée d' « inner exclusion » de Charles Taylor (1998, 148).

l'exclusion externe et l'exclusion interne. Le premier type, représente l'exclusion d'une portion des individus des sites de pratique du politique (Young 2002, 54). Le second type, les exclusions internes, se rapportent quant à elles aux « ways that people lack effective opportunity to influence the thinking of others even when they have access to fora and procedures of decision-making » (Young 2002, 54).

Alors que le travail de Young vise uniquement l'inclusion dans les processus politiques⁶⁷, il semble néanmoins possible d'appliquer sa différenciation au cas de la recherche, et ce à deux niveaux : en matière de hiérarchie constitutive des exclusions, mais aussi en matière d'enrichissement de la compréhension de la dimension effective de l'inclusion. Ainsi, la définition d'inclusion proposée ici aura deux dimensions générales. D'abord l'inclusion externe ou formelle, qui recoupe la possibilité générale de devenir citoyen. Bien que cette dimension ne soit pas l'objet de l'étude, il semble toutefois important d'en traiter pour permettre une meilleure qualification de ce que l'on entend par citoyenneté effective. Ensuite, la seconde dimension de l'inclusion sera l'inclusion interne (ou intrinsèque) qui elle englobe l'ensemble des conditions pratiques de la citoyenneté. Cette deuxième dimension sera le cœur de la définition et permettra de clarifier, à l'aide d'une approche trivalente de la justice sociale inspirée des travaux de Fraser (2005) et Feldman (2004), le sens à donner au concept de citoyenneté effective pour la recherche.

4.2.2.1 L'inclusion externe. La dimension intrinsèque de l'inclusion (et de l'exclusion) peut se rapporter aux propos de Charles Taylor en matière de dynamique de l'exclusion démocratique : « Democracy is inclusive because it is the government of all the people ; but

⁶⁷ C'est pour Young le critère intrinsèque de légitimité des décisions politiques : « [m]ost importantly, democratic norms mandate inclusion of a criterion of the political legitimacy of outcomes. Democracy entails political equality, that all members of the polity are included equally in the decision-making process and have an equal opportunity to influence the outcome » (2002, 52). Face à la définition élargie de l'inclusion à être établie ici, il apparaît essentiel que l'inclusion politique soit considérée comme un aspect important d'une citoyenneté effective.

paradoxically, this is also the reason that democracy tends toward exclusion. The exclusion is a by-product of the need, in self-governing societies, of a high degree of cohesion » (1998, 143). Que ce soit pour la cohésion, la sécurité ou encore pour la prospérité économique, l'accès à la citoyenneté pour les non-citoyens est donc un privilège dont l'attribution est assujettie à la souveraineté étatique. Les États se considèrent justifiés de choisir les individus en mesure de devenir citoyens et ceux ne pouvant pas l'être ; cette prérogative n'est pour l'instant encadrée que par une éthique volontaire dérivée du régime de souveraineté des États (Carens 2003).

Cette dimension touche à deux aspects relatifs au cas du « bon » immigrant. Tout d'abord, elle se rapporte aux lois encadrant l'immigration, aux conditions d'acquisition de la citoyenneté, aux conditions de résidence, aux modes d'expulsion, etc. Ensuite, dans une certaine mesure, elle fait référence à la volonté du Canada d'être un pays d'immigration. Cette position relative à l'immigration teinte les politiques d'acquisition de la citoyenneté en rendant l'inclusion externe comparativement plus accessible que dans d'autres pays plus réticents à l'immigration.

Bien entendu, la dimension de l'inclusion externe n'est pas exempte de tensions en matière de justice, mais une remise en question des paramètres de l'inclusion en la matière dépasse largement l'objectif de la présente étude. Il convient néanmoins, face au cas du « bon » immigrant, de soutenir que la dimension externe de l'inclusion est peu remise en question dans les discours. Bien que quelques intervenants vont jusqu'à demander l'expulsion de certains immigrants, ils ne remettent pas en question l'accession au statut légal de citoyen pour les

immigrants⁶⁸. La critique vise avant tout l'« intégration » des immigrants et s'applique ainsi à la dimension intrinsèque de l'inclusion.

4.2.2.2 L'inclusion interne. Au même titre que Marshall définissait plusieurs types de droits de citoyenneté, il faut penser le caractère effectif de la citoyenneté comme étant composé de plusieurs dimensions. En ce sens, l'idée de parité de participation apparaît comme un façon toute indiquée d'évaluer les implications des représentations du « bon » immigrant, dans la mesure où elle rapporte l'inclusion aux possibilités de participer.

La parité de participation, un idéal de justice sociale, est issue des travaux de Fraser portant sur le caractère bidimensionnel des injustices dans les sociétés contemporaines (ou postsocialistes). En cherchant à développer une théorie critique de la justice sociale pouvant allier de façon constitutive les demandes de reconnaissance et de redistribution, elle soutient que :

[...] la justice requiert des dispositions sociales telles que chaque membre (adulte) de la société puisse interagir en tant que pair avec les autres. Pour que la chose soit possible, il est nécessaire, mais pas suffisant, que soient établies des normes formelles d'égalité juridique. Et il faut qu'au moins deux conditions additionnelles soient remplies. Il faut d'abord que les ressources matérielles soient distribuées de manière à assurer aux participants l'indépendance et la possibilité de s'exprimer [et]... que les modèles institutionnalisés d'interprétation et d'évaluation expriment un égal respect pour tous les participants et assurent l'égalité des chances dans la recherche de l'estime sociale. (Fraser 2005, 53-4)

L'utilisation de la notion de parité de participation comme cœur de la conception de l'inclusion est renforcée par les liens évidents qui peuvent être faits entre cette notion et la citoyenneté. En effet, dans son étude des déclinaisons contemporaines de l'égalité, le politologue

⁶⁸ Sauf dans le cas de certaines interventions traitant du cas de l'iman Saïd Jaziri, condamné à l'expulsion du Canada vers la Tunisie. Au moment de l'émission analysée, il avait été reconnu coupable d'avoir menti, afin d'obtenir son statut de réfugié au pays, à propos d'infractions criminelles commises en France (Noël 2007).

anglais Chris Armstrong rappelle que cet idéal peut être traduit en celui d'une citoyenneté égalitaire :

On the best available definition, the notion of citizenship refers to two things. The first relate citizenship to that set of practices and institutions which define individuals as equal members of a polity, which apprehend a person as a competent member of society, 'and which as a consequence shape the flow of resources to persons and social groups' (Turner 1994:2). And, secondly, citizenship is the result(s) of those practices. Namely, it is a status, or, more precisely, a complex and sometimes shifting set of statuses (see Lister 2001:102), which determines both a set of rights and responsibilities, and the relation of individuals to governing powers and each others. The reason why equality and citizenship are so often complicated concepts [...] is that, in the modern West, debates about the meaning of citizenship as a status of equal membership have been a key place where demands for equality have been collected and inter-related. It appears that in Fraser's work this link is bubbling below the surface. Parity of participation asserts the moral equality and autonomy of all members of a democratic community, and sets about the task of interpreting the prerequisites for that common status to become meaningful. (Armstrong 2006, 148-9)

S'ancrer dans la conception de la justice sociale de Fraser pour évaluer l'inclusion à la citoyenneté permet donc de s'inspirer de ses travaux pour délimiter ce que devraient être les deux premières dimensions de cette inclusion. Pour Fraser, la meilleure façon de s'inscrire analytiquement dans cette quête de justice est de faire preuve de dualisme de perspective, c'est-à-dire de dissocier l'économique et le culturel afin de mieux expliciter leurs relations dans l'éclosion et le maintien d'inégalités. Tout en reconnaissant qu'elles agissent souvent de façon intégrée⁶⁹, Fraser propose néanmoins de distinguer et de délimiter ces deux dimensions⁷⁰. En ce sens, on rencontre d'abord une série de questions relatives à la redistribution. Ces dernières sont liées aux injustices socio-économiques qui sont issues des structures économiques d'une société

⁶⁹ Sur la relation entre les deux, Fraser soutient que « [...] loin de se produire dans deux sphères hermétiques, l'injustice économique et l'injustice culturelle sont habituellement imbriquées de telle manière qu'elles se renforcent dialectiquement » (2005, 18-9).

⁷⁰ La séparation analytique de ces deux grandes dimensions de l'injustice sert à Fraser afin de proposer une architecture du remède qui permet de prendre en compte les besoins de redistribution et les besoins de reconnaissance par le biais de mesures correctives et de mesures transformatrices (Fraser 2005, 31).

et qui peuvent se manifester sous la forme de la marginalisation économique, de la pauvreté et de l'exploitation (Fraser 2005, 16). Ensuite, on rencontre les injustices culturelles et symboliques qui sont liées aux débats autour de la reconnaissance. Dans ce cas,

[...] l'injustice est le produit des modèles sociaux de représentation, d'interprétation et de communication, et prend les formes de la domination culturelle (être l'objet de modèles d'interprétation et de communication qui sont ceux d'une autre culture, et qui sont étrangers ou hostile à la sienne propre), de la non-reconnaissance (devenir invisible sous l'effet de pratiques autoritaires de représentation, de communication ou d'interprétation de sa propre culture) ou de mépris (être déprécié par les représentations culturelles stéréotypiques ou dans les interactions quotidiennes). (Fraser 2005, 17)

On peut donc soutenir, à ce stade, que la mesure de l'inclusion dans le cas du « bon » immigrant devrait tenir compte du potentiel de son égalité socio-économique tout comme des aspects culturels ou symboliques de sa citoyenneté.

Toutefois, la présentation des résultats a également mis en lumière une dimension politique dans les représentations idéalisées du « bon » immigrant. Ainsi, pour effectuer une interprétation plus riche des résultats, l'étude s'alignera sur la contribution de Feldman qui a développé, à partir de la pensée de Fraser, une approche trivalente de la justice. S'intéressant au cas des itinérants aux États-Unis, il met en lumière le caractère hautement politique de leur exclusion (2004, 85-99). Il soutient notamment l'importance d'inclure une dimension politique à toute conception de la justice sociale pour en arriver à une prise en compte plus large des exclusions⁷¹. À ses yeux :

[w]ithin a trivalent approach to justice [...] the question of political inclusion and exclusion is explicitly thematized as itself a key dimension of justice struggles,

⁷¹ Sa contribution est d'ailleurs liée à une intuition de Fraser elle-même qui soulève, en note de sa présentation du concept de parité de participation, la possibilité d'un ensemble d'injustices à caractère politique : « Il n'est pas exclu qu'il y en ait en fait plus de deux. On peut envisager, plus spécifiquement, une troisième catégorie d'obstacle à la parité participative, qui pourrait être de nature « politique » plutôt qu'économique ou culturelle. Que l'on pense, par exemple, aux procédures décisionnelles qui, systématiquement, tiennent à l'écart certains groupes de personnes, et ce, même dans les meilleures conditions de redistribution et de reconnaissance » (Fraser 2005, 54).

irreducible to "culture" or "economy". The openness of the democratic contest is itself frequently one of the goals of the political struggles under examination, and in a trivalent approach (economic, cultural and political) to justice and injustice, the question of the inclusiveness of the political struggle is fundamental. (Feldman 2004, 108)

Feldman en arrive à défendre l'importance du retour du politique en analysant les politiques de lutte à l'itinérance, le militantisme politique autour de cette cause et les réponses étatiques aux sans-abris. Il arrive au constat que les sans-abri souffrent d'un défaut de reconnaissance qui est la culmination de leur invisibilité et de leur stigmatisation (Feldman 2004, 91). Négociant avec des politiques publiques qui criminalisent de plus en plus l'itinérance et marchandent l'espace public, les sans-abri que défend Feldman en sont réduits à souffrir d'une exclusion radicale qui les réduit à être objets de loi sans avoir une capacité d'agir substantielle au nom de leurs droits de citoyenneté (Feldman 2004, 50-78)⁷².

La dimension de l'exclusion politique tracée par Feldman est trop radicale pour la présente étude, son utilisation impliquant un traitement plus important de la dimension externe de l'inclusion. Néanmoins, cette contribution met en lumière la dimension spécifiquement politique de l'inclusion à la citoyenneté. Commentant la pensée d'Arendt sur les réfugiés, Feldman rappelle ce que représente le danger d'être exclu de la communauté politique :

But there is [...] an ontological claim here – that the political domain is in some sense the ground of the other domains and, at the very least, more than a handmaiden of economic and cultural processes. To be excluded from the political community – a civil death – is to be deprived of the right of action and opinion. (Feldman 2004, 102)

⁷² Ce diagnostic est posé en référence à la conception de *l'homo sacer* de Giorgio Agamben (1998). Feldman soutient que les itinérants en sont réduits à représenter la vie nue hors la loi (2004, 24).

En d'autres mots, l'exclusion de la communauté politique pourrait représenter l'expérience des nouveaux venus par rapport à la sphère politique. Taylor le rappelle bien, en cartographiant les façons dont la présence de l'altérité provoque des réactions dans les démocraties. Il souligne à ce propos l'existence de processus plus ou moins intentionnels qui annulent l'effectivité d'une partie des droits politiques d'individus compris comme de nouveaux citoyens :

Perhaps the outsiders automatically acquire citizenship after a standard period of waiting, or there is even an official policy of integrating them, widely agreed on by the members of the 'old-stock' population. Yet, the latter are still so used to functioning politically only among themselves that they find it difficult to adjust. For instance, they still debate policy questions in their electronic media and newspaper as though immigrants were not a party to the conversation. They discuss how their society can benefit from the new arrivals, or how it may avoid certain possible negative consequences, but speak of the newcomers as 'them', as people who are not potential partner in the debate. (Taylor 1998, 145-6)

C'est ainsi qu'il semble important d'inclure aussi une dimension politique à la définition de l'inclusion interne. Contrairement à l'étude de Feldman, la présente étude ne visera pas à expliciter les processus qui culminent en l'exclusion de facto de la citoyenneté par des moyens politiques, mais plutôt ce qu'il a désigné lui-même comme la «politisation secondaire», soit la possibilité d'être actif dans l'arène politique et de contester les pratiques influençant et soutenant d'autres injustices (Feldman 2004, 106-7). En ce sens, c'est une dimension se rapportant à la capacité d'agir politique des citoyens.

4.2.3 L'inclusion, une synthèse

L'évaluation des implications des représentations du « bon » immigrant se fera à l'aide d'un idéal de parité de participation ancré dans un modèle de justice à trois dimensions constitutives. Ainsi, en plus de l'égalité des conditions légales de la citoyenneté, l'inclusion à la citoyenneté dans la pratique établie le potentiel pour les individus d'interagir avec leurs

semblables sur un pied d'égalité. L'inclus, idéalement, est un citoyen détenant une possibilité égale de participer effectivement à sa société, tant au niveau économique qu'aux niveaux culturel, social et politique.

Bien entendu, cette définition est construite autour d'une conception de l'égalité qui va au-delà des critères procéduraux. Une égalité pratique dans ce cadre prend le parti de la redistribution et de la reconnaissance en tenant compte de la différence en tant qu'aspect constitutif des inégalités et des exclusions. C'est dire qu'un traitement égal n'est pas automatiquement associé à une égalité de résultats. Plutôt, la différence résultant du traitement équivalent est construite par l'inégalité non reconnue et la différence doit être prise en compte pour arriver à la justice (Koggel 1998, 76-9). Au regard de la diversité ethnoculturelle et compte tenu de la nature évolutive des processus liés à l'intégration dans une nouvelle société, cela semble primordial.

En ce sens, l'inclusion à une citoyenneté égale implique un processus continuels visant à effacer les inégalités dans trois domaines : a) l'économie – entre autres les conditions de distribution de la richesse et les possibilités de mobilité sociale ; b) la culture et le domaine social – dont la non-domination et le respect des cultures, la non-hiérarchisation, l'effacement de l'essentialisme culturel ainsi que l'ouverture de la société et des institutions à la différence ; et finalement c) le politique au sens large – soit la possibilité de participer politiquement, de devenir un acteur légitime, d'être vu et écouté, d'amener de nouvelles questions sur la place publique et la possibilité de renégocier et d'agir politiquement par rapport aux deux autres dimensions.

Étant interreliés et interconstitutifs, ces domaines ne peuvent être hiérarchisés au regard de l'inclusion. Certaines situations pourront impliquer des injustices au niveau politique,

conséquences de conditions économiques, mais peu liées à la culture ou vice-versa. Toutefois, l'exercice analytique de dissociation des domaines où se jouent l'inclusion et l'exclusion est particulièrement utile dans le cas du « bon » immigrant dans la mesure où certaines dimensions apparaissent clairement dans les discours alors que d'autres sont presque tenues sous silence par les intervenants. Face à cela, la reconnaissance de la symbiose caractérisant ces domaines au regard de l'inclusion permet de soulever de façon plus étendue les implications des représentations du « bon » immigrant en matière de citoyenneté effective.

4.3 Le/les régimes de citoyenneté

La question de recherche étant guidée par le concept de régime de citoyenneté, il convient d'effectuer un retour sur cet aspect fondamental de la démarche. La présente section vise à souligner les éléments qui ressortent avec le plus d'importance des discours en matière de régimes de citoyenneté. Cela établi, il sera possible de clarifier la nature de la relation entre les deux régimes de citoyenneté qui sont mentionnés dans la question et l'hypothèse de recherche : celui du Québec et celui du Canada.

4.3.1 Les traces d'un régime de citoyenneté

La grille d'analyse a permis de déterminer les éléments des régimes de citoyenneté qui encadrent l'émergence de figures paradigmatiques de l'immigrant dans les discours des auditeurs de l'émission *Maisonnette en direct*. Avec le recul, il devient possible de délimiter quelques aspects fondamentaux qui ressortent de l'échantillon comme étant la compréhension des assises du régime de citoyenneté dans lequel les intervenants évoluent au quotidien. Bien entendu, les éléments les plus forts dans l'échantillon diffèrent parfois des intentions des acteurs politiques et des pratiques dans les institutions publiques. De plus, leurs représentations ne sont pas

nécessairement exemptes de tensions. Néanmoins, il ressort de l'analyse des discours des constantes au niveau de la compréhension qu'ont les citoyens de ce public particulier en matière de droits et devoirs, d'appartenance, d'accès à l'État et de partage des responsabilités.

4.3.1.1 Droits et devoirs. En ce qui concerne les droits et devoirs, deux éléments ressortent des propos des intervenants : 1) l'égalité, se conjuguant différemment lorsqu'elle s'applique à l'immigrant ou à la province du Québec dans le cadre canadien, ainsi que 2) la Charte canadienne des droits et libertés.

Tout d'abord, comme nous l'avons vu dans les typologies des régimes de citoyenneté, l'égalité est une constante pour les intervenants. L'égalité en arrive à fonder le statut même de la citoyenneté : c'est parce que les individus détiennent les mêmes droits et sont assurés d'être traités de façon semblable qu'ils sont citoyens. L'égalité est surtout importante en matière de droits et très peu en ce qui a trait aux devoirs⁷³. Il semble aussi évident que l'importance donnée à l'égalité ne se retrouve pas de façon équivalente en matière de devoirs. Par exemple, les devoirs de participation politique et de définition des valeurs fondamentales sont uniquement l'apanage du « Québécois ». Le « bon » immigrant, quant à lui, semble uniquement avoir comme devoir le respect de l'égalité qui définit cette communauté.

Au-delà d'injonctions procédurales, l'égalité est rarement définie. Ainsi, rien ne permet de déceler la façon dont devrait s'articuler ce principe fondateur au-delà du traitement semblable de tous les citoyens par l'État, peu importe que ceux-ci soient des immigrants ou non. De plus, l'importance donnée à l'égalité ne s'accompagne pas d'un soutien institutionnel. En outre, à aucun moment les intervenants ne font mention d'une politique ou d'une institution qui puisse

⁷³ Ce qui suit la tendance générale des intervenants dans l'échantillon à passer outre les devoirs et à principalement inscrire leurs critiques en termes de droits.

être porteuse ou propagatrice de cette valeur. Cet aspect est d'autant plus intéressant lorsqu'on le lie au deuxième élément en matière de droits et devoirs dans les discours : le rejet de la Charte canadienne des droits et libertés, surtout en raison des accommodements raisonnables. En effet, les seules politiques à être mentionnées dans l'échantillon et qui ont pour objectif explicite l'atteinte d'une forme ou d'une autre d'égalité le sont parce qu'elles sont dénoncées.

Ainsi, alors que l'importance de l'égalité dans les discours ne se traduit pas par des institutions et des politiques ayant pour but de l'assurer et de la protéger, une critique sévère de la Charte se fait entendre. Pour les intervenants, la Charte canadienne des droits et libertés apparaît comme l'obstacle premier pour l'atteinte de l'égalité démocratique au regard de deux aspects : les accommodements raisonnables et la place du Québec dans le Canada.

La Charte semble avant tout comprise comme l'outil rendant possibles les accommodements raisonnables. Tel que démontré dans le chapitre précédent, plusieurs participants critiquent ce qu'ils conçoivent comme l'application la plus perturbatrice de la Charte, les accommodements raisonnables, parce qu'incompatibles avec une définition strictement procédurale de l'égalité. Compris comme un traitement différencié, l'accommodement raisonnable en arrive pour les intervenants à représenter la mise en place de droits de citoyenneté supplémentaires pour ceux qui en bénéficient. Pour une forte majorité, l'accommodement n'est pas conçu comme une mesure visant à arriver à une égalité effective ou comme un outil d'intégration, mais plutôt comme la bonification des droits de certains groupes intransigeants. Ce faisant, les discours promeuvent une conception procédurale de l'égalité et s'opposent au rôle actif que pourrait avoir l'État pour chercher à élargir la parité des conditions de la citoyenneté pour les immigrants.

Par ailleurs, la dénonciation de la Charte canadienne des droits et libertés à l'aune de l'égalité se joue également de façon à appuyer une conception de l'asymétrie dans le cadre de la fédération canadienne. En effet, plusieurs intervenants s'opposent à l'application de la Charte au Québec pour une série de raisons, s'inscrivant surtout autour de la non-ratification de la Constitution par le Québec en 1982 et autour de la différence culturelle de la province. Pour certains, l'utilisation de la Charte équivaut à la négation d'une certaine souveraineté québécoise ou du moins, ironiquement, du besoin d'un traitement différencié en raison de la différence culturelle de la province. Il est ainsi possible de soutenir l'existence d'un malaise quant à cette politique dans une grande partie de l'échantillon, que celui-ci soit clairement lié à une tension entre le Québec et le gouvernement fédéral ou encore simplement au regard de l'égalité procédurale.

4.3.1.2 Appartenance. En matière d'appartenance, deux pôles ressortent avec force de l'échantillon analysé : 1) les valeurs communes, la langue et l'État comme un tout cohésif, ainsi que 2) la différence entre le multiculturalisme et l'interculturalisme.

Tout d'abord, les propos sur l'appartenance tendent à faire cohabiter et interagir les « valeurs » de la communauté, la langue et l'État comme un tout cohésif. En premier lieu, ces trois domaines sont les marqueurs de l'appartenance pour tous les citoyens : le partage d'un ensemble de valeurs, la communication dans une langue commune et l'allégeance au même État permettent de soutenir la qualité de membre. En second lieu, chaque pôle détient des caractéristiques propres. En matière de valeurs, on souligne le plus souvent l'égalité, les « valeurs communes » et ce qu'il est convenu d'appeler les « valeurs démocratiques »⁷⁴. Ces dernières, est-il important de souligner, sont conçues comme étant des sujets de participation politique et sont

⁷⁴ Dans tous les cas, ces valeurs demeurent indéfinies.

aussi reflétées dans les politiques de l'État. Quant à la langue, il ressort de l'échantillon que le français est l'unique critère consensuel en matière d'appartenance. Bien entendu, son importance varie selon les conceptions du « bon » immigrant, mais en plus de marquer l'appartenance, la langue commune permet l'accès à l'État et la participation aux délibérations à propos des valeurs. Finalement, l'État est le troisième site où se joue l'appartenance. On suggère souvent que l'appartenance passe par la reconnaissance et l'allégeance démontrée à l'État, que l'on qualifie implicitement ou explicitement de démocratique et libéral. L'appartenance à l'État, incarnation et reflet des valeurs et auquel on accède, entre autres, par le biais d'une langue commune, se doit de détrôner les identités et allégeances minoritaires. En somme, l'échantillon propose donc que la citoyenneté, conçue comme une relation entre les individus et l'État, doit être le pôle de définition crucial de l'appartenance.

Il ressort également des interventions que l'appartenance ne peut pas se faire dans le cadre de la politique canadienne de multiculturalisme. Cette politique, conçue comme jumelle de la Charte canadienne des droits et libertés et tout aussi contraire à l'égalité, est perçue comme favorisant le séparatisme et comme étant un frein réel à l'accession à l'appartenance commune pour les nouveaux venus. Qui plus est, les discours font souvent mention de son caractère exclusivement « canadien », une raison supplémentaire de la rejeter. D'une part, on déplore cette politique parce qu'elle reflète l'identité floue du Canada anglais. D'autre part, on la présente comme incompatible avec les valeurs et la culture du Québec. Dans ce cadre, c'est de la langue, de l'héritage historique du Québec et de la différenciation d'avec le reste du Canada dont il est question. Les références directes à une politique québécoise d'interculturalisme à différencier de la politique canadienne de multiculturalisme sont rares. Le plus souvent, c'est uniquement le rejet de la politique fédérale et l'affirmation de la spécificité du Québec qui sont au rendez-vous.

4.3.1.3 Accès à l'État. En matière d'accès à l'État, deux éléments qui recourent en partie les éléments saillants en matière d'appartenance et de droits et devoirs sont à souligner : 1) l'égalité d'accès et 2) les mentions constantes de l'importance de la participation des citoyens au regard des défis liés à la diversité.

Tout d'abord, les discours relatifs à l'État reviennent rappeler l'importance de l'égalité. Pour les intervenants, il apparaît essentiel que l'accès à l'État se fasse de façon égale pour tous les citoyens. L'accès particulier est à proscrire, tout comme le traitement différencié. Encore une fois, les politiques qui sont comprises comme créant des inégalités entre les citoyens, soit la Charte et le multiculturalisme, ne peuvent pas moduler l'accès à l'État. De plus, l'accès égal doit être balisé par les normes de l'accès individualisé et autonome des citoyens.

Un second trait important du régime ressortant de l'échantillon est l'insistance des intervenants sur l'accès à l'État des membres de la société pour la délimitation des critères et conditions du vivre ensemble⁷⁵. Dans ce cadre, la participation des citoyens est vitale et souhaitée pour que les dynamiques liées à la diversité puissent être gérées de façon consensuelle. En ce sens, l'accès à l'État a comme corollaire une réceptivité de la part de l'État quant à l'avis des citoyens. Cela s'accompagne d'espaces pour la délibération, de modes de communication efficaces avec l'État et d'assurances du reflet des positions citoyennes majoritaires dans les politiques publiques.

4.3.1.4 Partage des responsabilités. Au chapitre du partage des responsabilités, deux aspects ressortent de l'échantillon avec une force évidente : 1) les rôles attribués à l'État face aux

⁷⁵ Cette caractéristique semble le plus souvent viser les personnes membres de la communauté québécoise uniquement. Si la définition explicite de ce qui fait d'une personne un membre à part entière est absente des interventions, il ressort implicitement que l'immigrant n'est pas invité à cette délibération.

dynamiques liées à l'immigration et à l'intégration ainsi que 2) ceux attribués aux citoyens. Les autres pôles pouvant détenir des responsabilités dans le cadre du régime de citoyenneté, par exemple le marché, la communauté et les médias, ne sont représentés que marginalement.

En premier lieu, les discours font de l'État un acteur détenant un ensemble impressionnant de responsabilités, en particulier en ce qui a trait à la diversité ethnoculturelle. En effet, comme en témoignent les éléments forts des autres dimensions, l'État semble se retrouver avec les responsabilités d'agir comme la police des limites de la citoyenneté, d'être le guide des nouveaux arrivants et de se faire le reflet de la majorité en son sein.

Tout d'abord, l'État se distingue comme étant garant du respect d'une égalité procédurale, tant dans ses rapports avec les citoyens que dans les politiques qu'il met en place. Toutefois, les moyens pour assurer cette égalité, outre l'abolition de politiques et d'institutions entérinant un traitement différencié, ne sont pas explicités. Par ailleurs, l'État est représenté comme la police de la citoyenneté. En effet, il apparaît comme responsable de poser les limites de l'acceptable en matière de différence dans l'espace public et d'assurer le respect des valeurs communes. C'est aussi à l'État que l'on impute le rôle de s'assurer qu'il soit impossible à quiconque de se soustraire à ses lois fondamentales.

Le rôle de guide que l'on impute à l'État est hautement lié à ses responsabilités en tant que reflet de la majorité. En effet, l'État est le porteur et le protecteur des décisions prises par la majorité en ce qui a trait aux valeurs communes et au vivre ensemble. Cela doit se traduire par des politiques et des actions en matière d'intégration et d'immigration. L'État a donc la responsabilité de se positionner comme guide pour les nouveaux venus, ce qui est favorisé par le

fait qu'il détient les capacités politiques et institutionnelles de faire respecter les valeurs et limites exprimées par la majorité en son sein.

En deuxième lieu, en matière de rôles assignés aux citoyens, il est possible de distinguer les responsabilités imputées aux immigrants et celle des autres citoyens. Dans l'ensemble, il apparaît néanmoins que l'individualisme et l'autonomie sont deux valeurs hautement prônées.

Tout d'abord, il ressort clairement que l'intégration est représentée comme étant avant tout la responsabilité de l'individu immigrant. Bien que balisée par des règles étatiques, l'intégration ne devrait surtout pas se faire en attendant une aide de l'État. En outre, on ne note aucune mention de l'importance ou de l'effet que pourraient avoir les politiques publiques pour aider l'intégration. L'individu immigrant étant conçu comme ayant fait le choix autonome de s'établir au Québec, la même attitude est attendue de lui quant à son adaptation à cette nouvelle société. Aux yeux des intervenants, l'immigrant ne doit pas être la responsabilité de la société d'accueil.

En parallèle, le citoyen québécois est présenté comme ayant la responsabilité de l'élaboration des conditions de la citoyenneté et des critères du vivre ensemble. Bien qu'impliquant une mise en commun démocratique et encadrée par des discours sur une identité collective (québécoise, francophone, etc.), il n'en demeure pas moins que la représentation du citoyen et de ses responsabilités est principalement individuelle. Une fois les limites de l'acceptable établies, il n'est d'aucune façon interpellé par les dynamiques inhérentes à l'intégration.

4.3.2 Le régime de citoyenneté du Québec, du Canada ou un hybride ?

Les éléments qui ressortent avec le plus de force de l'échantillon permettent de se prononcer sur la présence combinée d'un régime de citoyenneté québécois et canadien au regard de la question de recherche. À titre de rappel, la question et l'hypothèse énoncent que la figure du « bon » immigrant se fonde sur le régime de citoyenneté du Québec et, dans une moindre mesure, sur celui du Canada. Suite à l'analyse des discours, il semble possible de soutenir que les figures du « bon » immigrant s'ancrent majoritairement dans des facteurs d'appartenance qui se rapportent à la communauté québécoise et ce, en même temps qu'ils s'opposent à plusieurs éléments compris comme fondant le régime de citoyenneté du Canada. Cette reformulation se base sur deux tendances dans l'échantillon : 1) l'identification première au Québec par les intervenants et 2) le rejet évident du régime canadien sur la base d'un postulat d'incompatibilité avec les valeurs du Québec et d'une conception très conflictuelle des rapports Québec-Canada.

En premier lieu, il apparaît clair que le Québec est l'unité de référence première des intervenants dans l'échantillon. Ils se déclarent en grande majorité Québécois et, ainsi, discutent du sort du Québec. L'expérience québécoise en matière de citoyenneté semble se détacher de celle du Canada. Les actions, politiques et limites qui font l'objet des interventions visent avant tout le Québec. Le Québec est la scène où se jouent les questions relatives à la citoyenneté. En outre, en matière de langue et d'identité, le gouvernement du Québec est conçu comme l'institution de base ayant pouvoir et légitimité d'agir. À vrai dire, seule une infime partie des intervenants soutient appartenir au Canada ou s'exprimer à propos de son avenir. Cela est conséquent avec le fait que les émissions traitent dans l'ensemble de situations se déroulant au Québec.

Cela ne signifie pas pour autant que les intervenants conçoivent le régime du Québec comme existant en vase clos, bien au contraire. En deuxième lieu, il semble en fait que l'existence d'un régime de citoyenneté canadien est la force motrice pour la définition et la mise en place d'un régime de citoyenneté propre aux questions liées à la diversité pour le Québec. Tout d'abord, les intervenants sont hautement au fait de certaines politiques qu'ils identifient comme provenant du gouvernement fédéral, surtout la Charte canadienne des droits et libertés et la politique canadienne de multiculturalisme. Très fréquemment, les interventions se fondent sur le rejet de ces politiques, qui sont présentées comme l'apanage d'un projet de citoyenneté canadien inconciliable avec le Québec. Leur dénonciation, sur la base d'une incompatibilité avec les spécificités, volontés et valeurs du Québec, fonde parfois la déclinaison de politiques alternatives (interculturalisme, politique de laïcité, etc.), ou du moins l'énonciation des valeurs qui devraient guider l'élaboration de politiques adéquates pour le Québec.

De plus, ce mouvement est renforcé par la conception conflictuelle des relations entre le Québec et le Canada, à la source de l'incompatibilité des deux régimes pour une portion des intervenants. Dans ce cadre, la relation entre le Québec et le Canada est essentiellement caractérisée par le conflit, l'incompréhension et même la mauvaise foi de la part du gouvernement fédéral. Dans le discours, cela culmine par la mise en place et le maintien de politiques auxquelles le Québec n'a pas donné son accord. Pour certains, ces politiques font même partie d'une stratégie du gouvernement central afin de dominer la province. On propose aussi que la nature des relations entre les deux ordres de gouvernements culmine certainement en des politiques qui ne reconnaissent pas les besoins différents du Québec. Par exemple, la politique de bilinguisme est conçue comme un obstacle à la survie et à l'épanouissement du

français dans la province parce qu'elle y place sur un pied d'égalité les deux langues officielles du pays.

Les données permettent donc de conclure que les intervenants témoignent d'un régime de citoyenneté pour le Québec comme existant dans une architecture concentrique liée à la nature fédérale du Canada. Cette caractéristique inhérente au pays n'est pas interprétée de façon positive, mais plutôt comme une des sources des problèmes en matière de diversité au Québec. Le régime de citoyenneté canadien ressort ainsi comme la force derrière un mouvement d'idéation de ce que pourrait être un meilleur régime répondant aux spécificités du Québec. L'architecture politique et institutionnelle d'un régime typiquement québécois n'est pas pour autant exprimée clairement, mais elle semble sous-jacente, presque évidente pour les intervenants. C'est l'existence de politiques inefficaces, voire incompatibles avec les besoins du Québec qui devient un facteur de différenciation important pour les intervenants.

4.4 Implications

Ayant établi que l'inclusion est à définir suivant l'idéal trivalent de parité de participation développé par Fraser et Feldman, il convient de s'attarder aux implications, en terme d'inclusion et d'exclusion, des représentations du « bon » immigrant dans les discours étudiés. Ces dernières sont, bien évidemment, nombreuses, quatre d'entre elles semblent particulièrement puissantes et interreliées : 1) une forte tension entre égalité procédurale et intégration, 2) l'utilisation instrumentale de la laïcité, 3) le caractère inaccessible et figé de la culture commune et 4) la quasi-inexistence de mentions de la participation des immigrants dans la société et dans la sphère politique. Ces quatre implications forment de réels obstacles à la parité de participation des

citoyens qui y sont soumis. Une fois la présentation de ces implications effectuée, il sera temps d'effectuer un retour sur l'hypothèse exploratoire qui a guidé l'effort de recherche.

4.4.1 Égalité procédurale et intégration : un couple raisonnable ?

L'omniprésence de la notion d'égalité procédurale dans l'échantillon, caractérisée par des injonctions pour le traitement égal et l'abolition de tout type d'accommodement raisonnable, apparaît comme la première implication se dégageant des représentations du « bon » immigrant exprimées dans le cadre de l'émission *Maisonneuve en direct*. Le souhait de baser l'architecture d'un régime de citoyenneté sur cette déclinaison de l'un des principes vitaux du libéralisme remet en question le sens même à donner au vocable d'intégration dans le discours. L'égalité, définie ici uniquement comme l'équivalence de traitement et des conditions formelles de la citoyenneté, réfère à des valeurs liées à une conception du vivre ensemble se rapportant essentiellement à l'assimilation de la différence et au républicanisme. Dans la mesure où l'intégration est comprise comme une transformation mutuelle favorisée par l'accès à des espaces et des référents communs, ce processus demande une certaine flexibilité dans la façon dont une société marquée par la diversité ethnoculturelle gère la dimension de l'accès à l'État et, plus généralement, à l'espace public.

En lien avec la conception de l'inclusion soutenue précédemment et suivant les travaux de Will Kymlicka, il appert que l'intégration égalitaire dans un cadre marqué par la diversité requiert minimalement la mise en place de mesures permettant la participation aux institutions publiques (2001, 123-5)⁷⁶. Bien que le genre de mesures favorisant la participation et leurs limites soient

⁷⁶ À titre indicatif, Kymlicka, propose qu'il faut compenser les pressions d'intégration à une culture majoritaire qui n'est pas neutre par un multiculturalisme équivalent à une renégociation des termes de l'intégration qui demande une reconnaissance de la différence (Kymlicka 1998, 39). Cette relation mène à l'égalité sur deux fronts :

sujet à débats⁷⁷, il convient de souligner l'incompatibilité du sens donné à l'égalité dans l'échantillon avec une conception de l'intégration des immigrants inspirée par un idéal de parité de participation. Cela se vérifie en matière culturelle, en matière sociale et en matière d'inclusion politique. Tout d'abord, la conception de l'égalité soutenue par les intervenants rend impossible l'ouverture des institutions publiques – et plus encore de la société – à la différence culturelle. Cette dernière est reléguée à la sphère privée et est délégitimée, ce qui a aussi comme effet de nier les obstacles en matière d'accès et de participation qui peuvent émaner de l'appartenance à une culture stigmatisée, incomprise ou tout simplement différente de celle de la majorité. En matière de justice sociale, adjoindre l'égalité procédurale au processus d'intégration implique une série de tensions par rapport aux besoins différents que rencontreront les nouveaux arrivants durant leur parcours d'intégration (Renaud 2001). En conséquence, une telle conception rend difficile le soutien aux politiques publiques ayant comme bénéficiaires principaux des immigrants, par exemple des politiques de francisation ou des programmes d'insertion à l'emploi⁷⁸. Finalement, une logique semblable s'applique en matière d'inclusion politique. Ne pas permettre de traitement différencié équivaut à fermer à une portion importante de la population l'accès aux instances publiques et à la participation politique, ce qui à son tour vient diminuer la capacité d'agir des personnes marquées par la différence. L'effet de l'appui à une conception procédurale de l'égalité comme caractéristique centrale de la citoyenneté est de placer les immigrants devant le choix de la négation de plusieurs des besoins émanant de leur différence afin d'intégrer la société ou de l'exclusion des structures culturelles, sociales, politiques et, à plus long terme, économiques de leur nouvelle société d'attache.

l'accommodation de la différence à l'intérieur des institutions (Kymlicka 1998, 44-5) et l'affirmation de la différence de groupe (Kymlicka 1998, 61-65).

⁷⁷ Voir, par exemple, les récentes réflexions d'Anne Phillips (2007) sur le multiculturalisme.

⁷⁸ À plus long terme, en matière d'inclusion externe, cette tendance peut entraîner des pressions supplémentaires pour que l'indépendance en matière d'intégration et des capacités d'adaptation exceptionnelles soient en tête de liste pour la sélection des immigrants. Voir Sharma (2006) ; Abu-Laban et Gabriel (2002) ; Li (2003).

4.4.2 L'utilisation instrumentale de la laïcité

La deuxième implication des représentations du « bon » immigrant en termes d'inclusion est la constante utilisation du concept de laïcité par rapport à la différence et aux accommodements raisonnables. En premier lieu, les discours étudiés témoignent du galvaudage d'un terme : il est utilisé de toutes les façons, mais rarement défini outre l'absence de privilèges issus de la religion⁷⁹. En deuxième lieu, deux aspects subsidiaires sont à noter concernant l'utilisation du concept de laïcité dans l'échantillon. Premièrement, une portion importante des intervenants soutient, à un moment ou un à autre, que la société québécoise et l'État québécois forment un ensemble qui est bel et bien laïc. Ils ajoutent ensuite que la prédominance des symboles et pratiques hérités du catholicisme romain, qui demeurent très présents dans l'espace et les institutions publiques, relèvent du domaine culturel plutôt que religieux. Deuxièmement, il faut noter l'absence d'une telle logique par rapport à d'autres croyances. Ainsi, la grande majorité des mentions des autres religions s'accompagnent de propos sur leur nature perturbatrice quant à la laïcité de l'espace public. Jamais les religions autres que le catholicisme romain ne basculent dans le culturel et rarement sont-elles conçues comme inoffensives pour le vivre ensemble de la société d'accueil. En dernier lieu, il importe de souligner que ces deux premières dynamiques sont renforcées par l'indifférenciation des discours par rapport aux pratiques personnelles et aux pratiques institutionnelles en matière de religion. En effet, dans la grande majorité des interventions étudiées, la distinction entre laïcités des institutions et celle des individus n'est pas précisée.

⁷⁹ Voir la section 3.3.3.2.2.1 pour l'articulation du principe de laïcité comme principe premier d'un régime de citoyenneté idéal. Néanmoins, à des fins de clarification, le sens donné au principe de laïcité dans les prochaines lignes reprend la définition de la sociologue Micheline Milot soit : « [...] un aménagement (progressif) du politique en vertu duquel la liberté de religion et la liberté de conscience se trouvent, conformément à une volonté d'égalité pour tous, garanties par un État neutre à l'égard des différentes conceptions de la vie bonne qui coexistent dans la société. La laïcité concerne donc l'aménagement politique, puis la tradition juridique, de la place de la religion dans la société civile et dans les institutions publiques. » (Milot 2002, 34)

Ces dynamiques tendent vers la hiérarchisation et l'exclusion. Dans les discours, la religion de la majorité se voit donner un statut supérieur, même au sein de l'État (un crucifix à l'Assemblée nationale, par exemple) en même temps que sont diffusés des propos sur l'importance de la neutralité des institutions publiques face aux différentes religions. Cela a pour effet de permettre que cette version partielle de la laïcité puisse devenir un argument efficace d'exclusion et de discrimination. Cette instrumentalisation de la laïcité est d'ailleurs à conjuguer avec la montée de l'islamophobie dans le monde et au Canada (Helly 2004 ; Eid 2004 ; Abu-Laban 2002) et avec la présence d'un antisémitisme certain, du moins dans l'échantillon, visant les juifs hassidiques.

Dans ce cadre, les autres religions souffrent de représentations essentialistes et même orientalistes (Said 1979, 45-6) ; la supériorité de la religion de la majorité et sa légitimité dans l'espace public sont construites et renforcées par la représentation polarisée et inférieure des autres religions en présence. Ainsi, l'autre est souvent représenté suivant l'image du militant fanatique religieux (King 1999), ce qui justifie une exclusion interne et peut aller jusqu'à remettre en question son accession au droit de séjour dans la communauté. Dans la même lignée, la délégitimation des religions dans l'espace public rend complexe, sinon impossible, la présentation volontaire de ceux pratiquant une quelconque religion. Cela renforce un savoir sur l'autre basé sur la méconnaissance et les préjugés.

Ainsi, la présence constante de la laïcité comme concept clé dans les représentations du « bon » immigrant conduit à la formation d'obstacles à la parité de participation en matière culturelle, sociale et politique. D'abord, les modèles du « bon » immigrant recensés sont clairement fermés à la différence en matière de religion. L'ajout de l'instrumentalisation de la laïcité à cette dynamique renforcent et légitiment des représentations essentialistes et orientalistes

des autres religions. Dans tous les cas, cela culmine en une exclusion de facto de l'espace public de certains groupes jugés trop religieux et renforce la fermeture des institutions et de la société à leur présence, à moins qu'ils ne taisent leur identité religieuse. Ces dynamiques se répercuteront manifestement au niveau politique, où les individus stigmatisés par leur identité ou même uniquement par leur apparence religieuse pourront avoir plus de difficulté à être entendus (Siemiatycki et Saloojee 2002 ; Simard 2003 ; Phillips 1998, 115-43) et où leur apport aux délibérations risque d'être constamment délégitimé. Somme toute, l'instrumentalisation de la laïcité dans les discours étudiés devient un obstacle à la parité de participation pour les gens qui sont religieux ou sont perçus comme tel.

4.4.3 La culture commune inaccessible et figée

« [...] la culture sert actuellement, dans plusieurs sociétés occidentales, à défendre des positions néoconservatrices, voire un discours néoraciste autour des thèmes de l'identité nationale. [...] Au Québec, un fourre-tout de propos critiques, souvent acrimonieux, amalgame le multiculturalisme, la tyrannie des minorités et des « tribus », la surenchère identitaire, le reniement de soi, les accommodements raisonnables, l'idéologie victimaire, le « nettoyage civique de l'option souverainiste », tout cela au nom du bien commun, de la cohésion sociale ou de la revitalisation du projet national, et ce fourre-tout s'inscrit dans une tendance globale marquée par le climat idéologique évoqué plus haut. » (Labelle 2008, 39)

Parallèlement aux discours sur l'égalité et la laïcité, l'existence d'une culture commune au Québec, comprenant les fameuses « valeurs communes », est très souvent soulignée par les intervenants et est au centre de plusieurs éléments des régimes de citoyenneté idéaux recensés. Au regard de la question de recherche, une série d'implications se répercutant sur les possibilités de parité de participation sont à noter à cet égard. D'abord, le contenu exact de cette culture n'est

jamais réellement explicité par les intervenants. Cela fait courir le risque qu'elle demeure un instrument de différenciation et d'exclusion dangereusement efficace. En effet, de la même façon que les discours ne présentent pas de ponts entre ce qui est considéré comme la condition de l'autre, sa différence et l'accession au nous, l'absence de définition de la culture commune permet d'en faire un argument englobant pour justifier des exclusions au quotidien. De plus, si l'on appose cette dimension aux conceptions de l'égalité et de l'intégration qui se profilent dans les représentations du « bon » immigrant, la culture commune semble également être exempte de possibilité de reformulation participative dont l'immigrant deviendrait partie prenante. Ainsi, il est possible de souscrire aux conclusions de François Rocher quant aux tensions qui entourent l'utilisation de la notion de culture publique commune⁸⁰ dans les discours sociaux, politiques et institutionnels :

[...] la définition de la culture à laquelle [la notion de culture publique commune] renvoie ne se limite pas à son acceptation anthropologique, comprise comme un ensemble de façons de vivre, de parler, de penser, d'organiser la vie en société, etc. Parler de culture publique commune, c'est d'abord et avant tout parler de valeurs. Or, nous avons souligné à la fois la difficulté et les dangers de faire reposer les conditions de la vie en collectivité sur des valeurs dites communes. Le deuxième problème tient justement au fait que le « commun », le « partagé » et le « consensuel » est fort peu ouvert à l'endroit de la dissidence, de la contestation, des modes de vie hors norme. De plus, il est facile, comme nous l'avons vu, d'opérer un glissement sémantique vers la notion de « valeurs communes » aux contours forcément flous. Finalement, la notion de « culture publique commune » ne se décline qu'au singulier. Il est en effet contradictoire de reconnaître, et encore moins de promouvoir, plusieurs cultures publiques communes. La multiplicité est ici antinomique avec le caractère commun souhaité et l'idéal d'intégration implicitement recherché. (Rocher 2008, 162)

⁸⁰ Dans le cadre de cet ouvrage, *Du tricoté serré au métissage serré ? La culture publique commune au Québec en débats* (2008), les auteurs proposent des réflexions à propos de la notion de culture publique commune inspirée travaux de Julien Harvey et Gary Caldwell (1988 ; 1994 ; 2001). Bien que la thèse ne se soit pas attardée précisément à cette notion, cette dernière apparaît à sa façon dans les discours des intervenants et reflète ainsi sa présence dans les débats publics.

L'utilisation souvent argumentaire de la notion d'une culture commune au Québec, additionnée à l'absence de mention de participation politique des immigrants, a pour effet de proposer une vision de la culture qui est figée et fermée à l'apport des nouveaux venus. La combinaison de l'indéfinition de la culture commune, de sa nature figée, de son potentiel d'instrumentalisation à des fins d'exclusion et de ce que nous avons dit plus haut sur l'utilisation instrumentale de la laïcité permet d'inférer que la culture commune en arrive à représenter un ensemble difficilement accessible pour les immigrants, d'autant que les paramètres permettant de discerner ceux qui en font partie demeurent flous.

Néanmoins, il convient d'ajouter un bémol à cette discussion dans la mesure où un élément est reconnu de façon claire dans les discours comme étant une dimension vitale de la culture commune du Québec et comme un moyen efficace d'y accéder : la langue française. Seule frontière claire de la communauté culturelle québécoise, le français n'est toutefois pas l'objet de propositions visant à en faciliter l'accès pour les nouveaux venus.

À l'aune de la parité de participation, les discours sur la culture commune qui se retrouvent dans l'échantillon ont des implications en termes culturels et en termes politiques. D'abord, l'instrumentalisation de la culture commune a pour effet potentiel de soutenir une domination culturelle par le maintien de frontières opaques entre les citoyens perçus comme membres de la société d'accueil et ceux perçus comme nouveaux arrivants. De plus, l'absence de légitimité culturelle des personnes exclues ou ne correspondant pas à la culture commune promet de rendre difficile, sinon impossible, leur accession à la négociation même des paramètres de la culture dans le cadre d'un processus d'intégration. En ce sens, on ferme implicitement la porte à l'apport culturel des immigrants en affirmant plus ou moins explicitement la préséance

incontestable d'une culture commune qui est en quelque sorte le privilège légitime des membres de la majorité. La culture de l'autre, dans ce cadre, se voit reléguée au folklore et au danger.

Par ailleurs, dans la mesure où la participation de l'autre semble dépendre en partie de l'acquisition de cette culture, la notion de culture commune telle qu'employée dans le cadre des figures du « bon » immigrant peut devenir un obstacle à l'acquisition du statut d'acteur politique légitime. Il faut ajouter à cela les références constantes aux valeurs communes s'inscrivant dans une structure dichotomique qui implique un doute quant à la capacité et à la volonté des immigrants à souscrire pleinement aux principes (démocratiques) qui caractérisent la société. Les discours sur la culture rendent également difficile l'ouverture de l'espace politique à de nouveaux enjeux, de nouveaux référents et de nouvelles formes d'expression politique que pourraient apporter de nouveaux acteurs dans l'espace public.

4.4.4 L'absence de mentions de la participation des immigrants

La quatrième implication des représentations du « bon » immigrant est rattachée à l'omission de la participation politique des immigrants dans l'échantillon et, dans une moindre mesure, de leur participation dans la société en général. Tel que démontré précédemment, les références à la participation des immigrants se limitent presque uniquement aux discours sur les accommodements raisonnables et aux demandes envers l'État. Dans tous les cas, c'est donc autour des thèmes de la perturbation et de la dépendance que les mentions de la présence publique et des revendications des immigrants sont faites dans l'échantillon étudié. De plus, dans les typologies des régimes de citoyenneté du « bon » immigrant présentées au chapitre 3, la participation politique est absente des conditions idéales de la citoyenneté pour les nouveaux venus. Elle est plutôt l'apanage de la majorité, qui a le devoir et le privilège de délibérer quant

aux conditions du vivre ensemble au regard de l'immigration. Force est également de constater que seuls deux types de régimes idéaux s'inspirent d'une conception de l'immigration qui la situe dans les termes de l'apport à la société (le « bon » immigrant bonifiant et le « bon » immigrant travailleur). Dans l'ensemble de l'échantillon, il ressort plutôt une représentation de l'immigration comme un poids pour la société, comme un ensemble de désagréments et même de dangers. La participation économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants est passée sous silence, ce qui culmine en une conception de la société d'accueil comme charitable et souple envers des immigrants somme toute ingrats, inflexibles et profiteurs.

Ces deux tendances vont bien évidemment à l'encontre de l'idéal de parité de participation aux niveaux politique, culturel, social et économique. D'abord, ces représentations configurent un cadre de compréhension limité des actions et des revendications des immigrants qui est différent de celui des citoyens compris comme membres à part entière de la société d'accueil. Alors que la majorité est dépeinte comme étant justifiée d'agir dans la sphère politique, les immigrants voient une partie de leurs actions publiques essentialisées. Force est de penser que le maintien de ce cadre rend quasi impossible la perception de certaines actions politiques des immigrants. De plus, de n'envisager la participation politique des immigrants que sous l'ombre de la perturbation et de la dépendance rend illusoire la pluralisation de l'espace politique parce qu'on rend automatiquement illégitime les tentatives d'inclure de nouvelles formes de participation et d'expression politique.

Finalement, l'absence de reconnaissance des contributions diverses des immigrants et de leur participation à la société a pour conséquence de nier l'égalité de leur citoyenneté. Eu égard à la justice socioculturelle et économique, la conception des immigrants soutenue dans les régimes renforce une position de subalterne, voire de mineurs pour les immigrants. Ce faisant, c'est

encore une fois leur légitimité de parole et leurs possibilités de participation effective qui sont entravées par la négation de leur apport à la société d'accueil et par une représentation erronée de leur raison d'être dans la société. En somme, cette constatation rapproche les représentations du « bon » immigrant d'un modèle s'inspirant bien plus d'un idéal d'assimilation que d'intégration caractérisée par la participation. Clairement, les conceptions mêmes de l'immigrant propagées par ce discours remettent en question la légitimité de leurs tentatives de participation dans leur nouvelle société.

4. 5 Conclusion

Ces quatre implications et les représentations du « bon » qui ont été recensées dans le chapitre précédent permettent d'effectuer un retour vers l'hypothèse afin de la confirmer et de la formuler avec plus de précision. En début de démarche, les efforts se sont orientés afin de répondre à la question spécifique : *Quelles sont les implications, en terme d'exclusion et d'inclusion, des représentations du « bon » immigrant liées aux définitions des régimes de citoyenneté québécois et canadien qui sont articulées dans les discours populaires ?* La réponse exploratoire proposée en début de thèse était que *les représentations du « bon » immigrant, en instaurant un ensemble de critères implicites et explicites d'inclusion à la communauté québécoise et, dans une moindre mesure, canadienne, deviennent dans la pratique des facteurs d'exclusion à la citoyenneté des acteurs qui y sont soumis.* Sur la base de ce qui précède, on peut conclure que l'orientation de cette hypothèse est adéquate, mais que la réponse finale gagnerait à être précisée pour mieux refléter l'échantillon étudié.

Tout d'abord, la recension des régimes de citoyenneté a permis de conclure que les idéaux peuplant les discours se réfèrent bien plus à la communauté québécoise qu'à la communauté

canadienne. Il apparaît donc erroné de soutenir que les discours étudiés se rapportent à une dynamique d'inclusion dans la communauté canadienne. À proprement parler, dans l'échantillon étudié, le Canada fait figure d'acteur politique agissant comme force centrifuge qui renforcent l'importance de l'appartenance à la communauté québécoise et d'un acteur en relation antagonique avec le Québec. Sans nier le rôle réel du Canada dans les dynamiques d'inclusion externe, force est de constater que l'inclusion effective à la communauté canadienne n'est pas une préoccupation dans l'échantillon étudié. Il convient plutôt de soutenir que les représentations du « bon » immigrant instaurent des critères d'inclusion et d'exclusion à la communauté québécoise et que ces critères sont influencés par des politiques issues du régime de citoyenneté canadien.

Ensuite, il est possible de confirmer la relation proposée entre les critères issus des représentations du « bon » immigrant et les facteurs d'exclusion. En effet, les dernières pages ont permis d'élaborer avec plus de précision le sens à donner au concept d'inclusion dans l'étude, soit celui de la parité de participation dans le cadre d'une conception trivalente de la justice sociale, que l'on peut rapporter à la potentialité d'une citoyenneté égale. Trois domaines interreliés furent à cet égard mobilisés pour évaluer dans quelle mesure « chaque membre (adulte) de la société [peut] interagir en tant que pair avec les autres » (Fraser 2003, 53) : l'économie, le socioculturel et le politique. À la vue de cet idéal d'inclusion, quatre implications principales ont été soulevées comme ressortant de la typologie des régimes du « bon » immigrant élaborée à l'aide des interventions recueillies dans l'émission *Maisonnette en direct*. Les implications sont les suivantes : une définition procédurale de l'égalité qui s'arrime mal avec l'idée d'intégration, l'utilisation instrumentale de la laïcité dans les discours, les mentions constantes d'une culture commune qui se révèle inaccessible et figée et l'absence presque totale de mentions de la participation des immigrants dans la société et dans la sphère politique.

Ces quatre tendances contribuent à diminuer les possibilités d'inclusion réelle des personnes immigrantes dans le contexte où elles s'exercent. Elles renforcent la fermeture des institutions du monde social et du domaine culturel à la différence et à l'altérité. Elles soutiennent aussi des représentations essentialistes, orientalistes et discriminatoires de l'identité et des pratiques des nouveaux venus. Ces tendances contribuent également à maintenir des hiérarchies sociales et culturelles entre les membres légitimes de la société et les nouveaux venus. Elles diminuent également les possibilités pour les immigrants d'agir politiquement. Finalement, elles confortent une conception de l'immigration au sein de laquelle l'arrivée de nouveaux citoyens est appréhendée au regard des problèmes qu'ils imposent à la société d'accueil bien plus que par rapport aux avantages que leur venue comporte. Ces tendances sont toutes des facteurs qui se retrouvent, d'une façon ou d'une autre, dans les représentations du « bon » immigrant recensées : le « bon » immigrant laïc, le « bon » immigrant québécois et ses déclinaisons, le « bon » immigrant francophone, le « bon » immigrant culturel et, dans une moindre mesure, chez le « bon » immigrant bonifiant et le « bon » immigrant travailleur.

En ce sens, les critères d'inclusion que ces idéaux avancent s'inscrivent tous dans un processus à sens unique impliquant l'assimilation de l'identité des nouveaux venus à une structure sur laquelle ils n'ont aucune possibilité légitime d'influer. Cela permet de soutenir sans l'ombre d'un doute que du moment où l'on considère l'inclusion comme se rapprochant d'un idéal de parité de participation, les représentations du « bon » immigrant et les critères d'inclusion et d'exclusion à la communauté québécoise qu'elles soutiennent se révèlent agir comme des facteurs d'exclusion à la citoyenneté effective pour les individus qui y sont soumis. De toute évidence, c'est là le résultat et la source d'injustices au regard de l'immigration. Comme le soutient Fraser « [...] l'injustice est le produit des modèles sociaux de représentation,

d'interprétation et de communication, et prend les formes de la domination culturelle [...], de la non-reconnaissance [...] ou de mépris [...] » (2005, 17). Ces dynamiques se manifestent clairement dans les discours étudiés en ce qui a trait aux domaines socioculturel et politique, et l'on peut soutenir qu'elles ont le potentiel de renforcer des inégalités dans le domaine économique, de par la nature interconstitutive des injustices.

Conclusion

La recherche de la figure du « bon » immigrant permet de soutenir que les représentations qui en sont faites constituent des obstacles à la parité de participation et ainsi, remettent en question le caractère égal de la citoyenneté au Québec. C'est dire que l'hypothèse de départ se confirme : *les représentations du « bon » immigrant, en instaurant un ensemble de critères implicites et explicites d'inclusion à la communauté québécoise, eux-mêmes influencés par l'existence d'un régime de citoyenneté canadien, deviennent dans la pratique des facteurs d'exclusion à la citoyenneté effective des acteurs qui y sont soumis.*

Cette proposition s'ancre dans trois développements principaux. Premièrement et comme il a été démontré au chapitre 2, cette conclusion découle du sens donné à l'expression des citoyens dans le cadre de la radio participative. En effet, dans une optique de transformation, la thèse a démontré qu'il est possible de concevoir l'émission *Maisonneuve en direct* comme étant l'illustration d'un public selon le sens développé par Michael Warner (2002). De plus, la contribution de ce public aux débats sociétaux a été soutenue en le présentant comme un des multiples piliers d'une sphère publique suivant la définition qu'en donne Iris Mario Young (2002). En particulier, il a été démontré que la radio participative peut être l'outil d'une communication publique inclusive et qu'elle est aussi un site de débat et de construction politique. À cet égard, l'émission *Maisonneuve en direct* témoigne à sa façon des sept caractéristiques du public développées par Warner : 1) l'auto-organisation discursive, 2) l'altérité (la méconnaissance) commune des participants, 3) la présence de discours s'adressant de façon personnelle et impersonnelle au public, 4) la dépendance à un niveau d'attention minimale, 5) la circulation réflexive des discours, 6) la circulation des discours suivant la temporalité caractéristique de son époque, ainsi que 7) la construction et la diffusion d'idéaux visant à

influencer et transformer la réalité (2002, 67-115). Cela campe les interventions émanant de l'émission comme des discours qui participent aux débats dans la sphère publique et contribuent à la formation et au maintien de plusieurs conceptions de la citoyenneté, dont les représentations du « bon » immigrant sont une expression.

Deuxièmement, l'étude a démontré tout au long du troisième chapitre que plusieurs messages émanent des interventions des citoyens dans le cadre de l'émission *Maisonneuve en direct*. Les plus remarquables sont certainement la tension qui existe entre la représentation du nous et de l'autre dans les discours, ainsi que les types de représentation du « bon » immigrant. Les premières entérinent une dichotomie hiérarchisée en matière de religion, délégitiment la participation de l'autre, soutiennent une conception de la culture à caractère exclusif et passent sous silence l'immigration. Les secondes se basent sur un ensemble d'idéaux : respect de la loi, égalité, assimilation au régime de droits actuel, allégeance à l'État, adhésion aux valeurs communes, autonomie, consensus, responsabilité de l'immigrant et de l'État. Dans le détail, l'analyse des discours a permis d'établir une typologie des représentations dans laquelle se retrouvent, par ordre d'importance : le « bon » immigrant laïc, le « bon » immigrant québécois et ses déclinaisons, le « bon » immigrant francophone, le « bon » immigrant culturel, le « bon » immigrant bonifiant et le « bon » immigrant travailleur.

Troisièmement, le quatrième chapitre a soutenu que l'inclusion et l'exclusion peuvent être évaluées par le biais d'une conception de la citoyenneté égale centrée sur le potentiel de participation. En cela, la conception de la justice sociale développée par Nancy Fraser (2005), faisant appel à l'idéal de parité de participation qui demande l'abolition des iniquités socioculturelles et économiques, a été mobilisée. Cette conception a été bonifiée par la contribution de Leonard Feldman (2004) qui souligne l'importance de la dimension politique de

l'inclusion. Le tout a permis de situer l'analyse des implications des représentations du « bon » immigrant à l'intérieur d'une conception trivalente de la justice qui reconnaît l'interrelation des dimensions socioculturelles, économiques et politiques. Un retour sur les principales caractéristiques des régimes de citoyenneté recensés a permis de rendre compte de la nature de la relation entre les régimes québécois et canadien dans les discours étudiés. En particulier, il a été démontré que les discours sur le « bon » immigrant réfèrent avant tout à des critères relatifs à la communauté québécoise et que ces derniers émanent en partie d'une opposition face à plusieurs éléments compris comme fondant le régime de citoyenneté du Canada, dont au premier chef la Charte canadienne des droits et libertés. Finalement, les implications des représentations du « bon » immigrant recensées ont été identifiées et analysées. Quatre répercussions principales se sont alors démarquées : 1) une forte tension entre égalité procédurale et intégration, 2) l'utilisation instrumentale de la laïcité, 3) le caractère inaccessible et figé de la culture commune et 4) l'absence de mentions de la participation des immigrants dans la société et dans la sphère politique. Ces quatre implications ont rendu possibles la précision et la confirmation de l'hypothèse exploratoire, dans la mesure où les critères qu'établissent les discours se rapprochent bien plus d'un idéal d'assimilation que d'intégration. En ce sens, les représentations du « bon » immigrant émanant des discours tenus dans le cadre de l'émission *Maisonneuve en direct* s'opposent à l'idéal de parité de participation. Les idéaux recensés représentent l'appartenance à la communauté québécoise comme étant fondées sur l'acceptation d'une domination culturelle, sociale, politique et économique pour les gens qui y sont soumis.

En rétrospective, la thèse présente un ensemble de contributions. La première est évidemment l'utilisation du concept de régime de citoyenneté et de ses dimensions comme grille de lecture pour l'étude des discours des citoyens. Le choix d'utiliser le concept de régime de

citoyenneté dans le cadre de cette étude s'est fait suivant sa compatibilité avec une conception élargie de la citoyenneté ainsi qu'un désir d'évaluer la portée de son utilisation expérimentale dans le cadre de l'analyse de discours. En fin de parcours, il apparaît que le concept se traduit efficacement dans un cadre qualitatif d'analyse tel que celui de cette thèse. À proprement parler, l'utilisation du concept visait à effectuer une analyse de la réception et de la compréhension des politiques publiques pour un ensemble de citoyens. En ce sens, l'étude a permis de constater que l'usage du régime de citoyenneté comme grille de lecture des discours est particulièrement efficace pour clarifier les liens, dans une population donnée, entre des politiques et leurs effets, ainsi que la compréhension populaire de l'intention à leur origine. De même, le concept de régime de citoyenneté se révèle efficace en tant que grille de lecture des idéaux de citoyenneté, et ce, tant pour la figure du « bon » immigrant, qu'en matière de pratiques de citoyenneté pour les Québécois (pratiques auto-idéalisées). L'analyse du discours à l'aide des quatre dimensions du régime de citoyenneté a aussi permis de constater quelles sont les politiques publiques les plus importantes et les plus connues chez les intervenants.

Toutefois, l'expérience soulève que l'utilisation du concept gagnerait à se faire au moyen d'un échantillon plus vaste et où les discours vont plus en profondeur afin de combler deux faiblesses. D'abord, la courte durée des interventions de *Maisonneuve en direct* rend complexe l'interprétation des politiques passées sous silence dans l'échantillon. Par exemple, il n'y a que de très rares mentions de la politique québécoise d'interculturalisme dans les discours. Est-ce parce que la politique est inconnue, prise pour acquise, conçue comme de faible importance, ou est-ce simplement par oubli ou par manque de temps ? La difficulté de répondre à de telles questions implique logiquement des limites quant à l'élaboration de l'architecture complète des régimes de citoyenneté tel qu'envisagée par les citoyens. Ensuite, il apparaît difficile de connaître la valeur et

le contenu exact que les intervenants associent aux politiques dont ils parlent. Par exemple, dans l'échantillon, la Charte canadienne des droits et libertés est mentionnée explicitement à moult occasions, mais rien ne permet de présager de la compréhension qu'en ont les intervenants au-delà des caractéristiques qu'ils dénoncent ou louangent. En ce sens, le type de discours à analyser à l'aide d'une grille inspirée du concept de régime de citoyenneté semble crucial à son degré d'utilité. Néanmoins, l'utilisation du régime de citoyenneté dans le cadre de cette étude peut être qualifiée de hautement informative. Cela a permis d'identifier les valeurs et concepts clés qui encadrent la compréhension qu'a une population de la citoyenneté. De plus, cela a produit une série de données instructives quant à la compréhension qu'ont les citoyens du fonctionnement des institutions et des effets des politiques publiques dans un cadre donné. En ce sens, il conviendra de continuer à explorer des façons d'utiliser de façon expérimentale ce concept au su des conclusions développées dans cette thèse.

La deuxième contribution de l'étude est le parti qu'elle a pris de s'intéresser avant tout aux discours des citoyens. Cela répond à une lacune dans la mesure où peu d'attention semble avoir été portée aux conceptions qu'ont les citoyens des liens entre les politiques publiques, les institutions et la citoyenneté au regard de la diversité ethnoculturelle. Cette lacune est notable tant dans le domaine académique que dans le domaine politique. Sans prendre parti quant à la justesse des propos des citoyens, force est de constater que le sentiment de ne pas être écouté par le gouvernement et l'incompréhension envers les intentions de l'État ont été des thèmes récurrents de la tourmente des « accommodements raisonnables » qu'a connu le Québec entre mars 2006 et la fin de l'année 2007. En conséquence, porter attention aux voix des citoyens dans le cadre d'une étude comme celle-ci permet de contribuer par des connaissances pouvant être utiles dans l'élaboration de passerelles entre l'État et les citoyens. En outre, cela permet de clarifier les

éléments institutionnels qui sont problématiques aux yeux des citoyens et les inadéquations entre les objectifs de certaines politiques publiques et la perception qu'en a la population. Cet effort démontre également que les discours des citoyens peuvent faire l'objet d'une analyse critique visant une meilleure compréhension et une amélioration des conditions effectives de la citoyenneté.

La troisième contribution est également liée à l'étude des discours des citoyens dans la mesure où elle pousse à rechercher des sites d'expression publique et des espaces alternatifs de prise en compte de la voix des citoyens, au-delà des canaux traditionnels d'expression. Cela a poussé l'étude à s'intéresser à la radio et à son potentiel pour l'expression des idéaux de citoyenneté, par le biais des interventions tenues dans le cadre de l'émission *Maisonneuve en direct* de la Première Chaîne de Radio-Canada. La rareté des études en science politique utilisant ce type de données fait d'ores et déjà de l'exercice présent une contribution, mais à cela peut s'ajouter la qualité de l'information recueillie. En effet, en plus de soutenir de façon efficace l'effort de théorisation de l'émission comme d'un public, la richesse sémantique et la diversité des discours étudiés permettent de soutenir que ce type d'expression devrait recevoir plus d'attention. Dans le cas présent, les interventions analysées ont permis non seulement d'établir une base empirique supportant l'exploration de la radio participative comme espace public, mais elles ont aussi permis de répondre avec nuance à la question de recherche. Plus largement, la démonstration théorique et la recension des représentations du « bon » immigrant dans les interventions des citoyens participants à l'émission de radio *Maisonneuve en direct* apparaissent comme des arguments supplémentaires pour le soutien de médias publics, accessibles et diversifiés.

Il convient néanmoins de souligner les limites des conclusions de la thèse. Une des plus importantes est liée à la période de l'échantillon. En effet, parce que l'étude se concentre sur les discours diffusés dans l'émission *Maisonnette en direct* entre le 2 mars 2006 et le 28 novembre 2007, elle témoigne d'une certaine fébrilité sociétale à propos de l'immigration et de l'intégration. Bien que de centrer l'étude autour de la « crise des accommodements raisonnables » soit aussi une des richesses de l'étude⁸¹, il n'en demeure pas moins que cela peut avoir comme effet de présenter un échantillon composé de jugements et de dénonciations plus sévères qu'à l'habitude. Les limites temporelles de l'échantillon sont aussi visibles quant aux références à la Commission québécoise de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles par les intervenants. En effet, au fur et à mesure de l'échantillon, les références à cette opération en sont venues à remplacer les propos sur le gouvernement. En ce sens, il est difficile de généraliser certaines des conclusions à propos des institutions et des politiques publiques dans les discours des citoyens en raison de la nature conjoncturelle de l'échantillon. Au final, il convient donc de souligner que les connaissances à tirer de cette thèse sont situées dans le temps et témoignent d'un moment particulier dans l'histoire du Québec.

La même logique requiert aussi de souligner les limites liées à l'absence de comparaison. Pareille absence handicape les résultats à deux égards. Tout d'abord, les connaissances liées à l'étude de la radio comme moyen de participation populaire se centrent uniquement sur les données tirées d'une seule émission, *Maisonnette en direct*. De prime abord, cela représente une limite dans la mesure où rien ne permet de soutenir que l'auditoire, les intervenants et le genre d'animation qui caractérisent l'émission sont dans une quelconque mesure représentatifs de

⁸¹ Voir la section 3. 1 pour une présentation plus exhaustive en la matière.

l'ensemble de ce type de radio au pays, ou à tout le moins au Québec⁸². Ce doute quant à la représentativité des interventions formant l'échantillon est aussi renforcé par les fréquentes accusations d'élitisme et de « montréalocentrisme » portées à l'égard de la Première Chaîne de Radio-Canada (Bureau de l'ombudsman 2007, 9 ; Cassivi 2007). Également, les réflexions sur la prise en compte du discours des citoyens hors des canaux de l'État auraient gagné à être bonifiées par l'étude d'autres médias tels que les courriers des lecteurs dans les journaux et les forums télévisuels. Effectuer une telle comparaison aurait permis de discerner avec plus de justesse les particularités inhérentes au média radiophonique de celles s'appliquant à un ensemble de publics.

La composition de l'échantillon est aussi marquée par la représentation importante de Montréal et des régions qui l'entourent. En effet, près de 40 % des intervenants des émissions étudiées provenaient de Montréal, 9 % de Laval et 10 % de la Montérégie. Cela implique donc que l'échantillon ne représente pas de façon statistique la dispersion de la population du Québec et que certaines régions sont sous-représentées⁸³. En ce sens, il faut accepter que les régimes et les discours recensés puissent ne pas inclure certaines voix qui pourraient se retrouver avec plus de force dans certaines régions et surreprésentent l'expérience métropolitaine. En somme, cette limite et celles présentées précédemment poussent à souligner qu'il est plus juste de penser les conclusions de l'étude comme un savoir issu d'un public particulier à propos d'une situation

⁸² À titre d'exemple, l'étude récente de Diane Vincent, Olivier Turbide et Marty Laforest sur la radio privée CHOI FM de Québec et son controversé animateur, Jeff Fillion, se termine par la réflexion suivante : « Défendre le dynamisme d'une sphère publique où peuvent s'affronter des idées contradictoires ne revient pas à accepter qu'une même personne puisse se faire insulter tous les jours pendant plusieurs années. En démocratie, la défense du nécessaire espace de discussion sera toujours inconciliable avec l'incitation à combattre un « ennemi » désigné. [...] Si les interactions conflictuelles par médias interposés permettent de vendre beaucoup d'exemplaires et d'assurer d'importantes cotes d'écoute, il est moins certain que le citoyen gagne à ce jeu d'invectives, bien au contraire. » (2008, 188-9). La teneur de leurs conclusions, relativement négatives au regard de la qualité du débat public dans le cadre de l'émission de radio qu'ils ont étudiée diffère de celles soutenues ici et en ce sens, souligne la diversité des modes de participation liés à la radio.

⁸³ Par exemple, l'Abitibi-Témiscamingue et la région de la Capitale-Nationale.

exceptionnelle. Cela n'implique pas de diminuer la valeur des résultats, mais plutôt de préciser ce qui les caractérise.

Finalement, la thèse, en soutenant que les représentations du « bon » immigrant, en instaurant un ensemble de critères implicites et explicites d'inclusion à la communauté québécoise, eux-mêmes influencés par l'existence d'un régime de citoyenneté canadien, deviennent dans la pratique des facteurs d'exclusion à la citoyenneté effective des acteurs qui y sont soumis, ouvre la voie à une série de questions. La première, qui hante l'ensemble de la thèse, est celle des possibilités pour les personnes perçues comme immigrantes de dépasser ce statut dans le quotidien. Face aux représentations de l'altérité dans l'échantillon, force est de se demander s'il existe un moment où les personnes marquées par la différence raciale, religieuse ou culturelle pourront réellement être perçues comme membres à part entière par l'ensemble de la société québécoise. Les conclusions ouvrent aussi la porte à une série d'interrogations sur les mesures à mettre en place pour favoriser un dialogue entre les citoyens dits « de souche » et les nouveaux arrivants, afin de faire de l'intégration un processus participatif, commun et évolutif. Enfin, les valeurs mises de l'avant par les intervenants dans leurs discours sur la citoyenneté des immigrants, par exemple l'égalité procédurale, l'autonomie et l'individualisme, mériteraient d'être mieux explorées. En particulier, il convient de se demander quels en seront les contrecoups sur la citoyenneté des habitants du Québec et de quelles façons et dans quelle mesure ces valeurs se répercuteront sur les politiques publiques qui formeront le régime de citoyenneté de tous les Québécois dans un avenir prochain.

BIBLIOGRAPHIE

- Abu-Laban, Yasmeen. 2002. «Liberalism, Multiculturalism and the Problem of Essentialism». *Citizenship Studies* (6) 4: 459-82.
- Abu-Laban, Yasmeen et Christina Gabriel. 2002. *Selling Diversity : Immigration, Multiculturalism, Employment Equity, and Globalization*. Peterborough: Broadview Press.
- Abu-Laban, Yasmeen. 1998. «Keeping' em Out: Gender, Race and Class Biases in Canadian Immigration Policy». Dans Veronica Strong-Boag, Sherrill Grace, Avigail Eisenberg et Joan Anderson, dir., *Painting the Maple. Essays on Race, Gender, and the Construction of Canada*. Vancouver: UBC Press, 69-82.
- Atkin, Albert et John E. Richardson. 2007. «Arguing about Muslims: (Un)Reasonable Argumentation in Letters to the Editor». *Text & Talk* 27 (1): 1-25.
- Barker, David C. 1998a. «Rush to Action: Political Talk Radio and Health Care (un)Reform». *Political Communication* 15(1): 83 – 97.
- Barker, David. C. 1998b. «The Talk Radio Community: Nontraditional Social Networks and Political Participation». *Social Science Quarterly* 79 (2): 261–272.
- Bastien, Frédérick C. 2004. «Écouter la différence? Les nouvelles, la publicité et le service public en radiodiffusion». *Revue canadienne de science politique* 37(1) : 73-93.
- Bélanger, Pierre C. 2005. «Stratégies de création de l'espace public numérique : les priorités et initiatives de Radio-Canada». Dans Jean-Pierre Wallot, dir., *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 197-206.
- Benhabib, Seyla. 1992. *Situating the Self : Gender, Community, and Postmodernism in Contemporary Ethics*. New York: Routledge.
- Bernier, Marc-François. 2002. « L'ombudsman de la Société Radio-Canada : relationniste ou critique ? ». *Communication* 22 (1) : 55–81.
- Bourque, Gilles et Jules Duchastel. 2000. « Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique : le Canada et le Québec ». Dans Mikhaël Elbaz et Denise Helly, dir., *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*. Paris : Harmattan; Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 147-69.
- Boushey, Graeme et Adam Luedtke. 2006. «Fiscal federalism and the politics of immigration: Centralized and decentralized immigration policies in Canada and the United States». *Journal of Comparative Policy Analysis* 8 (3): 207-24.
- Brecht, Berthold. 1964. «The Radio as an Apparatus of Communication». Dans J. Willet, dir., *Brecht on Theatre : The Development of an Aesthetic*. Londres: Methuen, 51-3

- Brodie, Janine. 2002. «Three Stories of Canadian Citizenship». Dans Robert Adamoski, Dorothy E. Chunn et Robert Menzie, dir., *Contesting Canadian Citizenship. Historical Readings*. Peterborough, Ont.: Broadview Press, 43-66.
- Butler, Judith. 2006. «Rendre justice à David: réassignation de sexe et allégories de la transsexualité». Dans *Défaire le genre*, Paris, Éditions Amsterdam, 75-94.
- Cairns, Alan C. 1999. «Introduction». Dans Alan C. Cairns, John C. Courtney, Peter MacKinnon, Hans J. Michelmann et David E. Smith, dir., *Citizenship, Diversity, and Pluralism. Canadian and Comparative perspectives*. Montréal & Kingston: McGill-Queen's University Press, 3-22.
- Caldwell, Gary. 1988. «Immigration et la nécessité d'une culture publique commune». *Action nationale* 78 (8) :705-11.
- Caldwell, Gary. 1994 «La culture publique commune au Québec». *L'agora* 1 (8) :15-16.
- Caldwell, Gary. 2001. *La culture publique commune. Les règles du jeu de la vie publique au Québec et les fondements de ces règles*. Montréal : Nota Bene.
- Canada. Radio-Canada. 2007. *Sondage BBM 2007. L'écoute de la radio de Radio-Canada : En hausse au pays*. Montréal : Société Radio-Canada.
- Canada. Société Radio-Canada. 2004. *Normes et pratiques journalistiques*. En ligne <http://www.cbc.radio-canada.ca/responsabilite/journalistique/index.shtml> (page consultée le 2 février 2008).
- Canada. Statistique Canada. 2007. *Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger. Année de recensement 2006*. Ottawa : Statistique Canada.
- Cardinal, Linda et Marie-Joie Brady. 2006. «Citoyenneté et fédéralisme au Canada : une relation difficile». Dans Alain-G. Gagnon, dir., *Le fédéralisme contemporain. Fondements, traditions, institutions*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 435-60.
- Carens, Joseph. 2002. «Citizenship and Civil Society : What Rights for Residents?». Dans Randall Hansen et Patrick Weil, dir., *Dual Nationality, Social Rights and Federal Citizenship in the U.S. and Europe*. New York : Berghahn Books, 100-118.
- Carens, Joseph. 2003. «Who Should Get in? The Ethics of Immigration Admissions ». *Ethics & International Affairs* 17 (no 1) : 95-110.
- Conover, Pamela Johnston, Ivor M. Crewe et Donald D. Searing. 2005. « Studying 'Everyday Political Talk' in the Deliberative System». *Acta Politica* 40 (3): 269-83.
- Cowen, Deborah. 2005. « Welfare Warriors: Towards a Genealogy of the Soldier Citizen in Canada». *Antipode* 37 (no 4): 654-78.

- Croteau, Martin. 2007. «Loi sur l'identité québécoise. Marois défend son projet et défie les autres partis». *La Presse* 6 novembre : A14.
- Cyr, Ariane. 2002. «Pluralisme et citoyenneté: le discours de la première génération d'immigrants haïtiens de Montréal». *Études canadiennes* 53 (2002) : 35-49.
- Dale, Ann et Ted Naylor. 2005. «Dialogue and Public Space: An Exploration of Radio and Information Communications Technologies.» *Revue Canadienne de science politique* 38(1): 203-25.
- Dobrowolsky, Alexandra et Jane Jenson. 2004. «Shifting Representations of Citizenship : Canadian Politics of "Women" and "Children"». *Social Politics* 11 (2): 154-80.
- Eid, Paul. 2004. «Être «Arabe» à Montréal : réceptions et ré-appropriations d'une identité socialement compromise». Dans Jean Renaud, A. Germain et X. Leloup, dir., *Racisme et discrimination : permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 149-171.
- Fairclough, Norman. 2001. «Critical Discourse Analysis». Dans Alec McHoul et Mark Rapley, dir., *How to Analyse Talk in Institutional Settings: A Casebook of Methods*. New York: Continuum, 25-38.
- Feldman, Leonard C. 2004. *Citizens without Shelter: Homelessness, Democracy, and Political Exclusion*. Ithaca : Cornell University Press.
- Fierlbeck, Katherine. 1996. «The Ambivalent Potential of Cultural Identity». *Revue canadienne de science politique* 29 (no 1): 3-22.
- Fitzgerald, Richard et William Housey. 2002. «Identity, Categorization and Sequential Organization: The Sequential and Categorical Flow of Identity in a Radio Phone-In». *Discourse & Society* 13 (5): 579-602.
- Fitzgerald, Richard et William Housey. 2007. «Talback, Community and the Public Sphere». *Media International Australia, Culture & Policy* 13 (122): 150-63.
- Fraser, Nancy. 1993. «Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy», dans Bruce Robbins, dir., *The Phantom Public Sphere*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Fraser, Nancy. 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution*. Paris : La Découverte.
- Gagnon, Alain-G. et Raffaele Iacovino. 2007. *Federalism, citizenship and Quebec. Debating Multinationalism*. Toronto: University of Toronto Press.

- Gazibo, Mamoudou et Jane Jenson. 2004. *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Glenn, Patrick H. et Dominic Desbiens. 2003. «L'appartenance au Québec: citoyenneté, domicile et résidence dans la masse législative québécoise». *Revue de droit de McGill* 48 (1) : 117-73.
- Guérin, Chantale. 1997. «L'exclusion et son contraire». Dans Alain Gauthier, dir., *Aux frontières du social. L'exclu*. Paris : L'Harmattan, 41-68.
- Habermas, Jürgen 2006. « The Public Sphere : An Encyclopedia Article». Dans Meenakshi Gigi Durham et Douglas M. Kellner, dir., *Media and Cultural Studies: KeyWorks. Revised Edition*. Malden, MA : Blackwell, 73-8.
- Habermas, Jürgen. 1989. *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*. Cambridge: MIT Press.
- Habermas, Jürgen. 1996. *Between Fact and norms*. Cambridge: MIT Press.
- Hall, Peter A. et Rosemary C. Taylor. 1996. «Political Science and the Three New Institutionalisms». *Political Studies* 1996 (44):936-57.
- Hannay, Alastair. 2005. *On the Public*. Londres: Routledge.
- Hartley, John. 2000. «Radiocracy: Sound and Citizenship». *International Journal of Cultural Studies* 3 (2): 153-9.
- Hausendorf, Heiko et Alfons Bora, dir. 2006. *Analysis Citizenship Talk. Social positioning in political and legal decision-making processes*. Amsterdam: John Benjamin Publishing Company.
- Helly, Denise. 2004. «Are Muslims Discriminated Against Since September 2001?». *Canadian Ethnic Studies* 36 (1): 24-47.
- Helly, Denise et Nicolas Van Schendel. 2001. *Appartenir au Québec: Citoyenneté, nation et société civile*. Ste-Foy : Presses de l'université Laval.
- Helly, Denise, Marc Lavallée et Marie McAndrew. 2000. «Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité : la position des organisme non gouvernementaux québécois». *Recherches sociographiques* 41 (2) : 271-98.
- Helly, Denise. 1996. *Le Québec face à la pluralité culturelle 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*. Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- Herbst, Susan. 1995. «On Electronic Public Space: Talk Shows in Theoretical Perspective». *Political Communication* 12 (1995): 263-74.

- Hindess, Barry. 2005. «Citizenship and Empire», dans Thomas Blom Hansen et Finn Stepputat, dir., *Sovereign Bodies. Citizenship, Migrants and States in the Postcolonial World*. Princeton : Princeton University Press, 241-256.
- Hofstetter, Richard C. et Christopher L. Ganos. 1997. « Political Talk Radio : Actions Speak Louder than Words». *Journal of Broadcasting & Electronic Media* 41 (automne): 501-15.
- Houle, François. 1999. «Citoyenneté, espace public et multiculturalisme : la politique canadienne de multiculturalisme». *Sociologie et sociétés* 31 (2) : 102-23.
- Housley, William and Richard Fitzgerald. 2007. « Talkback, Community and the Public Sphere». *Media International Australia, Culture and Policy* 122 (février) : 150-63.
- Hutchby, Ian. 1992. «The Pursuit of Controversy: Routine Skepticism in Talk on 'Talk Radio'». *Sociology* 26 (4): 673-94.
- Hutchby, Ian. 2001. «Witnessing : The Use of First Hand Knowledge in Legitimizing Lay Opinions on Talk Radio». *Discourse Studies* 3(4): 481-97.
- Isin, Egin F. et Bryan Turner (2007). « Investigating Citizenship: An Agenda for Citizenship Studies». *Citizenship Studies* 11 (1): 5-17.
- Jenson, Jane et Denis Saint-Martin. 2003. «New Routes to Social Cohesion? Citizenship and the Social Investment State». *Cahiers canadiens de sociologie* 28 (no 1): 77-99.
- Jenson, Jane et Martin Papillon. 2000. «Challenging the Citizenship Regime: The James Bay Cree and Transnational Action». *Politics & Society* 28 (2): 245-64.
- Jenson, Jane et Susan D. Phillips. 1996. « Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada ». *Revue internationale d'études canadiennes* 14 (automne):111-136.
- Jenson, Jane et Susan D. Phillips. 2001. «Redesigning the Canadian Citizenship Regime : Remaking the Institutions of Representation». Dans Colin Crouch, Klaus Eder et Damian Tambini, dir., *Citizenship, Market and the State*. Oxford: Oxford University Press, 69-89.
- Jenson, Jane. 1997. «Fated to Live in Interesting Times: Canada's Changing Citizenship Regimes». *Revue canadienne de science politique* 30 (no 4) : 627-44.
- Jenson, Jane. 1998. «Reconnaître les différences : sociétés distinctes, régimes de citoyennetés et partenariats ». Dans Guy Laforest et Roger Gibbins, dir., *Sortir de l'impasse : les voix de la réconciliation*. Montréal : IRPP, 235-62.
- Jenson, Jane. 2001. «Canada's Shifting Citizenship Regime. Investing in Children». Dans T.C. Salmon et Michael Keating, dir., *The Dynamics of Decentralization*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, 107-24.

- Jenson, Jane. 2006. « La citoyenneté sociale et les "nouveaux risques sociaux" au Canada : où sont passées les voix des femmes ». *Droit et société* 62 (2006) : 21-43.
- Jenson, Jane. 2007. « Des frontières aux lisières de la citoyenneté ». Dans Jane Jenson, Bérengère Marques-Pereira et Éric Remacle, dir., *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 23-30.
- Joppke, Christian. 2004. « The Retreat of Multiculturalism in the Liberal State: Theory and Policy ». *British Journal of Sociology* 55 (2): 237-57.
- Joppke, Christian. 2007. « Transformation of Citizenship: Status, Rights, Identity ». *Citizenship Studies* 11 (no 1) : 37-48.
- Juteau, Danielle, Marie McAndrew et Linda Pietrantonio. 1998. « Multiculturalism à la Canadian and Integration à la Québécoise. Transcending Their Limits ». Dans Rainer Baubock et John Rundell, dir., *Blurred Boundaries : Migration, Ethnicity, Citizenship*. Aldershot et Brookfield : Ashgate.
- Juteau, Danielle. 2002. « The Citizen Makes an Entrée: Redefining the National Community in Quebec ». *Citizenship Studies* 6 (4): 441-58.
- King, Richard. 1999. *Orientalism and Religion: Postcolonial Theory, India and the 'Mystic East'*. Londres: Routledge.
- Koggel, Christine M. 1998. *Perspectives on Equality: Constructing a Relational Theory*. Boston: Rowan & Littlefield Publishers.
- Kymlicka, Will et Wayne Norman. 1994. « Return of the Citizen: A survey of Recent Work on Citizenship Theory ». *Ethics* 104 (no 2): 352-81.
- Kymlicka, Will. 1995. *Multicultural Citizenship: A Liberal Theory of Minority Rights*. New York: Oxford University Press.
- Kymlicka, Will. 1998. *Finding our Way : Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*. Toronto : Oxford University Press.
- Kymlicka, Will. 2001. *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*. Montréal : Éditions du Boréal.
- Labelle, Micheline. 2008. « De la culture commune à la citoyenneté : ancrages historiques et enjeux actuels ». Dans Stephan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, dir., *Du tricoté serré au métissage serré ? La culture publique commune au Québec en débats*. Québec : Presses de l'Université Laval, 19-43.
- Labelle, Micheline et Daniel Salée. 1999. « La citoyenneté en question : l'État canadien face à l'immigration et à la diversité nationale et culturelle ». *Sociologie et sociétés* 31 (2) : 125-44.

- Labelle, Micheline et François Rocher. 2004. « Debating Citizenship in Canada : The Collide of Two Nation-Building Projects ». Dans Pierre Boyer, Linda Cardinal et David Headon, dir., *From Subject to Citizens: A Hundred year of Citizenship in Australia and Canada*. Ottawa: Presses de l'université d'Ottawa, 263-86.
- Labelle, Micheline. 1998. « Les minorités et le pays du Québec : une citoyenneté à construire ». Dans Michel Sarra-Bournet, dir., assisté de Pierre Gendron, *Le pays de tous les québécois. Diversité culturelle et souveraineté*. Montréal : VLB éditeurs, 191-206.
- Labelle, Micheline. 2001. « Options et bricolages identitaires dans le contexte québécois ». Dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, dir., *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*. Montréal : Québec Amérique.
- Lecours, André. 2002. « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité? ». *Politique et sociétés* 21(no 3) : 3-19.
- Lecours, André. 2005. « New Institutionalism : Issues and Questions » dans André Lecours, dir., *New Institutionalism: Theory and Analysis*, Toronto : University of Toronto Press, 3-28.
- Lee, Francis L.F. 2002. « Radio Phone-in Talk Shows as Politically Significant Infotainment in Hong Kong ». *Press/Politics* 7(4):57-79.
- Lee, Francis L.F. 2007. « Talk Radio Listening, Opinion Expression and Political Discussion in a Democratizing Society ». *Asian Journal of Communication* 17 (1): 78-96.
- Leurdijk, Andrea. 1997. « Common Senses versus Political Discourse : Debating Racism and Multicultural Society in Dutch Talk Show ». *European Journal of Communication* 12 (2): 147-168.
- Lewis, Peter M. 2000. « Private Passion, Public Neglect: The Cultural Status of Radio ». *International Journal of Cultural Studies* 3 (2): 160-7.
- Lister, Ruth. 2007. « Inclusive Citizenship: Realizing the Potential ». *Citizenship Studies* 11 (no1): 49-61.
- Lunt, Peter et Paul Stenner. 2005. « The Jerry Springer Show as an emotional public sphere ». *Medias, Culture & Society* 27 (1): 59-81.
- Marhraoui, Azzeddine. 2004. *Nationalisme et diversité ethnoculturelle au Québec (1990-2000). Divergences et convergences à propos du projet de citoyenneté québécoise*. Thèse de doctorat. Département de sociologie. Université du Québec à Montréal.
- Marhraoui, Azzeddine. 2005. « La lutte contre le racisme en l'absence d'une politique antiraciste. Le cas du Québec (1990-2004) ». *Nouvelles pratiques sociales* 17 (2) : 31-53.

- Marques-Pereira, Bérengère. 2007. «Introduction». Dans Jane Jenson, Bérengère Marques-Pereira et Éric Remacle, dir., *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 9-30.
- Marshall, Thomas Humphrey. 1965. *Class, Citizenship and Social Development*. New York: Anchor Book.
- McRoberts, Kenneth. 1997. *Misconceiving Canada : The Struggle for National Unity*. Toronto: Oxford University Press.
- McRoberts, Kenneth. 2001. « Canada and the Multinational State». *Revue canadienne de science politique* 34(4): 683-713.
- Meekosa, Helen et Leanne Dowse. 1997. «Enabling Citizenship: Gender, disability and citizenship in Australia». *Feminist Review* 57 (1): 49-72.
- Milot, Micheline. 2002. *Laïcité dans le nouveau monde. Le cas du Québec*. Turnhout : Brepols.
- Mouffe, Chantale. 1993. *The Return of the Political*. Londres: Verso.
- Noël, André. 2007. «Le controversé imam Saïd Jaziri arrêté». *La Presse*, 16 octobre : A10.
- Nootens, Geneviève. 2002. «Identité, citoyenneté, territoire : la fin d'un paradigme ? ». Dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, dir., *Repères en mutation : identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*. Montréal : Québec Amérique, 105-125.
- Pagé, Michel. 2006. «Propositions pour une approche dynamique de la situation du français dans l'espace linguistique québécois». Dans Pierre Georgeault et Michel Pagé, dir., *Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire*. Montréal : Québec Amérique.
- Pan, Zhongdang et Gerald M. Kosicki. 1997. «TalkShow Exposure as an Opinion Activity». *Political Communication* 14 (3) : 371 - 388.
- Paquet, Gilles. 2004. «Governance and Emergent Transversal Citizenship: Toward a New Nexus of Moral Contracts». Dans Pierre Boyer, Linda Cardinal et David Headon, dir., *From Subject to Citizens. A Hundred Year of Citizenship in Australia and Canada*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 231-262.
- Pâquet, Martin. 2005. *Tracer les marges de la cité. Étranger, Immigrant et État au Québec 1627-1989*. Montréal : Boréal.
- Pateman, Carole. 1988. «The Patriarchal Welfare State». Dans Amy Gutmann, dir., *Democracy and the Welfare State*. Princeton: Princeton University Press, 231-78.
- Pépin, René. 2002. «Le droit de faire jouer la radio en public, ou la petite histoire d'une drôle d'exemption». *Canadian Journal of Law and Technology* 1 (2) : 51-62.

- Perse, Elizabeth M. and Jessica S. Butler. 2005. « Call-In Talk Radio: Compensation or Enrichment ». *Journal of Radio Studies* 12(2) : 204–222.
- Phillips, Anne. 1998. *The Politics of Presence: The Political Representation of Genre, Ethnicity, and Race*. New York: Oxford University Press.
- Phillips, Anne. 2007. *Multiculturalism without Culture*. Princeton : Princeton University Press.
- Pierre, Myrlande. 2005. «Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec. Un État des lieux». *Nouvelles pratiques sociales* 17 (2) : 75-94.
- Québec. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. 2008. *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation. Rapport*. Québec : Publications du Québec
- Renaud, Jean, et al. 2001. *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*. Sainte-Foy : Les Publications du Québec.
- Richardson, John. E. and Franklin, Bob. 2003. « 'Dear Editor': Race, Readers' Letters and the Local Press ». *Political Quarterly* 74 (2): 184–192.
- Riggings, Stephen Harold. 1997. « The Rhetoric of Othering ». Dans Stephen Harold Riggings, dir., *The language and Politics of Exclusion. Others in Discourse*. Thousand Oaks: Sage Publications, 1-30.
- Rocher, François. 2008. «Fédéralisme canadien et culture (s) publique (s) commune (s) : le casse-tête du pluralisme identitaire». Dans Stephan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, dir., *Du tricoté serré au métissage serré ? La culture publique commune au Québec en débats*. Québec : Presses de l'Université Laval, 141-64.
- Rocher, François et Micheline Labelle. 2006. « Canadian Multiculturalism vs. Quebec Interculturalism : Only a Semantic Distinction? ». Communication, conférence *Diversity, Multiculturalism and Public Policy: Lessons from Canada?*, Belfast, 4 décembre.
- Romanov, Paula. 2005. « "The Picture of Democracy We Are Seeking": CBC Radio Forum and the Search for a Canadian Identity, 1930-1950. » *Journal of Radio Studies* 12 (1): 104-19.
- Ross, Karen. 2004. « Political Talk Radio and Democratic Participation: Caller perspective on Election Call ». *Media, Culture & Society* 26 (6): 785-801.
- Rousseau, Guillaume. 2006. *La nation québécoise à l'épreuve de l'immigration. Le cas du Canada, du Québec et de la France*. Québec: Éditions du Québécois.
- Said, Edward W. 1979. *Orientalism*. New York: Vintage Books.

- Sharma, Nandita. 2006. *Home Economics. Nationalism and the Making of 'Migrant Workers' in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
- Siemiatycki, Myer et Anver Saloojee. 2002. «Ethnoracial Political Representation in Toronto: Patterns and Problems». *Journal of International Migration and Integration* 3(2): 241-273.
- Simard, Carolle. 2003. «Les élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal : perceptions et représentations politiques, une étude de cas». *Politique et Sociétés* 22 (1) : 29-54 .
- Skocpol, Theda. 1992. *Protecting Soldiers and Mothers*. Cambridge : The Belknap Press of Harvard University Press.
- Smith, Lynn C. 1999. « Is Citizenship a Gendered Concept». Dans Alan C. Cairns, John C. Courtney, Peter MacKinnon, Hans J. Michelmann et David E. Smith, dir., *Citizenship, Diversity & Pluralism. Canadian and Comparative Perspectives*. Montréal & Kingston: McGill-Queens University Press, 137-162.
- Smith, Miriam. 2005. *A Civil Society? Collective Actors in Canadian Political Science*. Peterborough, Ont.: Broadview Press.
- Smythe, Dallas W. 1981. « On the Audience Commodity and its work», dans *Dependency Road: Communication, capitalism, Consciousness, and Canada*. Norwood, N.J. : Ablex Pub, 22-51.
- Soysal, Yasemin Nuhoğlu. 1994. *Limits of Citizenship : Migrants and Postnational Membership in Europe*. Chicago: University of Chicago Press.
- Spivak, Gayatri Chakravorty. 1987. *In Other worlds: Essays in Cultural Politics*. Londres: Methuen.
- Spivak, Gayatri Chakravorty. 1999. *A Critique of Postcolonial Reason. Toward a History of the Vanishing Present*. Cambridge: Harvard University Press.
- Stasiulis, Daiva et Abigail B. Bakan. 2003. *Negotiating Citizenship : Migrant Women in Canada and the Global System*. New York : Palgrave Macmillan.
- Stevenson, Nick. 2003. *Cultural Citizenship*. Maidenhead: Open University Press.
- Taylor, Charles. 1997. *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Paris : Flammarion.
- Taylor, Charles. 1998. « The Dynamics of Democratic Exclusion». *Journal of Democracy* 9 (no 4) 143-156.
- Taylor, Charles. 2004. *Modern Social Imaginaries*. Durham et Londres: Duke University Press.

- Thornborrow, Joanna. 2001. « Authenticating Talk: Building Public Identities in Audience Participation Broadcasts». *Discourse Studies* 3 (4): 459-79.
- Tigar McLaren, Arlene et Isabel Dick. 2004. «Mothering, Human Capital, and the "Ideal Immigrant"». *Women's Studies International Forum* 27 (no 1): 41-53.
- Tully, James. 1999. *Une étrange multiplicité. Le constitutionnalisme à une époque de diversité*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Turner, Brian S. dir. 1993. *Citizenship and Social Theory*. Londres: Sage Publications.
- Vincent, Diane, Olivier Turbide et Marty Laforest. 2008. *La radio X, les médias et les citoyens. Dénigrement et confrontation sociale*. Québec : Éditions Nota Bene.
- Vukov, Tamara. 2003. «Imagining Communities Through Immigration Policies: Governmental Regulation, Media Spectacles and the Affective Politics of National Borders». *International Journal of Cultural Studies* 6 (2003): 335-353.
- Wahl-Jorgensen, Karin. 2001. «Letters to the Editor as a Forum for Public Deliberation: Modes of Publicity and Democratic Debate.» *Critical Studies in Media Communication* 13 (3): 303-20.
- Walzer, Michael. 1983. *Spheres of Justice : A Defence of Pluralism and Equality*. New York : Basic Books.
- Warner, Michael. 2002. *Publics and Counterpublics*. New York: Zone Books.
- Wong, Lloyd L. 2002. «Home Away from Home ? Transnationalism and the Canadian Citizenship Regime». Dans Paul Kennedy et Victor Roudometof, dir., *Communities Across Borders. New Immigrants and Transnational Cultures*. New York: Routledge. 169-81.
- Wyatt, Robert O., Elihu Katz et Joohan Kim. 2000. « Bridging the Spheres: Political and Personal Conversation in Public and Private Spaces». *Journal of Communication* 50 (1): 71-92.
- Young, Iris Marion. 1989. «Polity and Group Difference: A Critique of the Ideal of Universal Citizenship». *Ethics* 99 (no 2): 250-7.
- Young, Iris Marion. 1990. *Justice and the Politics of Difference*. Princeton : Princeton University Press.
- Young, Iris Marion. 2002. *Inclusion and Democracy*. Oxford: Oxford University Press.
- Yuval-Davis, Nira. 1997. *Gender and Nation*. Londres: Sage Publications.

ANNEXE A

Chronologie partielle des événements liés à l'échantillon

- 2 mars 2006 — La Cour suprême du Canada rend un jugement autorisant le port du Kirpan dans les écoles, infirmant, par le fait même, un jugement de la Cour d'appel du Québec.
- 23 mars 2006 — La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) commande à l'École de technologie supérieure de Montréal d'arriver à une entente avec les étudiants musulmans à propos de l'ouverture d'un lieu de prière. Devant la plainte déposée par les étudiants, l'institution affirmait son caractère laïc, argument insuffisant aux yeux de la Commission.
- 10 mai 2006 – Controverse entourant la mise en place d'heure du bain uniquement pour les femmes, pour accommoder les élèves musulmanes, dans une école secondaire de Brossard.
- 6 et 7 septembre — Une journaliste de Radio-Canada découvre que des écoles hassidiques d'Outremont ne respectent pas le curriculum du Ministère de l'Éducation.
- 22 septembre 2006 — Publication d'une étude présentant les Québécois comme moins tolérants des signes religieux que le reste des Canadiens par Ekos.
- 11 octobre 2006 — Le Premier ministre Jean Charest annonce la mise en place d'un comité sur les accommodements raisonnables pour aider les écoles à gérer les situations en milieu scolaire.
- 6-7 novembre 2006 — La controverse éclate à propos d'une entente entre le YMCA d'Outremont et la communauté hassidique Satmar quant à l'installation de vitres givrées dans la salle d'entraînement.
- 15 novembre 2006 — Scandale à propos d'instructions données aux policières de Montréal (SPVM) à propos de leurs rapports avec les hommes hassim.
- 16 novembre 2006 — Mario Dumont, chef de l'ADQ, fait une sortie enflammée sur le problème que sont les accommodements raisonnables au Québec. « La police québécoise n'est pas allée kidnapper personne dans le monde pour les forcer à venir au Québec, a illustré M. Dumont. » S'en suivront des échanges avec Jean Charest et André Boisclair, qui soutiennent une position plus médiane.
- 29 décembre 2006 — Publication du sondage SOM-La Presse-Le Soleil sur la tolérance et l'immigration. Les résultats seront compris par plusieurs comme une preuve du trop-plein de racisme des Québécois.
- 19 janvier à mars 2007 — Des débats publics informels se tiennent suite aux propos d'André Boisclair qui prône le retrait du crucifix de l'Assemblée nationale et de la « laïcité » du Québec.
- 26 janvier 2007 — La municipalité d'Hérouxville publie un code de vie à l'attention des nouveaux arrivants.

- 1^{er} février 2007 — Controverse quant à l'entente entre la SAAQ et les communautés hassidiques sur les examens de conduite. Les femmes examinatrices devront rester sur le siège arrière.
- 2 février 2007 — L'ambulancier ayant mangé du jambon à la cafétéria à l'hôpital juif en 2006 gagne sa cause devant la Commission des droits de la personne. L'hôpital devra la compenser.
- 3 février 2007 — On identifie l'auteur d'une chanson humoristique sur les accommodements raisonnables circulant sur internet. Il s'agit d'un policier de Montréal vivant à La Tuque.
- 8 février 2007 — Les journaux québécois font grand cas du choix de l'Ontario de modifier la date des élections pour accommoder les juifs « orthodoxes ».
- 8 février 2007 — Le Premier ministre annonce la création d'une commission sur les accommodements raisonnables, présidée par Gérard Bouchard et Charles Taylor.
- 21 février 2007 — Déclenchement des élections provinciales.
- 21 février 2007 — Mario Dumont fait des accommodements raisonnables son deuxième engagement de campagne.
- 26 février 2007 — Une jeune fille musulmane d'Ottawa est expulsée d'un tournoi de soccer au Québec parce qu'elle porte un hidjab.
- 14 mars 2007 — André Boisclair fait scandale, particulièrement dans le Canada anglais, pour avoir utilisé l'expression « yeux bridés » en faisant référence à la concurrence des pays asiatiques.
- 20-21 mars 2007 — Une cabane à sucre ayant enlevé le porc de son menu pour satisfaire des clients musulmans fait la une et est victime de menaces anonymes.
- 22 - 24 mars 2007 — Une controverse éclate quant à la possibilité que des femmes portant le niqab puissent voter aux élections du 26 mars sans montrer leur visage. En réponse, le Directeur général des élections déclare que rien dans la loi n'empêche cette pratique, puis fait volte-face suite à l'ire André Boisclair et à un mouvement populaire qui menace de perturber les élections en utilisant des déguisements pour aller voter.
- 26 mars 2007 — Élections générales au Québec. Le Parti libéral du Québec gouvernement minoritaire avec 48 sièges. L'Action démocratique remporte le titre d'opposition officielle, le Parti québécois ne remporte que 36 sièges.
- 27 juin 2007 — Pauline Marois devient chef du Parti Québécois.
- 10 septembre 2007 — Début des audiences publiques de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- 18 octobre 2007 — Pauline Marois, chef du Parti Québécois, dépose à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la citoyenneté québécoise dans lequel l'acquisition de certains droits

(possibilité de se présenter aux élections scolaires et municipales) dépendrait d'une connaissance suffisante du français.

13 décembre 2007 – fin des audiences publiques de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

19 mai 2008 – Dépôt du rapport final de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

ANNEXE B
Liste des émissions étudiées

- 23 mars 2006** « Doit-on réserver un lieu de prière dans les universités? »
- 10 avril 2006** « Discrimination envers les noirs sur le marché de l'emploi »
- 8 juin 2006** « La lutte à l'extrémisme religieux »
- 7 novembre 2006** « Se cacher pour s'entraîner? »
- 20 novembre 2006** « Accommodements raisonnables ou déraisonnables? »
- 15 janvier 2007** « Laïcité et accommodement raisonnable : le débat »
- 29 janvier 2007** « Hérouxville et les accommodements raisonnables »
- 30 janvier 2007** « Retour sur le courrier des auditeurs au sujet des normes de la municipalité d'Hérouxville »
- 16 février 2007** « La campagne de tous les débats? »
- 13 août 2007** « Le Québec accueille-t-il suffisamment d'immigrants? »
- 14 août 2008** « Commission Taylor-Bouchard – Accommodements raisonnables »
- 4 septembre 2007** « Commission sur les accommodements raisonnables »
- 11 septembre 2007** « *Commission Bouchard – Taylor – Gattineau* » (X3)
- 20 septembre 2007** « Les niveaux d'immigration »
- 22 octobre 2007** « L'expulsion en Tunisie de l'iman Saïd Jaziri »
- 24 octobre 2007** « À l'ombre d'Hérouxville –Débat sur les accommodements »
- 25 octobre 2007** « Citoyenneté québécoise – Projet du PQ »
- 31 octobre 2007** « Le vide spirituel des Québécois »
- 28 novembre 2007** « La commission Bouchard Taylor à Montréal »

ANNEXE C

Grille d'analyse

Extrait

Date	
Titre de l'émission	
Sujet de l'émission	
Animateur et intervenant (le cas échéant)	
Longueur de l'intervention	

Identification du participant

Genre de l'intervenant	
Statut	
Région/ville	
Termes utilisés par l'intervenant pour se décrire	
Appartenance à un public (déclaration, référence, réflexivité)	

L'intervention

Message général de l'intervention	
Ton de l'intervention	
Termes/ vocabulaire employés (immigrants, allochtones, « eux », les juifs, extrémistes, etc.)	
Groupe visé par le message (caractéristiques, composition, etc.)	
<u>Référence à l'autre est faite en fonction de ses (décrire selon le cas) :</u>	
Actions	
Discours (aussi, façon dont ils sont rapportés)	
De sa position (victime/bourreau)	

Représentation du bon immigrant

	Pratiques imputées	Pratiques idéales
<u>Droits et devoirs</u> (droits, civils, politiques, culturels et sociaux; droits individuels et collectifs; relation entre droits et devoir)		
<u>Appartenance</u> (identité, allégeance, préséance du national, provincial, régional, local, métropolitain, et communautaire; appartenance liée à l'histoire, à la culture, à la langue)		
<u>Accès à l'État</u> (mécanismes d'accès, modes de participation, légitimité des types et modes de participation; quel type de relation avec l'État (dépendance, abus ou collaboration).		

<u>Partage des responsabilités</u> (rôles donnés à l'individu, l'État, le marché, la communauté et l'«intime / la famille»)		
---	--	--

L'univers politique

Quels sont, en ordre d'importance, les acteurs politiques responsables de la situation décrite?	
Est-ce qu'il y a une différence entre le Québec et le Canada?	
Quelles politiques (liées à la question) sont fédérales et quelles politiques sont provinciales?	
Quelles sont les intentions et motivations des deux niveaux de gouvernements (en général et l'un envers l'autre)?	
Que devraient faire les gouvernements?	

Représentation du citoyen québécois

	Pratiques imputées	Pratiques idéales
<u>Droits et devoirs</u> (droits, civils, politiques, culturels et sociaux; droits individuels et collectifs; relation entre droits et devoir)		
<u>Appartenance</u> (identité, allégeance, préséance du national, provincial, régional, local, métropolitain, et communautaire; appartenance liée à l'histoire, à la culture, à la langue)		
<u>Accès à l'État</u> (mécanismes d'accès, modes de participation, légitimité des types et modes de participation; quel type de relation avec l'État (dépendance, abus ou collaboration).		
<u>Partage des responsabilités</u> (rôles donnés à l'individu, l'État, le marché, la communauté et l'«intime / la famille»)		

Pôle de comparaison pour établir une dichotomie «nous» /«eux» (le cas échéant)

Sens du «nous»	
Culture	
Race	
Ethnicité	
Pratiques privées	
Pratiques publiques	

Religion	
Autre :	

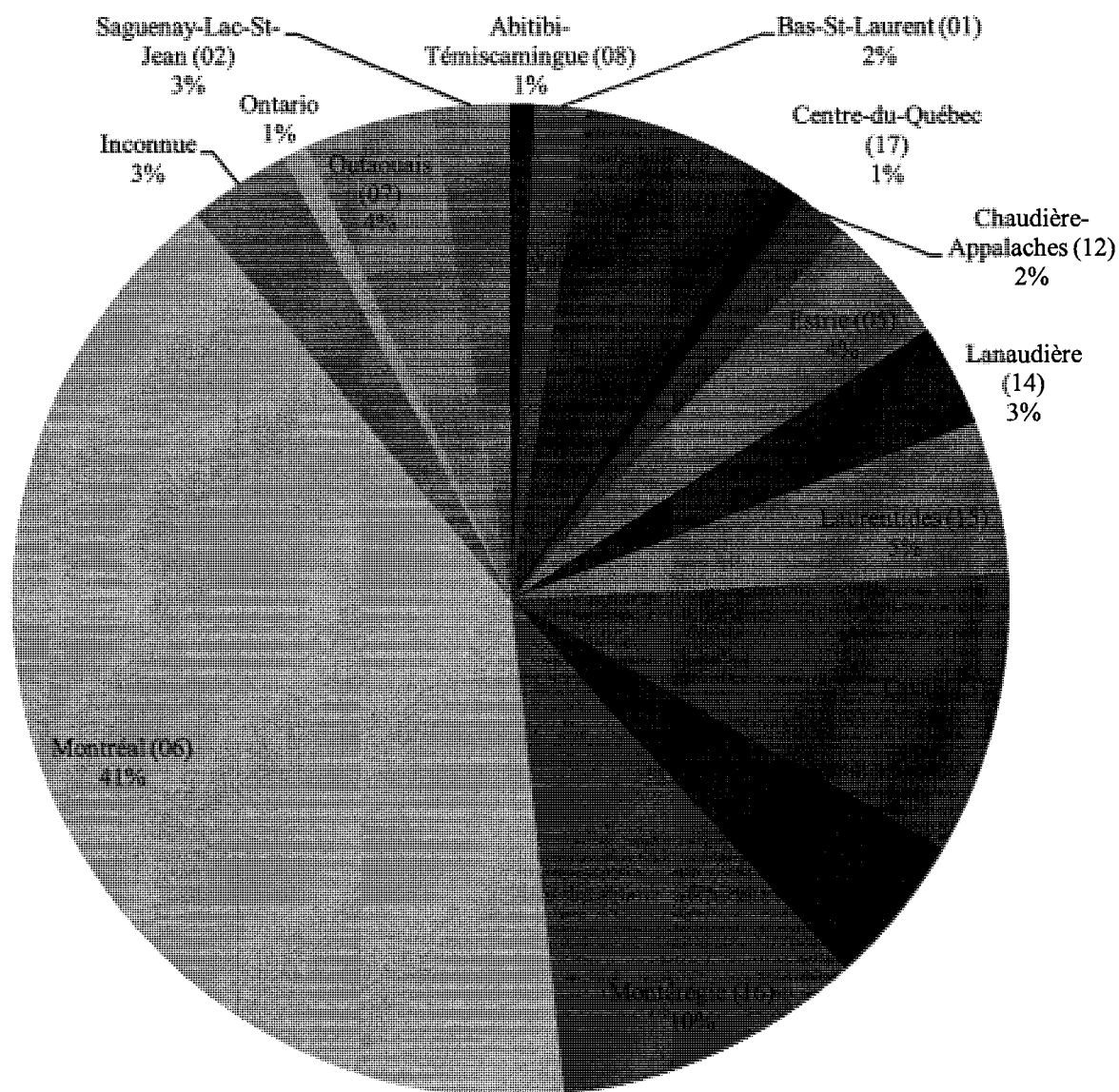
Conclusion de l'intervention

Conséquences du développement de la /des situations décrites	
Morale / conclusion	
Exhortation	
Autre	

→ Notes :

ANNEXE D

Provenance déclarée des intervenants de l'émission *Maison neuve en direct* pour la période sélectionnée, par régions administratives du Québec⁸⁴.



⁸⁴ Une liste des municipalités qui sont contenues dans chaque région administrative est disponible par l'entremise du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et en ligne, à l'adresse http://www.mamr.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/repertoit.asp.

ANNEXE E **Tons se retrouvant dans l'échantillon**

